



POUR UN RAYONNEMENT EUROPÉEN
DES MÉTROPOLIS FRANÇAISES

Octobre 2004

L'offre métropolitaine française

vue par les emplois métropolitains supérieurs



FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Etude réalisée par :

Laurent Lévêque, directeur d'études à l'agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine

Louis Maurel, directeur d'études à l'agence d'urbanisme de la région grenobloise

Michel Sénelet, directeur d'études à l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole

Avec l'assistance de Sophie Capitaine, chargée d'étude à l'agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine

Relecture par Pascal Garreau, stagiaire Datar, Institut d'Urbanisme de Paris

Sous la direction de Vincent Fouchier, conseiller à la Datar, et Marcel Belliot, délégué général de la FNAU

SOMMAIRE

3	SYNTHESE
3	Les emplois métropolitains supérieurs, une approche de la richesse des territoires
4	Les EMS, élément moteur de l'emploi
5	Les EMS, élément de la structuration du territoire
	Une répartition inégale des EMS sur le territoire
	L'amorce d'un rééquilibrage entre les régions
6	Les EMS, élément privilégié des grandes métropoles
	La dynamique métropolitaine
	Des EMS hors des métropoles, la "banalisation" de certaines fonctions
9	INTRODUCTION
10	Processus de métropolisation et emploi métropolitain supérieur
10	Considérations méthodologiques
	Définition des EMS
	Comprendre les EMS à travers différentes échelles d'analyse
15	CHAPITRE I
	L'EMPLOI METROPOLITAIN SUPERIEUR EN FRANCE ET SON EVOLUTION RECENTE
16	1.1 Les EMS, 7,9% de l'emploi total mais 32% de la croissance de l'emploi depuis 1990
17	1.2 Des branches d'activité disparates
23	CHAPITRE II
	INEGALITES ET SPECIALISATIONS REGIONALES
24	2.1 Vers une remise en cause de la suprématie parisienne
27	2.2 Amorce d'un rééquilibrage
	2.2.1 Le développement de l'emploi supérieur en région
	2.2.2 La progression de la part des régions
31	2.3 Inégalités dans la répartition des EMS et spécialisation des régions
35	CHAPITRE III
	L'EMPLOI METROPOLITAIN SUPERIEUR DANS LES AIRES URBAINES
36	3.1 La place des EMS dans les aires urbaines
	3.1.1 Une répartition des EMS très hiérarchisée
	3.1.1.1 Incidence de l'armature urbaine de la région
	3.1.1.2 La place des capitales régionales
	3.1.2 Dynamique des emplois métropolitains dans les systèmes urbains régionaux
	3.1.3 Analyse par branche d'EMS pour les aires urbaines de plus de 100 000 habitants
51	3.2 Les tendances de l'emploi supérieur, un cadre de réflexion pour les politiques d'aménagement
	3.2.1 Evolutions entre 1990 et 1999
	3.2.2 Le nouveau visage des EMS : "banlieusard" ou rural
	3.2.2.1 La diffusion des EMS en dehors des villes centre
	3.2.2.2 La "banalisation" de certains EMS
	3.2.3 Les aires urbaines inégales face aux évolutions des EMS
	3.2.4 Spécialisation fonctionnelle des aires urbaines
	3.2.4.1 Des spécialisations réparties par grappes
	3.2.4.2 La coopération en réseau, enjeu d'avenir
73	ANNEXES

SYNTHÈSE

Suite au Ciadt du 13 décembre 2003, le gouvernement a retenu le principe d'une "stratégie nationale de renforcement de l'offre métropolitaine française". Ainsi, le 28 juin 2004, a été lancé un appel à coopération visant à faire émerger des métropoles à même de rayonner à une échelle européenne et internationale. Le développement des métropoles constitue en effet un des principaux enjeux pour les territoires ; plus de 60% des Français résident dans une aire urbaine¹ de plus de 100 000 habitants, et une part croissante des activités s'y concentre. Cette tendance, autrement appelée "métropolisation", est ainsi un des phénomènes les plus prégnants de ces dernières années. Il est donc nécessaire de disposer d'un indicateur des dynamiques et richesses de ces territoires.

"L'emploi métropolitain supérieur" (EMS), en ce qu'il est au cœur de ces dynamiques, est un des outils privilégiés de cette recherche.

LES EMPLOIS METROPOLITAINS SUPERIEURS, UNE APPROCHE DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Pour qualifier et décrire les fonctions supérieures des territoires, l'INSEE a défini onze branches d'activité constitutives des EMS, employant des ingénieurs et des cadres dans leurs fonctions d'animation, de direction et d'encadrement : art, banque-assurance, commerce, commerce industriel, gestion, information, informatique, recherche, services aux entreprises, télécommunications, transports. Les emplois correspondant à ces critères sont appelés "emplois métropolitains supérieurs" (EMS).

" La grille qui a défini les EMS a été construite de façon empirique. Non exhaustive, elle sélectionne des fonctions selon trois critères :

- Ces fonctions sont aisément identifiables,
- Ce sont des fonctions davantage présentes dans les villes, et, de fait, d'autant plus que la ville est importante,
- Elles correspondent essentiellement aux plus hauts niveaux de qualification, de type cadres ou ingénieurs.

Le terme 'métropolitain supérieur' fait implicitement référence aux **fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribuent à l'image de marque de la ville où elles s'exercent**. Définies au niveau de l'individu, les EMS sont quantifiées par agrégation sur les communes où sont situés les emplois".²

Ceci permet donc de **mieux cerner ce qui distingue les grandes villes des villes de moindre taille, mais aussi d'approcher le niveau de rayonnement économique des territoires.**

¹ L'aire urbaine, telle que définie par l'Insee, est composée d'un pôle urbain (unité urbaine d'au moins 5 000 emplois) et d'une couronne périphérique comprenant les communes qui envoient au moins 40% de leurs actifs travailler dans le pôle ou à proximité. Il s'agit ainsi d'une approche de la notion de bassin de vie.

² INSEE Première, n° 840, mars 2002. // *Fonctions pour qualifier les grandes villes*. Ph. JULIEN

LES 11 BRANCHES D'ACTIVITES METROPOLITAINES SUPERIEURES :

Art : artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.

Banque-assurance : cadres des secteurs de la banque et de l'assurance.

Commerce : cadres des commerces de gros et interindustriel.

Commercial dans l'industrie : ingénieurs et cadres commerciaux et technico-commerciaux dans les établissements industriels.

Gestion : cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.

Information : cadres et emplois supérieurs de l'information.

Informatique : ingénieurs et cadres de l'informatique des établissements industriels.

Recherche : ingénieurs et cadres techniques de recherche, études ou développement dans les établissements industriels ; chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Services aux entreprises : cadres des services d'auxiliaires financiers et d'assurance, du crédit-bail, des activités immobilières, location sans opérateur, activités informatiques, services fournis principalement aux entreprises et organisations économiques.

Télécommunications : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications.

Transports : ingénieurs et cadres des transports.

LES EMS, ELEMENT MOTEUR DE L'EMPLOI

L'emploi métropolitain supérieur concernait, en mars 1999, 1 806 083 actifs sur un total de 22 802 600 emplois. Les EMS comptaient donc pour 7,9% du total des emplois, contre 7,1% en 1990. Cette progression a résulté d'une croissance du nombre d'EMS de 234 530 actifs (soit +13%), alors que, sur la même période intercensitaire, l'emploi total ne croissait que de 730 303 actifs (soit +3,2%). **Les emplois métropolitains supérieurs ont ainsi représenté pratiquement le tiers de la hausse du nombre d'emplois en France depuis 1990.**

Il est notable que les variations relatives les plus fortes depuis 1990 viennent de branches d'activité à faibles effectifs mais marquées par l'innovation. On trouve ainsi aux trois premières places dans l'intensité de la progression, les télécommunications, l'art et la recherche. Nous sommes donc là devant le signe d'une mutation vers "l'économie des savoirs".

Les emplois métropolitains supérieurs constituent ainsi un **indicateur pertinent de la connexion des territoires avec l'innovation et le dynamisme économique.**

LES EMS, ELEMENT DE STRUCTURATION DU TERRITOIRE

UNE REPARTITION INEGALE DES EMS SUR LE TERRITOIRE

L'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, concentrent 60,3% du total national des EMS en 1999. A elle seule, **l'Ile-de-France regroupe 45% des EMS**, alors qu'elle n'accueille que 27,5% de l'emploi total et 19% de la population. Cette suprématie s'explique par le caractère "éruptif" de toute innovation. Les EMS étant liés à l'innovation, ils sont d'abord apparus dans la capitale à partir des années 1970 et s'y sont multipliés.

*" En termes de répartition, d'organisation et de fonctionnement du territoire, l'héritage reste marqué par une division spatiale des compétences, reflétant une position hiérarchique de Paris et de l'Ile-de-France qui agissent comme centres de commandement de l'ensemble des autres régions."*¹

On note ainsi la permanence des structures héritées de l'histoire économique et urbaine française : le bassin Parisien, le Nord et l'Est industriels, l'arc méditerranéen tertiaire, le grand Ouest, le carrefour rhôdano-alpin, le Centre. Autant d'ensembles régionaux où les structures urbaines actuelles renvoient aux conditions historiques de leur établissement. Pour autant, l'évolution constatée des emplois supérieurs ne respecte ni en nombre, ni en pourcentage la hiérarchie des aires urbaines selon la taille.

L'AMORCE D'UN REEQUILIBRAGE ENTRE LES REGIONS.

Malgré la primauté parisienne, **l'emploi métropolitain supérieur a augmenté par an en moyenne dans toutes les régions**, de +1,09% en Haute Normandie à +2,84% en Midi-Pyrénées. Ainsi, dans toutes les régions, l'accroissement des effectifs des EMS aura dépassé, ou au moins approché, 10% entre 1990 et 1999. La Corse et le Languedoc-Roussillon auront même connu une augmentation supérieure à 20%. De même pour les régions Midi-Pyrénées, Pays de Loire et Bretagne qui font ainsi se dégager une véritable "dynamique Ouest".

Même les régions perdant de l'emploi - Champagne-Ardenne (-1 234 emplois), Limousin (-3 095) et Ile-de-France (-33 979) - ont vu leurs effectifs d'EMS augmenter. Dans ces trois cas, **la progression des EMS a compensé la perte plus marquée dans les autres activités**. L'Ile-de-France a ainsi perdu 118 655 emplois "traditionnels" mais le gain de 84 677 emplois supérieurs atténue partiellement cette perte. **On observe ainsi une mutation du profil économique de ces régions**, allant vers une "économie des savoirs".

¹ Conseil Economique et Social, avis du 9 avril 2003, *Métropoles et structuration du territoire*. (J.C. BURY) p. 16

Ce mouvement s'accompagne d'une tendance à la baisse de la centralisation des emplois métropolitains en Ile-de-France. La part de la région parisienne a un peu régressé dans la période, puisqu'en 1990 elle se situait à 46,3% pour arriver à 45% en 1999.

LES EMS, ELEMENT PRIVILEGIE DES "GRANDES METROPOLES"

LA DYNAMIQUE METROPOLITAINE

Les **354 aires urbaines françaises concentrent, en 1999, la quasi-totalité des EMS**. Dans cet ensemble, les 78 aires urbaines de plus de 100 000 habitants accueillent 84% du total national des EMS.

Le caractère éminemment "métropolitain" de ces emplois s'exprime également par leur poids au sein des aires urbaines. **Les EMS comptent ainsi pour 16% de l'emploi de l'aire urbaine parisienne**, ce qui constitue la plus forte proportion parmi les aires urbaines de plus de 100 000 habitants. Mais, **hors Paris, ce ne sont pas toujours les aires urbaines dont le nombre total d'emplois est le plus élevé qui présentent la plus forte proportion d'emplois supérieurs**. Ainsi, Lyon, Marseille et Lille en comptent respectivement 11%, 9% et 8%, soit proportionnellement moins que des villes comme Grenoble, Toulouse et Montpellier.

Toutefois, **en dehors des plus grandes métropoles, les parts d'emplois supérieurs chutent rapidement**. On ne trouve que 4% d'emplois supérieurs dans l'emploi total des aires urbaines de moins de 100 000 habitants, et 3,1% hors des aires urbaines. Globalement, **la corrélation entre la part des EMS dans l'emploi total et l'emploi total est ainsi assez forte**.

Un constat similaire est à faire en terme de croissance des emplois métropolitains. Ainsi, la croissance des EMS est plus significative dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants (+15,2%) que dans les autres (+10,6%). Ces dernières ont connu, cependant, une augmentation de leur emploi total supérieure d'un point à celle des aires urbaines de plus de 100 000 habitants (+4,6% contre +3,6%). Ainsi, **les fonctions les plus qualifiées sont davantage attirées par les grandes villes**. En revanche, **les villes moins peuplées présentent un meilleur dynamisme de leur emploi total mais appuyé sur une moindre proportion d'emplois supérieurs**.

Ce tableau doit néanmoins être complété par une approche en fonction des différentes branches d'activité. **Certaines affirment ainsi un caractère plus "élitiste"**. C'est le cas des services aux entreprises, de la banque-assurance et de l'informatique qui se retrouvent et progressent de façon privilégiée dans les plus grandes métropoles, et en particulier dans la région parisienne, **à l'inverse d'autres branches, plus généralistes dans leur diffusion**.

DES EMS HORS DES METROPOLES, LA "BANALISATION" DE CERTAINES FONCTIONS

La croissance des EMS a été d'autant plus importante que leurs effectifs étaient faibles. C'est en effet hors des aires urbaines qu'a été observée la plus forte croissance relative, entre 1990 et 1999, avec une progression de 16,7%, soit 2 points de plus que pour l'ensemble des aires urbaines (+14,8%). Et, curieusement, cette progression n'a pas empêché ces espaces "ruraux" de connaître l'évolution la plus faible de leur emploi total, qui ne s'est élevé que de 1,1%, soit trois fois moins que pour l'ensemble de la France.

Le détail par branches d'EMS est encore plus éclairant quant à ce tropisme hors des aires urbaines. Certaines branches d'activité ont ainsi tendance à se "banaliser" : c'est le cas de l'art, du commercial industriel, de la gestion dans l'industrie, du transport et de la recherche.

Ainsi, l'évolution depuis 1990 est très peu dépendante de la situation en 1990. Il n'y a pas d'effet "boule de neige" des EMS. Ce constat est important pour la réflexion sur les politiques publiques à venir : il est possible de développer significativement les EMS dans des aires urbaines qui en sont actuellement peu pourvues, y compris dans des aires urbaines qui perdent globalement des emplois.

INTRODUCTION



- Processus de métropolisation et emploi métropolitain supérieur

- Considérations méthodologiques

- Comprendre les EMS à travers différentes échelles d'analyse

INTRODUCTION

Comprendre l'emploi métropolitain supérieur comme indicateur de la richesse et de la dynamique des territoires implique de le replacer au sein du processus de métropolisation dont il est une expression forte.

PROCESSUS DE METROPOLISATION ET EMPLOIS METROPOLITAINS SUPERIEURS

"La métropolisation est la traduction urbaine de la globalisation. C'est un ensemble de processus dynamiques qui transforment les grandes villes en métropoles. Elle touche aujourd'hui tous les pays, même si elle se manifeste sous des formes différentes, qui tiennent aux caractéristiques économiques, sociales, culturelles, politiques et historiques de chacun d'entre eux. (...) La métropolisation est au carrefour de logiques régionales, nationales et de la mondialisation, avec ses aspects positifs (création de richesses) et ses aspects négatifs (massification des exclusions). La métropole est une grande ville qui s'étale de plus en plus, qui concentre population et emplois, qui rassemble des activités diversifiées comportant de nombreuses fonctions tertiaires supérieures, qui rayonne de plus en plus en réseau avec les autres grandes villes".¹

Les fonctions tertiaires supérieures se trouvent ainsi au centre du processus de métropolisation et les emplois métropolitains supérieurs (EMS) appartiennent pour leur plus grande part à ces fonctions. " La plupart des fonctions stratégiques vont de pair avec la richesse des villes, qu'elle soit mesurée par le revenu net après impôt ou par les dépenses effectuées dans la ville. (...) La corrélation est encore plus générale avec le niveau moyen de l'ensemble des salaires versés dans la ville. Les fonctions stratégiques se sont ainsi implantées dans des villes déjà prospères, ou bien elles ont contribué à élever le niveau des ressources de la ville. (...) Ce processus tend à renforcer le degré de qualification de la population des plus grandes villes dans les professions les plus innovantes. On interprète cette tendance, parfois appelée " métropolisation ", comme une manifestation du processus bien connu de la diffusion hiérarchique des innovations".²

CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Définition des EMS

La liste des 11 branches d'activité, employant des ingénieurs et cadres dans leurs fonctions d'animation, direction et encadrement, a fait l'objet d'une définition de l'INSEE, après le recensement de 1999.

¹Conseil Economique et Social, avis du 9 avril 2003 - *Processus de métropolisation et grandes villes françaises*. Introduction, pages 3-4

²D. PUMAIN et Ph. JULIEN, *Fonctions stratégiques et image des villes* - Economie et statistique, n°294-295, 1996

"L'intérêt d'une analyse fonctionnelle de l'emploi, qui transcende les analyses sectorielles ou par profession, est désormais bien établi. La grille qui a défini les EMS a été construite de façon empirique. Non exhaustive, elle sélectionne des fonctions selon trois critères :

- Ces fonctions sont aisément identifiables,
- Ce sont des fonctions davantage présentes dans les villes, et, de fait, d'autant plus que la ville est importante,
- Elles correspondent essentiellement au plus haut niveau de qualification, de type cadres ou ingénieurs.

Le terme 'métropolitain supérieur' fait implicitement référence à celles des fonctions dont le contenu décisionnel est élevé ou qui contribue à l'image de marque de la ville où elles s'exercent. Définis au niveau de l'individu, les EMS sont quantifiés par agrégation sur les communes où sont situés les emplois. Ceci permet de qualifier ces territoires au regard de cette grille".¹

Du point de vue fonctionnel, la nomenclature proposée permet d'identifier plusieurs "univers" d'emplois métropolitains supérieurs :

- Les emplois métropolitains directement liés à l'outil de production : gestion dans l'industrie, commerce dans l'industrie, informatique dans l'industrie.
- Les emplois métropolitains liés à l'agglomération : commerce de gros, services aux entreprises, banque-assurance.
- Les emplois métropolitains liés à l'innovation et à la communication : recherche, art, information, transports, télécommunications.

Tableau 1 : Les fonctions métropolitaines

Les fonctions métropolitaines supérieures sur 1 806 091 emplois métropolitains supérieurs (Définition de l'INSEE)

Branche d'activité	Secteur d'activité	Profession
Art (130 290 emplois)	Industrie* ; Services aux entreprises** ; activités cinématographiques et vidéo (sauf production de films institutionnels et publicitaires), autres activités du spectacle	Artisans d'art ; auteurs littéraires, scénaristes, cadres artistiques et techniques des spectacles, artistes plasticiens, professionnels de la musique et du chant, dramatiques et danseurs, professeurs d'art (hors scolaire), artistes de variétés ; chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, indépendants gestionnaires de spectacles ; professions des arts et des spectacles
Banque-assurance (146 840 emplois)	Intermédiation financière et assurance sauf crédit bail	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures
Commerce (214 693 emplois)	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	Commerçants, chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres d'entreprises
Commercial dans l'industrie (81 909 emplois)	Industrie*	Cadres et ingénieurs commerciaux et de la publicité
Gestion dans l'industrie (128 157 emplois)	Industrie*	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres d'état major, du recrutement et de la formation, des services administratifs et financier, de la documentation et de l'archivage, Ingénieurs et cadres de l'entretien et des travaux neufs
Information (58 020 emplois)	Edition de journaux, de revues et périodiques, impression de journaux, agences de presse ; Services aux entreprises** ; activité de radio et de télévision	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres ; journalistes et secrétaires de rédaction, cadres de presse
Informatique dans l'industrie (35 015 emplois)	Industrie*	Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique
Recherche (274 389 emplois)	Industrie* ; administration publique ; enseignement supérieur	Ingénieurs et cadres techniques (recherche, études ou développement) ; enseignants de l'enseignement supérieur et chercheurs de la recherche publique ; cadres et professions intellectuelles supérieures
Services aux entreprises (552 677 emplois)	Services aux entreprises**	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures sauf professions relevant des fonctions art et information
Télécommunications (76 740 emplois)	Postes et télécommunications	Cadres de la fonction publique
Transports (107 361 emplois)	Transports et services auxiliaires de transports, routage, sauf téléphériques, remontées mécaniques et transports spatiaux Industrie*	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres ; cadres des transports et de la logistique, personnels navigants techniques de l'aviation civile, officiers de la marine marchande

* Industrie (y compris production et distribution d'électricité de gaz et d'eau) hors édition de journaux, revues et périodiques, impression de journaux, reproduction d'enregistrements informatiques. Transports spatiaux, Laboratoires techniques de développement et de tirage.

** Services aux entreprises : Auxiliaires financiers et d'assurance, crédit bail, activités immobilières, location sans opérateur, activités informatiques, services fournis principalement aux entreprises, organisations économiques,

COMPRENDRE LES EMS À TRAVERS DIFFÉRENTES ÉCHELLES D'ANALYSE

L'analyse de la répartition des emplois métropolitains supérieurs dans les aires urbaines françaises de plus de 100 000 habitants amène à **s'interroger sur les "stratégies" visant à améliorer l'efficacité globale du système de villes français dans un contexte géographique en expansion, lié à l'échelle européenne.** Ceci implique d'aborder plusieurs relations d'échelles :

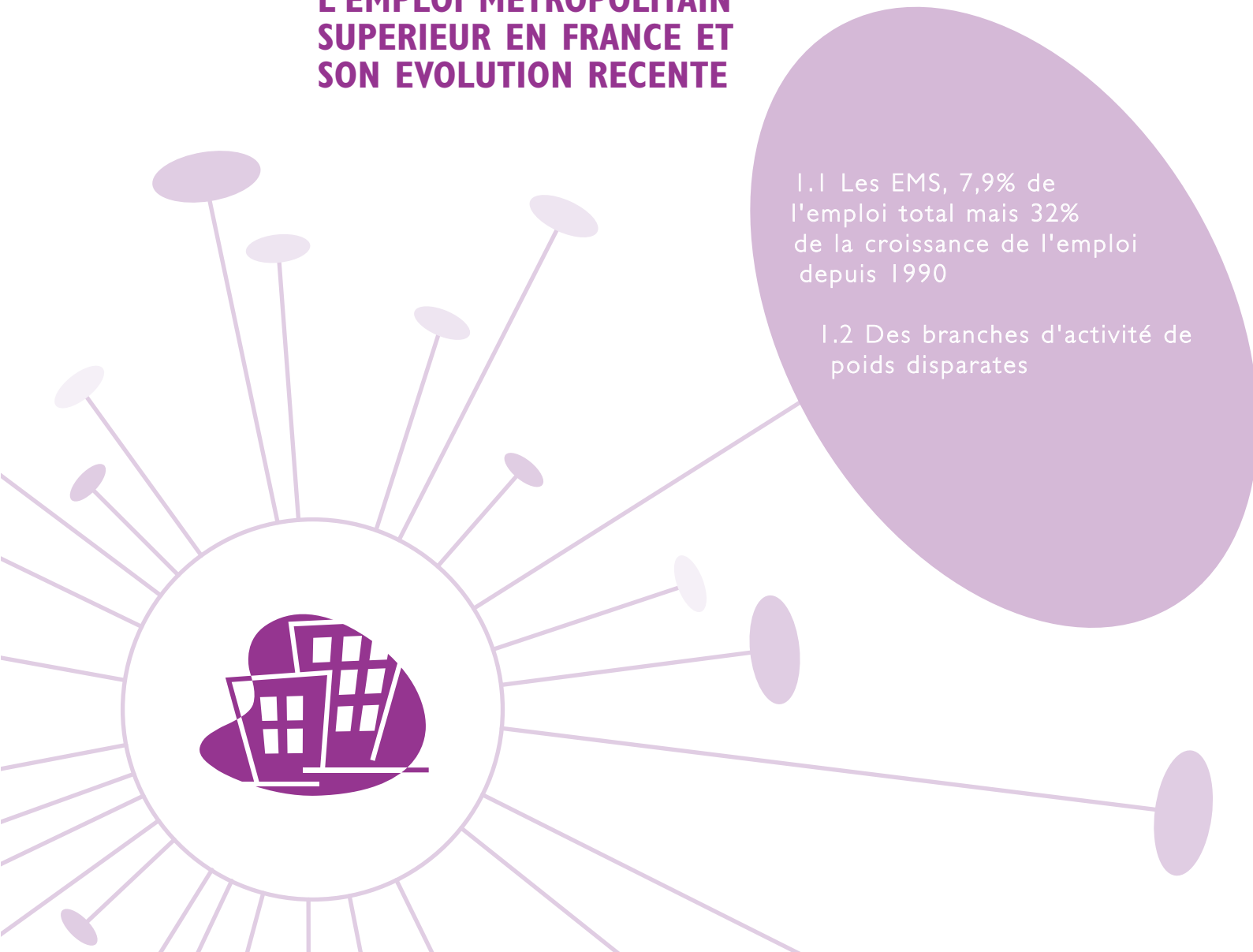
- Entre les métropoles régionales et Paris.
La primatie parisienne a longtemps pesé sur le développement des capitales régionales. Qu'en est-il, vingt ans après la première vague de décentralisation qui les a dotées d'une certaine autonomie en matière de développement, alors qu'elles se trouvent confrontées à la concurrence des métropoles européennes ?
- Entre les métropoles et leur région et entre métropoles au sein d'un même espace régional.
L'histoire urbaine française a produit plusieurs types de configuration métropolitaine dans les Régions. Comment se sont-elles organisées ? Comment évaluer leur niveau de performance et quels attributs leur permettraient d'atteindre un niveau d'attractivité supérieur ?
- Entre le cœur et la périphérie au sein des aires urbaines métropolitaines.
Le processus de métropolisation s'accompagne d'un étalement urbain. Quels en sont les effets sur la localisation des EMS, par hypothèse plutôt sensibles aux phénomènes d'agglomération ?
- Une quatrième échelle porte sur les relations entre métropoles au niveau européen, elle renvoie à l'étude DATAR sur les "villes européennes"¹ et ne sera pas traitée ici.

La présente analyse s'appuiera ainsi successivement sur ces trois échelles d'analyse. L'échelle nationale, avec un bilan des évolutions des EMS entre 1990 et 1999 et une description des évolutions de leurs branches d'activité (Chap I). L'échelle régionale, avec une description de l'emploi dans les branches d'activité et les spécialisations relatives qui apparaissent (Chap II). Et enfin, l'échelle locale, avec les places relatives des aires urbaines de plus de 100 000 habitants et les dynamiques touchant les EMS s'y faisant jour (Chap III).

¹C. ROZENBLAT, P. CICILLE (2003), *les villes européennes, étude comparative*, DATAR.

CHAPITRE I

L'EMPLOI METROPOLITAIN SUPERIEUR EN FRANCE ET SON EVOLUTION RECENTE



I.1 Les EMS, 7,9% de l'emploi total mais 32% de la croissance de l'emploi depuis 1990

I.2 Des branches d'activité de poids disparates

Une première approche, générale, des emplois métropolitains supérieurs est nécessaire à l'échelle nationale. Il s'agit de comprendre leur importance au sein de "l'emploi total". Mais, l'emploi métropolitain supérieur, tel que défini par l'Insee, forme un ensemble hétérogène. Il s'agit donc, afin d'en cerner les dynamiques, de se pencher aussi sur les différentes branches qui le composent.

I.1 LES EMS, 7,9% DE L'EMPLOI TOTAL MAIS 32% DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DEPUIS 1990

En 1999, les EMS, avec 1 806 083 actifs, représentent 7,9% des 22 802 616 des emplois. En 1990, on comptait 1 571 600 EMS sur un total de 22 072 312 emplois, ce qui représentait alors une part de 7,1% du total des emplois. Rapportés aux autres emplois, qui ont crû de 495 764 actifs, les EMS, avec une hausse de 234 530, ont représenté 32% de la croissance de l'emploi depuis 1990.

Tableau 2

Evolution de l'emploi (Total, EMS et autres) entre 1990 et 1999 en France métropolitaine

	1990	1999		Variation 1990 - 1999	
France métropolitaine	Effectifs	Effectifs	Absolue	Relative	Parts dans la croissance
EMS	1 571 553	1 806 083	234 530	14,92%	32%
Emplois autres	20 498 769	20 994 533	495 764	2,42%	68%
Total des emplois	22 072 312	22 802 616	730 294	3,31%	100%

Source : INSEE RP 1999

Les EMS tirent ainsi la croissance totale de l'emploi, dont ils ont assuré le tiers, alors qu'ils ne représentent que 1/13^{ème} de l'emploi total. Ce fait prolonge les constats de Philippe JULIEN¹ relatifs aux évolutions entre 1982 et 1990, qui avaient montré que c'étaient les "fonctions stratégiques" qui avaient alors assuré l'essentiel de l'augmentation de l'emploi.

¹Philippe JULIEN, Economie et Statistiques, 1994

I.2 DES BRANCHES D'ACTIVITE DE POIDS DISPARATES

Si les EMS ont connu une forte croissance sur la période, il s'agit de prendre en compte leur répartition par branche. L'analyse permet ainsi de mettre en exergue une hiérarchie. Celle-ci peut d'abord s'apprécier en termes de structure.

Les trois branches d'EMS les plus fournies en effectifs en 1999 regroupent 1 041 800 emplois, soit 58% des EMS. Ce trio est constitué des services aux entreprises (30,6 % des EMS), de la recherche (15,3 %) et du commerce (11,9 %). Ensemble, ces trois branches ont accru leurs effectifs de 15,9 % depuis 1990, soit près de 3 points au-dessus de la moyenne des EMS.

Tableau 3

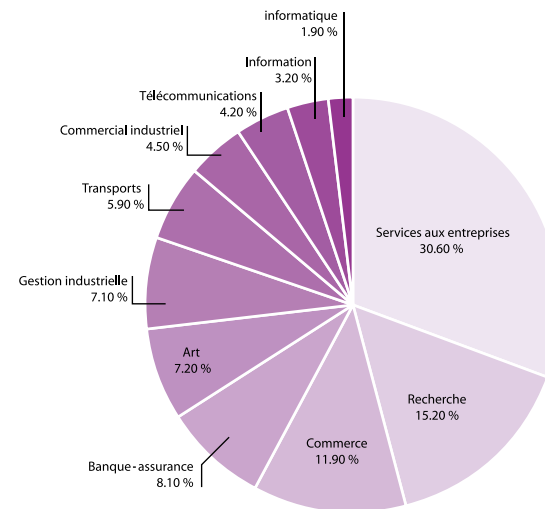
Les effectifs et le poids des branches d'EMS

Branches d'activité	effectifs 1999	Parts dans le total des EMS
Services aux entreprises	552 677	30,6%
Recherche	274 389	15,2%
Commerce	214 693	11,9%
banque-assurance	146 836	8,1%
Art	130 290	7,2%
Gestion industrielle	128 157	7,1%
Transports	107 361	5,9%
Commercial industriel	81 909	4,5%
Télécommunications	76 736	4,2%
Information	58 020	3,2%
Informatique	35 015	1,9%
TOTAL	1 806 083	100%

Source : INSEE RP 1999

Figure 1

répartition des EMS en 1999 par branche d'activité



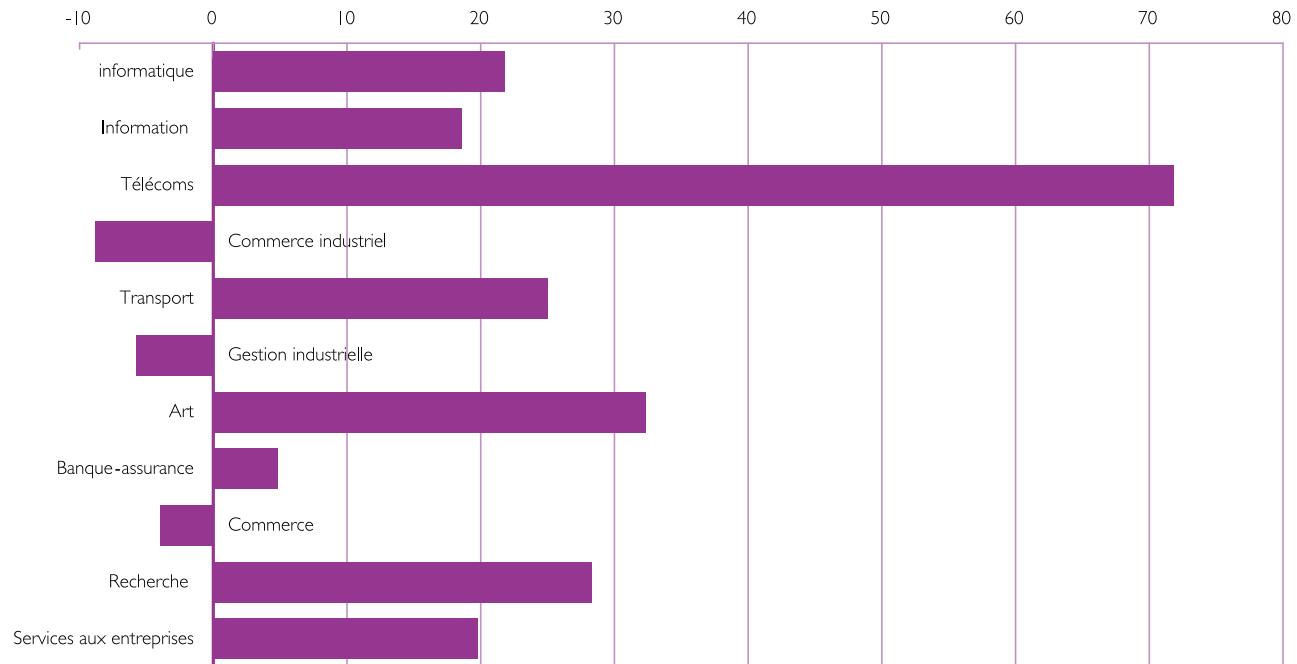
Source : INSEE RP 1999

Sept des onze branches d'activité composant les EMS ont évolué, de 1990 à 1999, plus vite que l'ensemble. Quatre autres ont évolué plus lentement, et trois ont reculé. Ces variations différenciées se rattachent aux évolutions structurelles de l'économie. En effet, **les variations les plus fortes viennent de branches d'activité à faibles effectifs mais marquées par l'innovation**. On trouve ainsi aux trois premières places dans l'intensité de la progression :

- les télécommunications (+71,8% mais 5,9% des EMS en 1999),
- l'art (+32,4% mais 7,2% des EMS en 1999),
- la recherche (+28,7% mais 15,2% des EMS en 1999).

Figure 2

Variation des branches d'EMS entre 1990 et 1999 (en %)



Source : INSEE RP 1999

Tableau 4

Taux de progression et parts respectives des branches d'EMS

Branches d'activité	Taux d'évolution de 1990 à 1999	Parts dans les EMS en 1990	Parts dans les EMS en 1999
Télécoms	+71,85%	5,46%	5,94%
Art	+32,37%	6,26%	7,21%
Recherche	+28,32%	13,61%	15,29%
Transport	+25,05%	5,46%	5,94%
Informatique	+21,80%	1,83%	1,94%
Services aux entreprises	+19,75%	29,37%	30,60%
Information	+18,57%	3,11%	3,21%
ENSEMBLE DES EMS	+14,92%	100%	100%
Banque-assurance	+4,84%	8,91%	8,13%
EMPLOI TOTAL	+3,31%	7,12%	7,92%
Commerce	-3,99%	14,23%	11,89%
Gestion industrielle	-5,78%	8,65%	7,10%
Commerce industriel	-8,87%	5,72%	4,70%

Source : INSEE RP 1999

ANALYSE PAR BRANCHES

On trouve aux trois premières places dans l'intensité de la progression, les télécommunications, l'art et la recherche.

L'importance et le dynamisme de la branche des services aux entreprises sont à relier au recours de plus en plus fréquent aux services de conseil, d'assistance et d'intérim, ainsi qu'aux diverses activités dites de " services opérationnels ". Le dynamisme de ces fonctions apparaît ainsi résulter en grande partie du "processus d'externalisation" et du besoin croissant en expertise des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises.

La place de la recherche traduit l'effort de modernisation et de recherche et développement engagé par les secteurs privés et publics, ainsi que la progression des effectifs de l'enseignement. Notons cependant, qu'en dépit de son renforcement notable dans les années 1990, l'emploi de l'encadrement de la recherche représente seulement 0,94% de l'emploi total en 1999.

Plus surprenante apparaît la tendance à la régression de l'encadrement dans les activités commerciales, dont la perte de 3,99% correspond à une diminution de 8 915 emplois en 9 ans. De fait, le dynamisme de la consommation s'est maintenu, au moins dans la seconde moitié des années 1990, ce qui a forcément rejailli sur les composantes du commerce de gros et des intermédiaires du commerce interindustriel, qui relèvent des EMS. **L'hypothèse la plus plausible verrait dans cette baisse un résultat des concentrations intervenues dans l'appareil de distribution.** En outre, l'intensification des échanges interindustriels a fait basculer une partie de ce qui relevait autrefois du commerce de gros vers la logistique, avec les lourds investissements dans les aires de dépôt, qui se trouvent aujourd'hui plutôt rattachées aux transports.

La même hypothèse relative à la concentration des entreprises vaut pour la banque - assurance. Il faut prendre également en compte, d'une part les effets des désordres du début des années 1990 et, d'autre part, la politique de réduction des frais de fonctionnement pour restaurer les marges, à l'heure de l'ouverture des frontières aux banques européennes. Il convient toutefois de remarquer que cette branche d'activité a connu une évolution positive (+4,8%), certes supérieure à l'évolution moyenne de l'emploi total, mais inférieure des 2/3 à l'évolution moyenne des EMS.

La position occupée par les métiers liés à l'art est à rapprocher de la demande croissante d'activités culturelles.

A l'inverse, on trouve en bas du tableau les branches d'activité liées à l'industrie. Ces deux branches (gestion et commerce industriel) ont perdu ensemble 15 830 emplois entre 1990 et 1999, soit une baisse de 7%. **Ce fait apparaît lié au triple processus de la mutation des systèmes productifs, du desserrement des activités industrielles en-dehors des métropoles,** même pour ce qui concerne leurs états-majors, et de la tendance à la délocalisation d'une part de ces activités pour sauvegarder les entreprises des effets de la concurrence internationale.

La place des transports traduit la profonde mutation des modes de production, liée à la dictature du "juste à temps" qui a transféré aux entreprises de transport les missions de logistique et d'approvisionnement en temps voulu. Tous les segments du monde des transports paraissent de ce fait concourir à la progression de l'emploi métropolitain supérieure constatée durant les années 1990.

On relève la modestie des effectifs dans les branches de l'information et de l'informatique dans l'industrie. En dépit de leurs fortes progressions dans les années 1990, ces activités relèvent encore en 1999 du bas du tableau en termes d'effectifs.

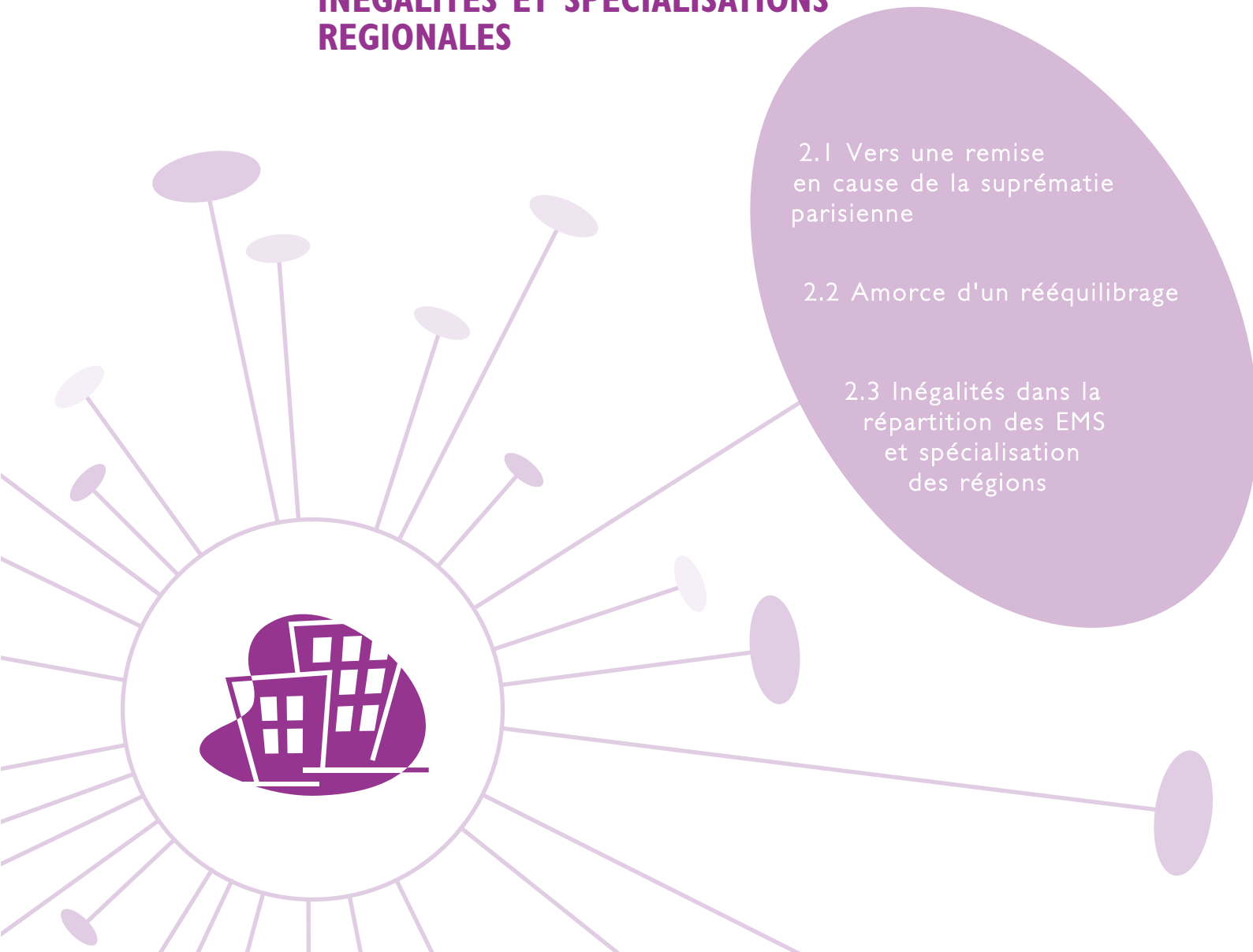
Encore plus récents, en termes de renouvellements technologiques, les télécommunications relevaient presque, dans les années 1990, des activités émergentes. Ceci explique à la fois leur record de croissance au cours de la période (+72%) et la part encore modeste qu'elles occupent dans les EMS (4,2% des effectifs en 1999). Remarquons qu'une très forte croissance a fait bondir leur part, qui s'est accrue de moitié au cours de ces années, puisqu'elle n'atteignait que 2,8% en 1990. **La consommation effrénée qui a suivi l'introduction en France des téléphones portables a sans doute largement alimenté cette croissance.** Un autre facteur, plus structurel, est la déréglementation de cette activité (changement de statut de France

Télécom) ayant ouvert le marché à de nouveaux acteurs. Mais, frappées par la crise boursière, qui a fragilisé toutes les activités liées à l'innovation, comme par la maturation rapide du marché des téléphones portables, les activités des télécommunications risquent de ne pas connaître, à l'avenir, des taux de croissance égaux à ceux des années 1990.

Toutes les branches d'activité dont le taux d'évolution est supérieur à la moyenne des EMS accroissent leur part dans cet ensemble. C'est notamment le cas de la branche la plus importante en effectifs, celle des services aux entreprises. A la première place en 1990 comme en 1999, elle a vu sa part du total passer de 29,3% à 30,6% grâce à une évolution supérieure d'un tiers à l'évolution moyenne.

CHAPITRE 2

INEGALITES ET SPECIALISATIONS REGIONALES



2.1 Vers une remise en cause de la suprématie parisienne

2.2 Amorce d'un rééquilibrage

2.3 Inégalités dans la répartition des EMS et spécialisation des régions

Les emplois métropolitains supérieurs sont un des symboles de la primauté parisienne. Mais, pour autant, ils présentent également le signe de l'amorce d'un rééquilibrage entre les régions. Ainsi, l'emploi métropolitain tend à se diffuser géographiquement de plus en plus largement.

2.1 VERS LA REMISE EN CAUSE DE LA SUPREMATIE PARISIENNE

Trois régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) concentrent 60,3% du total national des EMS en 1999. **A elle seule, l'Ile-de-France représente 45% des EMS**, alors qu'elle n'accueille que 27,5% de l'emploi total et 19% de la population. Cette suprématie s'explique par le caractère "éruptif" de toute innovation. Les EMS en grande part étant liés à l'innovation¹, ils sont d'abord apparus dans la capitale à partir des années 1970 et s'y sont multipliés.

" En termes de répartition, d'organisation et de fonctionnement du territoire, l'héritage reste marqué par une division spatiale des compétences, reflétant une position hiérarchique de Paris et de l'Ile-de-France qui agissent comme centres de commandement de l'ensemble des autres régions." ²

Effectivement, **les 4 branches d'activité accueillies de la manière la plus privilégiée en Ile-de-France intègrent des fonctions de commandement et d'innovation :**

- information (63% des effectifs nationaux en Ile-de-France),
- services aux entreprises (53% des effectifs nationaux en Ile-de-France),
- banque-assurance (53% des effectifs nationaux en Ile-de-France),
- informatique (51% des effectifs nationaux en Ile-de-France).

Chacune de ces quatre branches d'activités excède la part totale de l'Ile-de-France dans les EMS français (45%). Cependant, depuis 1990, les branches "information" et "informatique" ont vu s'effriter leur part dans la région capitale, respectivement de -5% et -4%. Cinq des autres branches ont également suivi cette tendance en voyant légèrement décroître leur part dans la région capitale³.

Il s'opère ainsi un léger effritement de la suprématie parisienne. La part de l'Ile-de-France est passée de 46,3% à 44,96% entre 1990 et 1999. Il est intéressant de noter que **seules les télécommunications ont nettement renforcé leur présence dans la capitale**, avec une part en augmentation de 10%. Trois autres branches ont maintenu leurs positions parisiennes, comme les services aux entreprises (+1%), le commerce (+3%) et la banque-assurance (+3%).

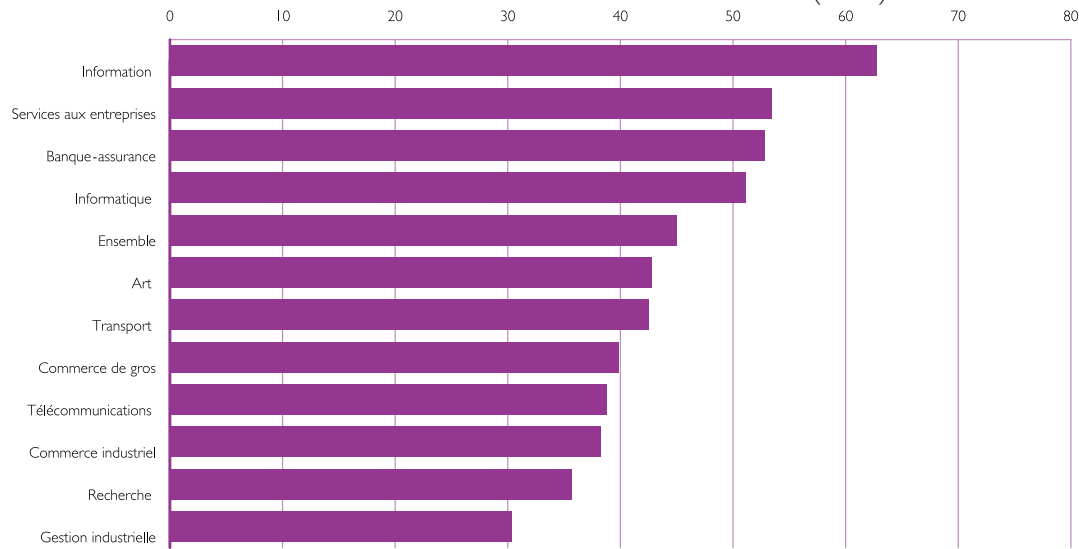
¹ Voir supra

² Op. cit, Avis du Conseil Economique et Social, 2003

³ Voir figures 3 et 4

Figure 3

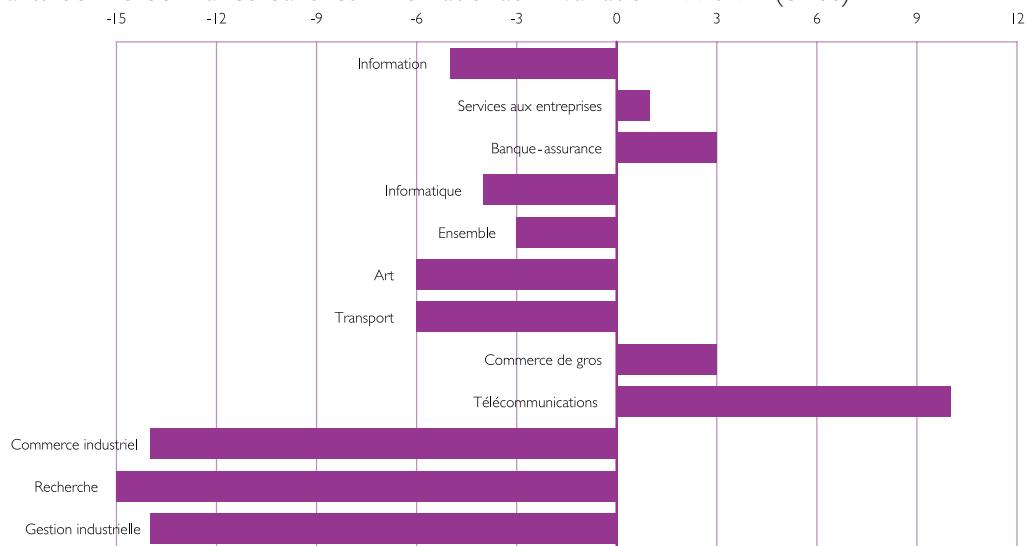
Parts de l'Ile-de-France dans les EMS nationaux : le constat en 1999 (en %)



Source : INSEE RP 1999

Figure 4

Parts de l'Ile-de-France dans les EMS nationaux : variation 1990-99 (en %)



Source : INSEE RP 1999

Tableau 5

L'effritement de la suprématie parisienne : part de l'aire urbaine parisienne dans les EMS nationaux.

Branches d'activités	Part en 1999	Part en 1990	Variation relative 1990/1999
Information	62,75%	65,76%	-5%
Services aux entreprises	53,43%	53,05%	+1%
banque-assurance	52,83%	51,00%	+3%
Informatique	51,10%	53,44%	-4%
Art	42,77%	45,70%	-6%
Transport	42,46%	45,11%	-6%
Commerce de gros	39,86%	38,83%	+3%
Télécommunications	38,79%	35,28%	+10%
Commerce industriel	38,27%	44,58%	-14%
Recherche	35,70%	41,69%	-15%
Gestion industrielle	30,32%	35,31%	-14%
Ensemble	44,96%	46,28%	-3%

Source : INSEE RP 1999

Mis à part le cas des services aux entreprises, du commerce et de la banque-assurance, **toutes les autres branches d'activité, à l'image de l'informatique et de l'information, ont vu décroître la part de leurs effectifs en Ile-de-France. C'est une même tendance décentralisatrice qui se fait jour en matière de transports et d'art (-6% chacun). Plus importantes encore sont les diminutions de la concentration dans la région capitale de la gestion et du commerce industriels (-14% chacune), ce qui correspond aux desserrements des activités productives autant qu'à leurs mutations technologiques. Les mêmes observations peuvent être faites en matière de recherche (-15%), ce qui manifeste notamment l'important développement universitaire réalisé en province dans les années 1990. C'est ainsi que la recherche publique et universitaire ne compte plus que 39% de ses effectifs en Ile-de-France. Par contre, la recherche privée reste concentrée à hauteur de 49% dans la région capitale.**

De manière générale, on peut considérer qu'au cours de cette période 1990-1999, " les spécialisations urbaines ont changé de contenu : elles sont davantage fondées sur des facteurs produits par l'activité des hommes ; elles portent moins sur les branches d'activité que sur le niveau de qualification, l'aptitude à l'innovation, la qualité des équipements. **La hiérarchie des fonctions urbaines s'est modifiée de deux manières : renforcée pour les fonctions de niveau supérieur, simplifiée du fait de la diffusion de nombreux équipements dans les villes moyennes. Par ailleurs, les nouveaux mécanismes économiques ont renforcé le statut des métropoles et favorisé l'émergence de quelques systèmes régionaux ou interrégionaux.**"¹

¹op. cit, Avis du Conseil Economique et Social cité, pages I - 16 et I - 17, 2003

2.2 AMORCE D'UN REEQUILIBRAGE

Les EMS sont l'expression d'un "rattrapage" des différentes régions. Ainsi, leur profil économique évolue : les régions accueillent plus d'emplois supérieurs, entraînant une mutation de leur emploi total.

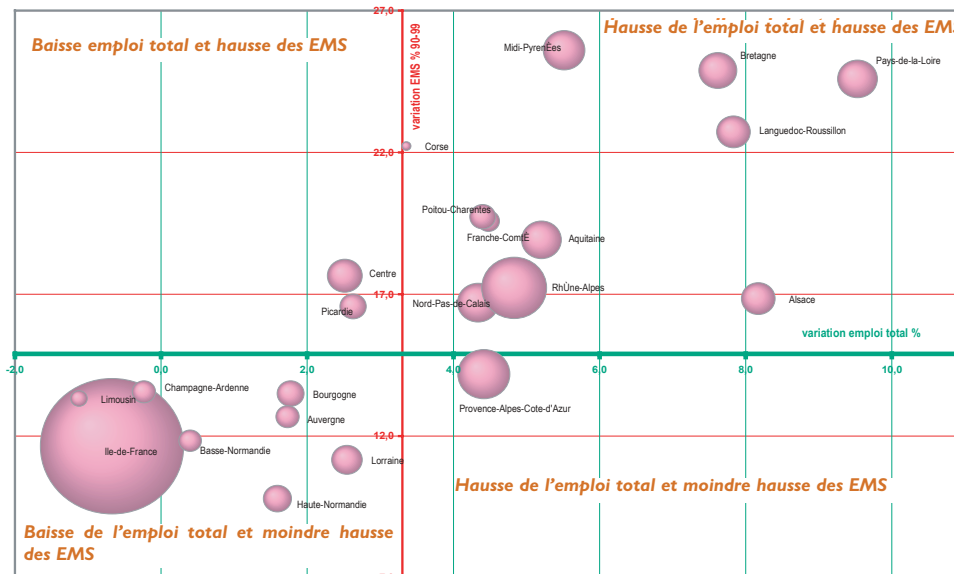
2.2.1 LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SUPERIEUR EN REGION

Les positions parisiennes s'effritent ; en parallèle, l'emploi métropolitain supérieur a augmenté par an en moyenne dans toutes les régions, de +1,09% en Haute Normandie à +2,84% en Midi-Pyrénées. Ainsi, dans toutes les régions, l'accroissement des effectifs des EMS aura dépassé, ou au moins approché, 10% entre 1990 et 1999. Cinq régions auront même connu une augmentation supérieure à 20%, à savoir la Corse, le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, la Bretagne et Midi-Pyrénées.

Figure 5

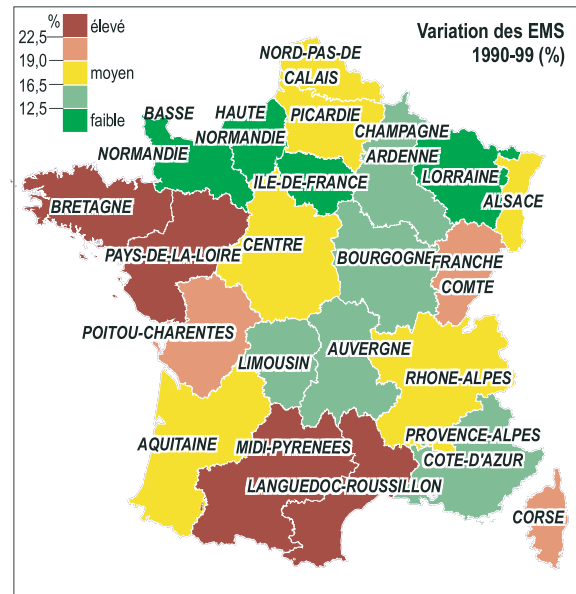
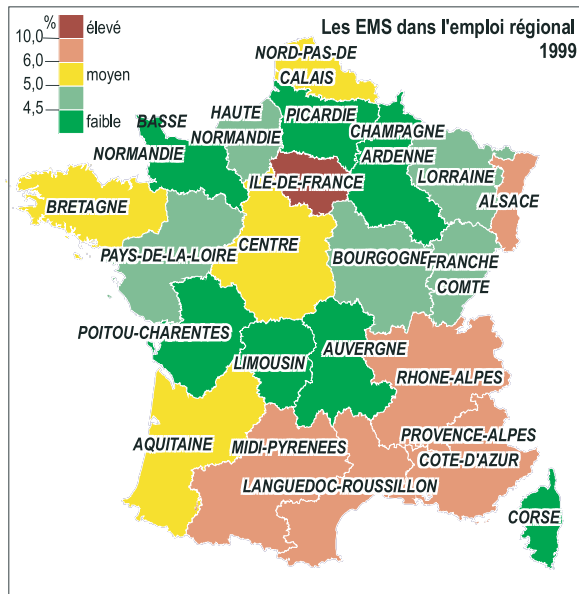
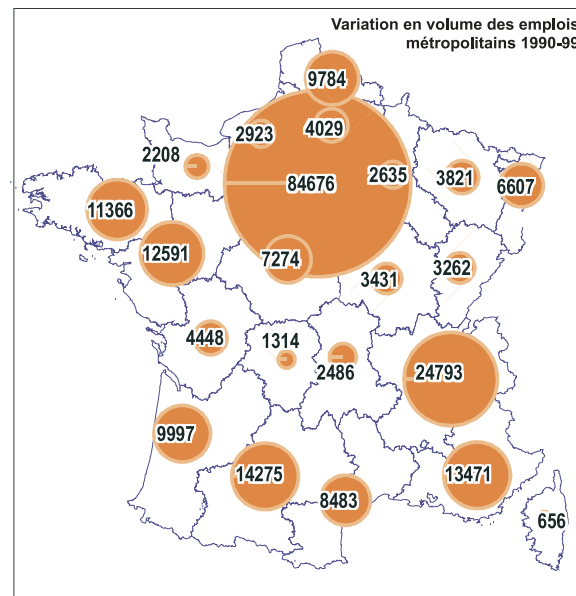
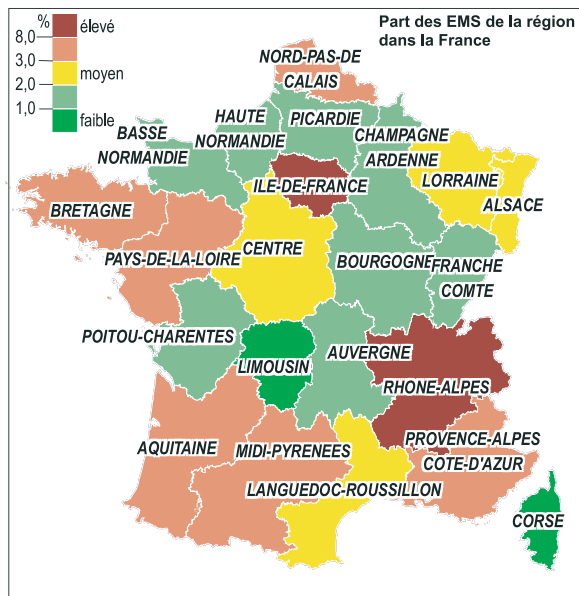
Variations de l'emploi total et des emplois supérieurs par région, 1990-99

Note de lecture :
Les cercles sont proportionnels au nombre d'EMS
Les axes se croisent sur la valeur moyenne France



Carte 1

L'inégalité des régions face aux EMS



Les variations positives dans les effectifs d'EMS, constatées dans toutes les régions, sont d'autant plus significatives que trois régions ont vu reculer leur emploi total, à savoir Champagne-Ardenne (-1.234 emplois), le Limousin (-3.095) et l'Île-de-France (-33.979). Dans ces trois cas, la progression des EMS a compensé la perte plus marquée dans les autres activités. L'Île-de-France a, quant à elle, perdu 118.655 emplois traditionnels mais le gain de 84.676 EMS a réduit la perte finale.

Il reste qu'en termes de parts dans le total, excepté l'Île-de-France, seules deux régions excèdent une part de 5%, à savoir Rhône-Alpes (9,3%) et Provence Alpes Côte d'Azur (6%). Ce sont également les deux seules dont les effectifs d'EMS dépassent les 100 000 actifs.

2.2.2 LA PROGRESSION DE LA PART DES RÉGIONS

Une autre conséquence de l'amorce de l'effritement des positions parisiennes tient dans **un frémissement dans les variations des parts des EMS en région par rapport à l'ensemble de l'emploi métropolitain supérieur**. C'est ainsi que les parts des EMS ont le plus augmenté en Midi-Pyrénées, où elles se sont accrues de 11,4%, en Bretagne (+10,3%) et en Poitou-Charentes (+7,1%). Ce qui signifie que **ces régions ont connu une progression de leur EMS plus vive que l'augmentation moyenne de ceux-ci**. Mais les parts de ces régions dans l'emploi métropolitain total en 1999 s'échelonnent de 3,9% pour la première, à 3,2% pour la seconde et à 1,5% pour la troisième. C'est dire la marge à franchir pour arriver à un rééquilibrage. L'inertie du système tient à ce que ce processus de rythme différentiel en province ne fait que s'amorcer depuis une quinzaine d'années.

Et encore faut-il noter que 9 régions ont connu une stabilité de leurs parts relatives entre 1990 et 1999, soit une progression conforme à la moyenne (environ +15%). Deux autres, à savoir la Lorraine et la Haute-Normandie ont vu décroître leur part dans les EMS, de 5% pour la première et de 6% pour la seconde. Mais leurs effectifs d'EMS ont cependant augmenté.

Tableau 6

Evolution de la part de chaque région dans le total national des Emplois métropolitains supérieurs de 1990 à 1999

Région	Part en 1990	Part en 1999	Variation des parts 1999/1990	Effectifs 1999	Variation des effectifs 90-99
Midi Pyrénées	3,5%	3,9%	+11,4%	70 027	25,60%
Bretagne	2,9%	3,2%	+10,3%	57 026	24,89%
Poitou Charentes	1,4%	1,5%	+7,1%	26 984	19,74%
Picardie	1,5%	1,6%	+6,7%	28 337	16,57%
Pays de Loire	3,3%	3,5%	+6,1%	63 787	24,59%
Languedoc Roussillon	2,4%	2,5%	+4,2%	45 815	22,72%
Centre	2,6%	2,7%	+3,8%	48 490	17,65%
Aquitaine	3,4%	3,5%	+2,9%	62 829	18,92%
Nord-Pas-de-Calais	3,7%	3,8%	+2,7%	68 372	16,70%
Rhône Alpes	9,2%	9,3%	+1,1%	168 737	17,22%
PACA	6,0%	6,0%	Stable	108 475	14,18%
Alsace	2,5%	2,5%	Stable	45 816	16,85%
Bourgogne	1,6%	1,6%	Stable	28 837	13,50%
Basse Normandie	1,2%	1,2%	Stable	20 861	11,84%
Champagne-Ardenne	1,2%	1,2%	Stable	22 067	13,56%
Auvergne	1,2%	1,2%	Stable	22 090	12,68%
Franche Comté	1,1%	1,1%	Stable	19 923	19,58%
Limousin	0,6%	0,6%	Stable	11 174	13,33%
Corse	0,2%	0,2%	Stable	3 608	22,22%
Ile-de-France	46,3%	45%	-3%	812 044	11,64%
Lorraine	2,2%	2,1%	-5%	38 037	11,17%
Haute Normandie	1,9%	1,8%	-6%	32 747	9,80%
Toutes régions	100%	100%		1 806 083	14,92%

2.3 INEGALITES DANS LA REPARTITION DES EMS ET SPECIALISATION DES REGIONS

Pour examiner la distribution des branches d'EMS entre les régions, une mesure du degré de spécialisation atteint par les régions a été conduite. Pour ce faire, a été élaboré un coefficient de spécialisation, s'appuyant sur un double quotient. Il s'agit en effet de rapporter les effectifs par branche d'EMS de chaque région au total des EMS régionaux, et de rapporter le résultat au quotient des effectifs nationaux de la même branche d'EMS à l'emploi total national.

Le coefficient se lit ainsi : une valeur de 100 indique que le poids de la branche d'EMS dans la région est strictement identique à la moyenne de toutes les régions. Une valeur supérieure (ou respectivement inférieure) à 100 témoigne d'une sur-représentation (sous-représentation) de cette branche dans la région étudiée.

Par exemple, Languedoc-Roussillon a un coefficient de spécialisation de 216 pour l'art, ce qui est le signe d'une sur-représentation de cette branche d'EMS dans cette région, par rapport à la situation des autres régions, alors que le commerce industriel, avec un coefficient de 82, y est sous-représenté.

Tableau 7

Coefficients de spécialisation d'EMS en 1999 par région, selon leur part totale dans les EMS nationaux

Branches d'EMS / Régions	Art	Banque ass.	commerce de gros	commerce industriel	gestion industrielle	information	informatique	services Entreprises	télécoms	transports	recherche
Ile de France	120	148	112	107	85	176	144	150	109	119	100
Rhône Alpes	115	81	133	175	171	67	164	117	112	112	151
PACA	163	95	143	95	96	74	103	126	144	147	137
Nord Pdc.	76	132	139	153	174	77	69	120	119	142	133
Pays Loire	122	132	142	162	173	72	133	108	140	121	127
Aquitaine	147	64	87	70	127	94	87	108	189	124	135
Bretagne	129	115	131	129	137	110	122	105	202	125	148
Midi Pyrénées	130	84	126	122	126	75	165	111	137	102	193
Centre	133	122	131	149	182	84	92	95	142	133	157
Lorraine	112	112	128	150	192	117	59	91	167	147	164
Languedoc R.	216	101	151	82	97	99	92	106	156	113	152
Alsace	95	135	160	166	180	92	129	96	85	121	153
Haute Norm.	110	106	116	133	197	75	130	97	113	242	144
Picardie	128	123	144	193	212	85	77	234	122	174	136
Bourgogne	146	112	145	169	189	83	79	83	138	165	143
Poitou Char.	154	201	147	134	173	93	56	87	131	115	131
Basse Norm.	143	107	139	116	182	104	63	103	135	126	154
Champagne A.	134	126	145	180	131	74	69	89	144	153	120
Auvergne	165	105	132	122	200	115	72	85	171	127	162
Franche Cté.	132	81	112	157	237	76	158	97	112	96	179
Limousin	127	122	132	124	212	131	72	90	241	158	119
Corse	150	99	136	33	77	230	7	108	338	242	97
emploi/branc.	130 290	146 836	214 693	81 909	128 157	58 020	35 015	552 677	76 736	107 361	274 389
tout coefficient	2 947	2 501	2 932	2 923	3 650	2 202	2 141	2 407	3 349	3 104	3 134
coef moyen	134,00	113,70	133,30	132,90	165,90	100,10	97,30	109,40	152,20	141,10	142,40

Source : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 1999

Note de lecture : En rouge les 3 ou 4 régions présentant les coefficients les plus élevés pour chaque fonction, en bleu celles qui dépassent le coefficient moyen de plus de 10%.

Calcul : (effectif régional par branche d'EMS/total EMS région) / (effectif national par branche d'EMS/emploi total national) x 100

Le résultat fait apparaître les déformations de la panoplie des branches d'activité selon les régions. Il montre par exemple que les points forts de Rhône-Alpes résident, par ordre décroissant, dans le commercial industriel et la gestion industrielle, dans l'informatique, la recherche et le commerce de gros. Son point faible est dans l'information. La spécialisation est bien différente en PACA, où dominent l'art, les transports, les services aux entreprises et le commerce de gros et où les points faibles sont l'information et l'encadrement industriel.

Cette analyse montre également **que la gestion industrielle présente à la fois le taux moyen de concentration le plus élevé (166) et est la plus diffusée.** Ainsi dans 12 régions elle mobilise une part des effectifs supérieure de 12% à la moyenne de la branche et 3 régions (Franche Comté, Champagne et Picardie) qui excèdent cette moyenne de 37%. Un grand écart se dessine entre le groupe de tête, dont la valeur moyenne s'établit à 227, et celui des 7 autres régions, à 36% en-deçà de la moyenne (106). Ce rapport du simple à plus du double dénote une césure entre les régions à dominante gestionnaire et des régions plus tertiaires, comme l'Île-de-France, et les régions littorales : PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Corse.

Inversement, **l'informatique présente le taux de concentration le plus faible (97) et ne se distingue que dans 3 régions**, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Franche-Comté, dont le coefficient moyen dépasse de 67% la moyenne de la branche. 6 autres régions, dont l'Île-de-France, dépassent cette moyenne avec un écart moyen de 30%. Mais, comme pour la gestion industrielle, un décrochage apparaît dans la diffusion de cette activité, avec 13 régions en retrait de 30% sur le taux moyen de la branche. C'est la branche où l'écart est le plus flagrant entre les régions en pointe et les régions en retard.

Les mesures de la spécialisation montrent bien au total de grandes inégalités d'implantation des EMS selon leurs branches d'activité. Il est aussi patent que les branches d'activité les plus innovantes, comme le sont encore les télécommunications et l'informatique, sont aussi les plus mal réparties, ce qui correspond au caractère éruptif de toute innovation. Les branches plus traditionnelles, comme le commerce de gros, les services industriels et la recherche, se trouvent parmi les mieux réparties dans le territoire. Ainsi, au-delà du facteur démographique et de la marque d'une tradition locale, l'aspect novateur introduit une hiérarchisation très nette entre les régions.

CHAPITRE 3

L'EMPLOI METROPOLITAIN SUPERIEUR DANS LES AIRES URBAINES



3.1 La place des EMS
dans les aires urbaines

3.2 Les tendances de l'emploi
supérieur, un cadre de réflexion
pour les politiques
d'aménagement

Les EMS sont, avant tout, et par définition, des emplois propres au milieu urbain, voire métropolitain. Pour autant, l'analyse plus fine des évolutions touchant les différentes branches laisse apparaître des dynamiques variées.

Les 354 aires urbaines françaises concentrent, en 1999, la quasi-totalité des EMS, avec 92,8% des effectifs nationaux. Les 78 aires urbaines de plus de 100 000 habitants accueillent à elles seules 84% de l'ensemble des EMS. Le solde se répartit donc entre les 276 aires urbaines de moins de 100 000 habitants, qui accueillent 7,8% des EMS, et les espaces situés en dehors des aires urbaines, qui en comptent 7,2%. Ce premier constat étant posé, il s'agit de préciser cette géographie et de comprendre les tendances présidant à cette répartition.

3.1 PLACE DES EMS DANS LES AIRES URBAINES

Les emplois métropolitains supérieurs se répartissent de manière inégale entre les différents groupes territoriaux¹, et tout particulièrement entre les aires urbaines. Ainsi, une hiérarchisation fondée sur la présence de fonctions métropolitaines se dégage. Mais cette répartition de l'emploi supérieur entre les aires urbaines s'inscrit également dans des dynamiques régionales, avec l'émergence de "systèmes urbains régionaux", et se joue en fonction des différentes branches.

3.1.1 UNE REPARTITION DES EMS TRES HIERARCHISEE

La répartition très hiérarchisée des EMS au sein des aires urbaines s'exprime par le poids qu'ils occupent au sein de l'emploi total. Ainsi, les EMS représentent 10,4% des emplois dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants. Cette part se monte à 16% dans l'aire urbaine de Paris et à 7,4% dans les 77 autres aires urbaines de plus de 100 000 habitants.

En dehors des plus grandes métropoles, la place des EMS dans l'emploi total est plus faible. On n'en trouve ainsi que 4,0 % dans l'emploi total des aires urbaines de moins de 100 000 habitants, et 3,1 % hors des aires urbaines.

Tableau 8

Part des EMS dans l'emploi total selon la taille de l'aire urbaine - 1999

GRUPE TERRITORIAL	EMPLOI TOTAL	EMS	PART EMS/EMPLOI TOTAL
78 aires urbaines >100 000 hab.	14 616 271	1 517 543	10,4%
aire urbaine Paris	5 089 179	815 552	16,0%
77 aires urbaines hors Paris	9 527 092	701 991	7,4%
aires urbaines <100 000 hab.	3 915 176	157 910	4,0%
total 354 aires	18 531 447	1 675 453	9,0%
hors aires urbaines	4 269 169	130 630	3,1%
total France entière	22 800 616	1 806 083	7,9%

Source : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 1999

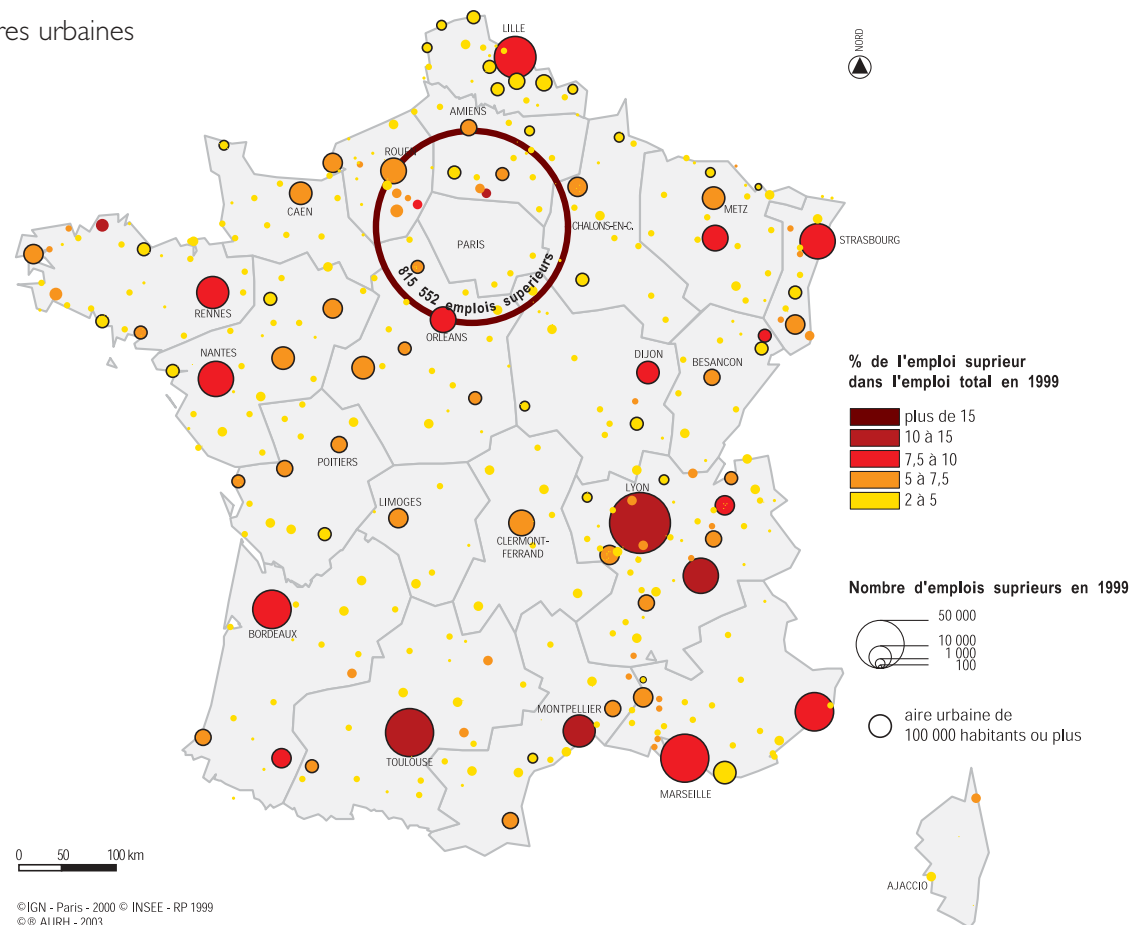
¹"Aires urbaines de plus de 100 000 habitants" (au nombre de 78, aire urbaine de Paris comprise), "aires urbaines de moins de 100 000 habitants" et "hors aires urbaines".

Si l'aire urbaine de Paris compte 16% d'EMS, hors de la région capitale, **ce ne sont pas les aires urbaines dont le nombre d'emplois total est le plus élevé qui représentent la plus forte proportion d'EMS.** Ainsi, Lyon, Marseille et Lille comptent respectivement 11%, 9% et 8% d'EMS. Ces grandes agglomérations ont proportionnellement moins d'EMS que des villes comme Grenoble, Toulouse et Montpellier. Globalement, la corrélation entre la part des EMS dans l'emploi et l'emploi total est néanmoins assez forte.

Ce premier constat mérite d'être approfondi. Ainsi, le "contexte urbain régional" influe sur la répartition de l'emploi métropolitain entre les différents groupes territoriaux, de même que le "statut" de capitale régionale favorise l'implantation d'EMS.

Carte 2

Les EMS dans les 354 aires urbaines



3.1.1.1 Incidence de l'armature urbaine de la région

La part des EMS dans les aires urbaines apparaît étroitement corrélée à l'intensité plus ou moins grande du "caractère urbain" de leur région d'appartenance, défini par le poids dans la région de leurs populations et emplois, ceci quel que soit le critère étudié.

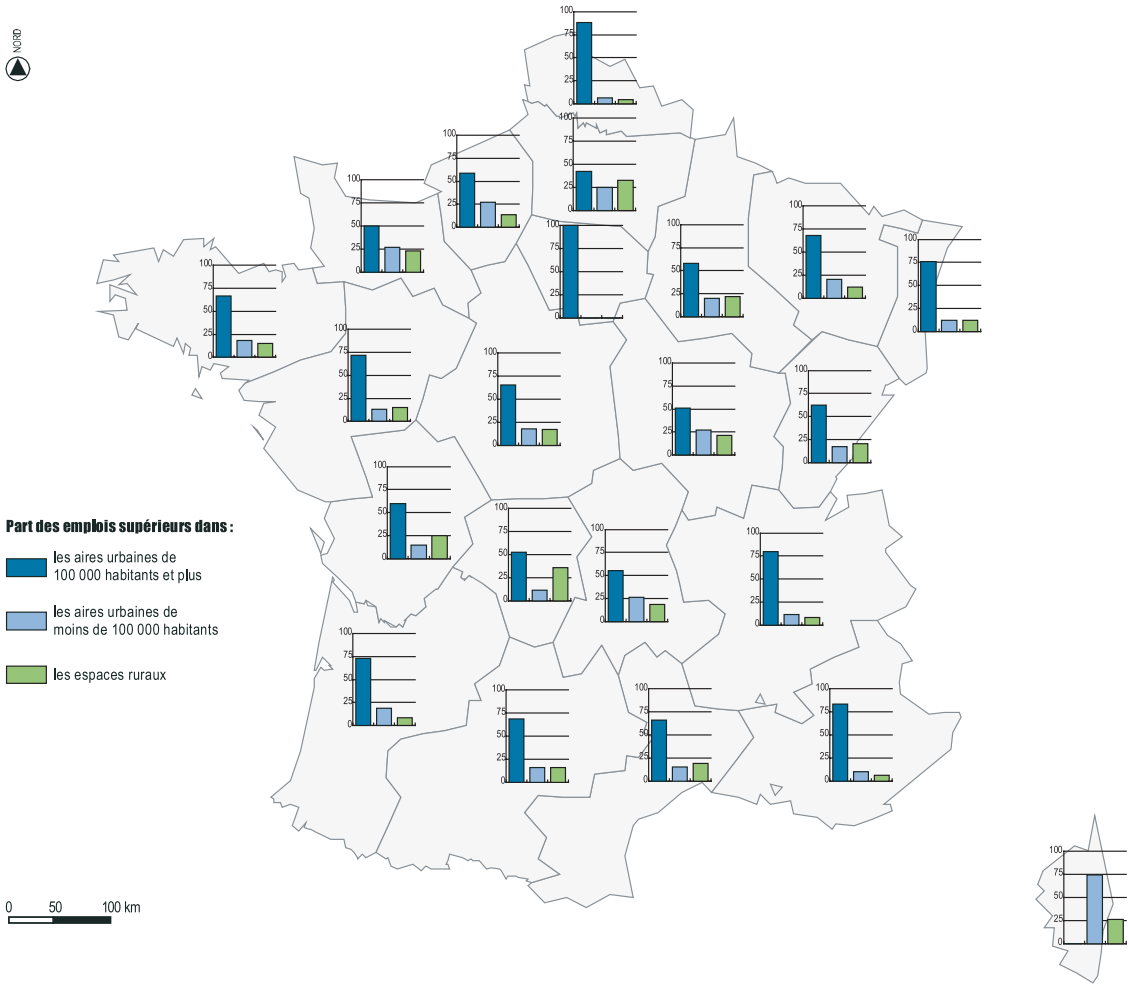
On peut distinguer trois groupes de régions :

- Les régions les plus urbaines présentant une concentration importante des EMS dans les aires urbaines de grande taille. Les régions concernées par ce schéma sont également celles renfermant les plus grandes villes françaises (les régions Ile-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine et Rhône-Alpes).
- Les régions accordant une place importante aux agglomérations petites et moyennes. En Haute-Normandie, en Bourgogne et en Auvergne, l'emploi supérieur se situe pour près du quart dans une aire urbaine de moins de 100 000 habitants.
- Les régions assurant une présence en milieu rural d'au moins un quart des emplois supérieurs, comme en Limousin, en Picardie, en Basse-Normandie et en Poitou-Charentes.

Pour autant, une constante demeure au niveau national : l'importance des capitales régionales comme concentrateur d'EMS.

Carte 3

La répartition des EMS dans les régions, entre les aires urbaines de plus de 100 000 hab. , les aires urbaines de moins de 100 000 hab. et les espaces ruraux (1999)



3.1.1.2 La place des capitales régionales

Les aires urbaines, dont la ville centre est préfecture de région, concentrent près de 2/3 des habitants (65%) comme des emplois (68%). La concentration des emplois métropolitains supérieurs y est encore plus forte, avec plus de 4 EMS sur 5 (82%). Le rôle des préfectures de département est moindre, ne regroupant que 13% des EMS.¹

Si la concentration des emplois métropolitains en général varie selon le rôle administratif de la ville centre, il en est de même pour ce qui est des différentes branches. Ainsi, la concentration des EMS de l'information semble y être la plus sensible, avec 88% des effectifs localisés dans les capitales régionales. Les services aux entreprises (à hauteur de 85%) et la banque-assurance (83%) ont également tendance à se regrouper au sein des capitales régionales. L'exception notable est celle des EMS de la branche recherche qui n'y sont regroupés qu'à hauteur de 78%, se localisant ainsi plus volontiers dans les autres aires urbaines.

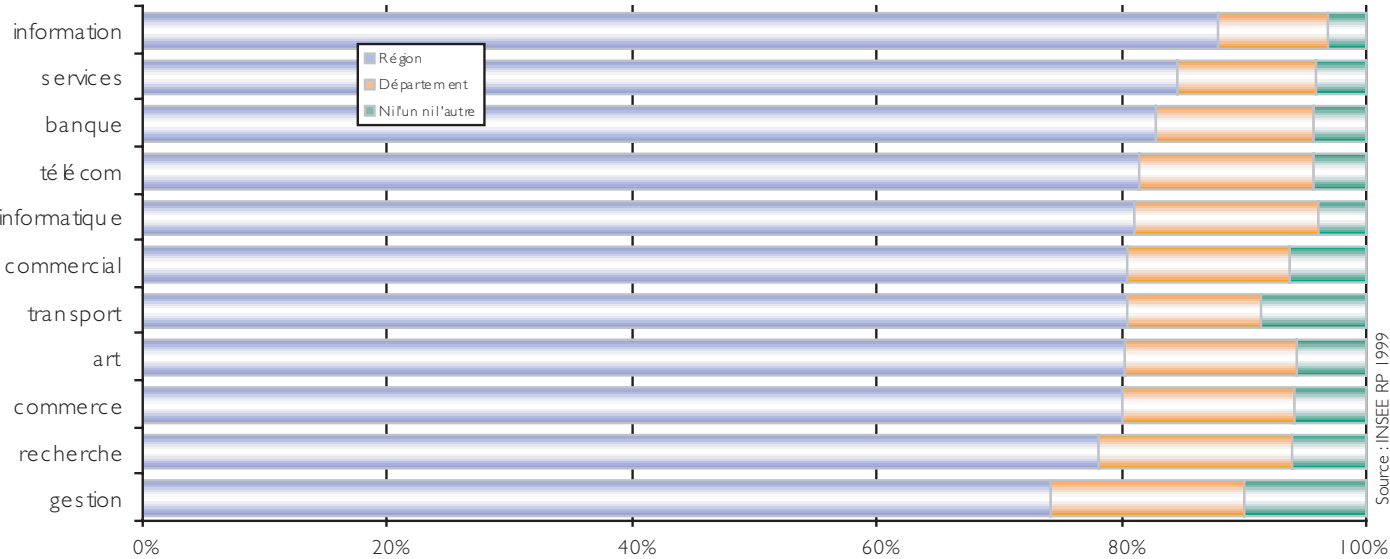
La nouvelle organisation du transport au cours de la dernière décennie, plus orienté vers la logistique, explique que les EMS du transport puissent se développer en se diffusant plus dans les territoires, avec 9% de leurs effectifs dans les aires urbaines sans rôle de chef-lieu et 11% dans les chefs-lieux de départements. Quatre autres fonctions sont de même assez bien décentralisées, la gestion industrielle, avec 16% de ses effectifs en chef-lieu de département et 10% dans d'autres aires urbaines, l'art et le commerce de gros (14%), le commerce dans l'industrie (13%).

¹Les aires urbaines de deux capitales régionales, Ajaccio et Chalons en Champagne, sont absentes de l'étude en raison de leur poids démographique inférieur à 100 000 habitants. Quatre régions ne sont représentées que par une seule aire urbaine : l'Auvergne avec Clermont-Ferrand, l'Île-de-France avec Paris, Midi-Pyrénées avec Toulouse et le Limousin avec Limoges.

Certaines spécialisations émergent, en écho aux spécialisations régionales mises en lumière¹. De fait, comme au niveau national, la capitale donne le " la " à la nation, il semble en aller de même en région. **Les spécialisations mises en exergue à l'échelle régionale se retrouvent pour la plupart au niveau des aires urbaines capitales régionales.**

Figure 6

Répartition des effectifs d'EMS situés dans les aires urbaines, entre les capitales régionales (en bleu), les chefs lieu de département (en orange) et celles qui ne sont pas chef-lieu (en vert) en 1999



Source : INSEE RP 1999

¹Voir Chap II

3.1.2 DYNAMIQUE DES EMPLOIS METROPOLITAINS DANS LES SYSTEMES URBAINS REGIONAUX

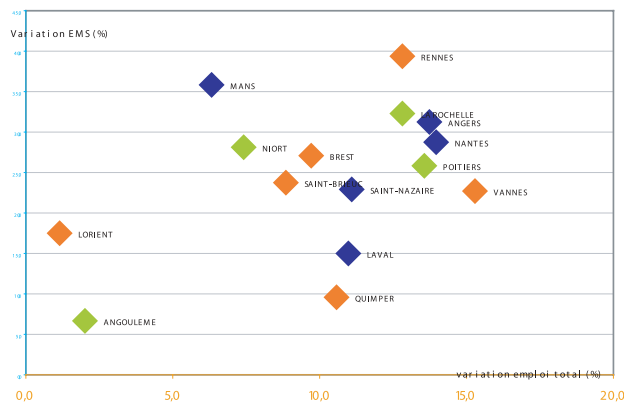
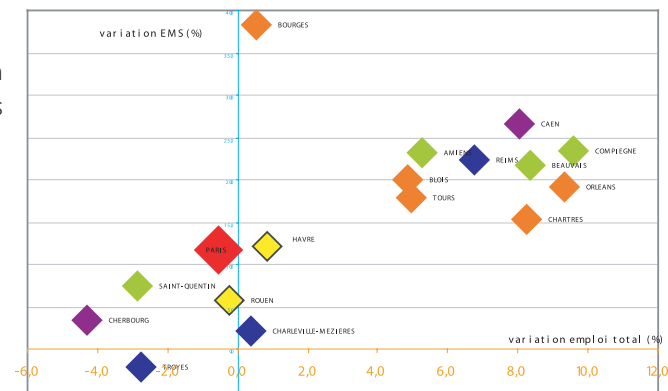
Des systèmes urbains régionaux peuvent être illustrés par une mise en relation d'aires urbaines appartenant à des régions voisines, dans lesquelles les villes peuvent exercer des relations de coopération, ou pourraient le faire aux motifs d'une relative proximité et d'enjeux proches. La question est d'examiner si leur proximité suffit à construire un système lisible ou plus performant. Les schémas suivants sont réalisés par l'intermédiaire d'un graphique cartésien: les axes se croisent sur les valeurs de l'évolution, entre 1990 et 1999, de l'emploi total et de l'évolution de l'emploi métropolitain, correspondant à l'ensemble des aires urbaines de plus de 100 000 habitants.

Graphiques par grands bassins interrégionaux

Les aires urbaines d'une même couleur appartiennent à une même région.

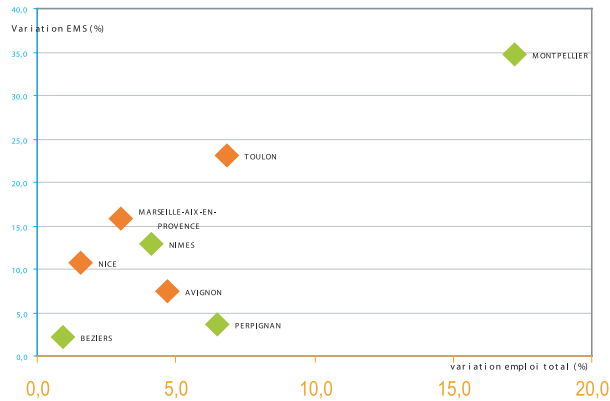
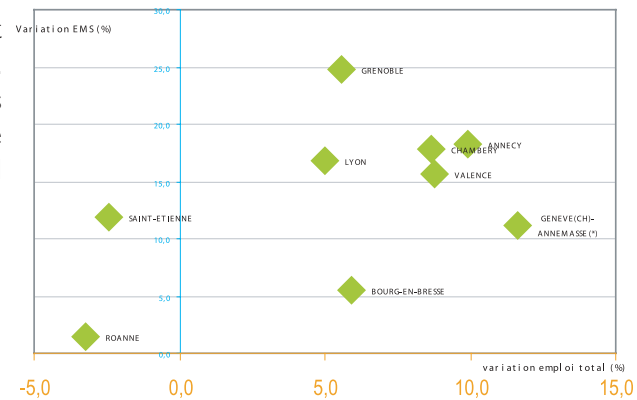
Source des schémas : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 99.

Les franges du Bassin Parisien : on constate un développement autonome, vis-à-vis de Paris, des aires urbaines, mis à part les villes de la Basse Seine et Troyes.



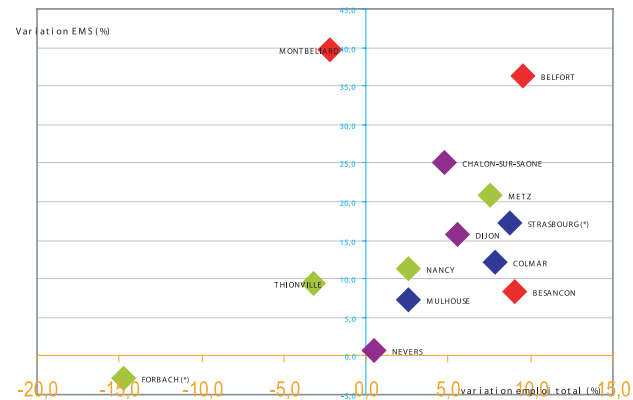
Le Grand Ouest : hors quelques exceptions, il y a convergence entre l'évolution de l'emploi total et l'évolution de l'emploi métropolitain. Il reste à évaluer l'effet TGV pour Le Mans et Rennes, et à comprendre la situation d'Angoulême par rapport aux autres villes de Poitou-Charentes.

Rhône-Alpes : il s'agit du système le plus intégré, car impliquant des villes dotées de fortes complémentarités fonctionnelles. Les villes industrielles (Roanne et Saint-Etienne) subissent les effets de la désindustrialisation, Lyon se dote d'un profil de métropole généraliste et Grenoble rejoint le profil technopolitain.

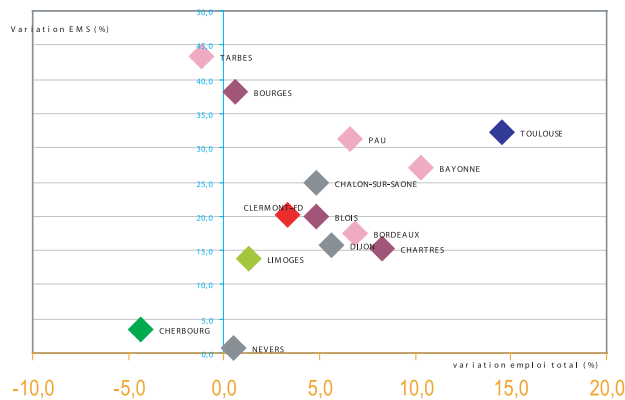
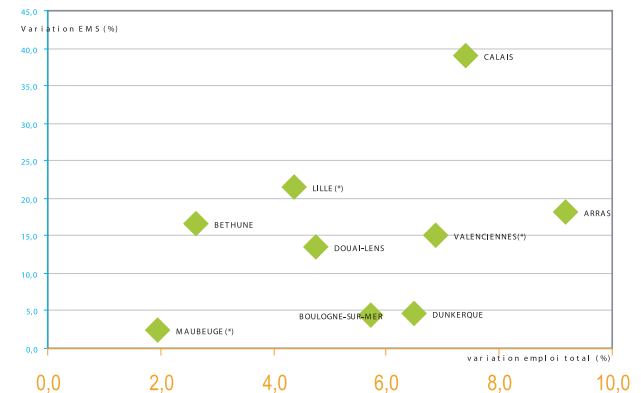


Le Sud méditerranéen : on observe un renforcement de la mono-polarisation dans les deux régions étudiées. Nîmes et Avignon ne suivent pas la dynamique de Montpellier, qui rejoint le profil technopolitain, et d'Aix/Marseille, qui adopte le profil de métropole généraliste, alors que Toulon évolue vite.

L'Est : c'est le domaine des trajectoires opposées au sein des duos régionaux : Metz/Nancy, Besançon- Montbéliard/Belfort, Mulhouse/Strasbourg. D'un côté des systèmes urbains à base industrielle qui déploient de manière sélective leurs fonctions centrales, de l'autre une diversification réussie. On observe également la création d'une technopole automobile autour de Belfort Montbéliard.



Le Nord : Cet espace se caractérise par une profonde opposition entre Lille, qui développe ses fonctions centrales, et les autres agglomérations qui doivent gérer l'héritage de l'industrialisation du XIX^{ème} siècle. Sur le littoral, l'effet "tunnel" semble avoir été positif pour Calais, alors que les autres ports subissent les effets de secteurs en crise (sidérurgie, pêche).



Les autres régions sont caractérisées soit par une mono polarisation dont l'exemple extrême est Paris (il s'agit de Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges), soit par des "isolats" : Cherbourg, Charleville-Mézières, Bourges, Nevers et enfin par la trilogie des villes adossées aux Pyrénées : Tarbes, Pau, Bayonne.

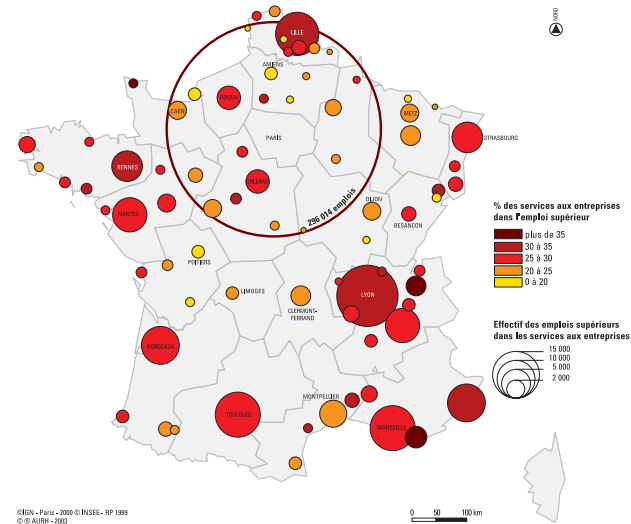
Les analyses détaillées auxquelles il vient d'être procédé laissent apparaître des îlots de résistance et de renouvellement des activités dans des régions marquées par le déclin d'industries traditionnelles, comme le Nord Pas-de Calais, la Lorraine, la Franche Comté. Elles montrent aussi l'émergence d'activités métropolitaines supérieures dans des régions pourtant connues pour l'importance de leurs territoires ruraux, le Limousin, la Champagne-Ardenne ou le Centre.

Certes, l'installation de ces effectifs d'EMS est souvent quantitativement faible. Mais le pari du développement local en milieu éloigné des grandes métropoles s'appuie bien sur la présence d'acteurs dynamiques, à même d'impulser des initiatives pour promouvoir le développement.

3.1.3 ANALYSE PAR BRANCHE D'EMS POUR LES AIRES URBAINES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EN 1999¹

Les EMS " services aux entreprises "

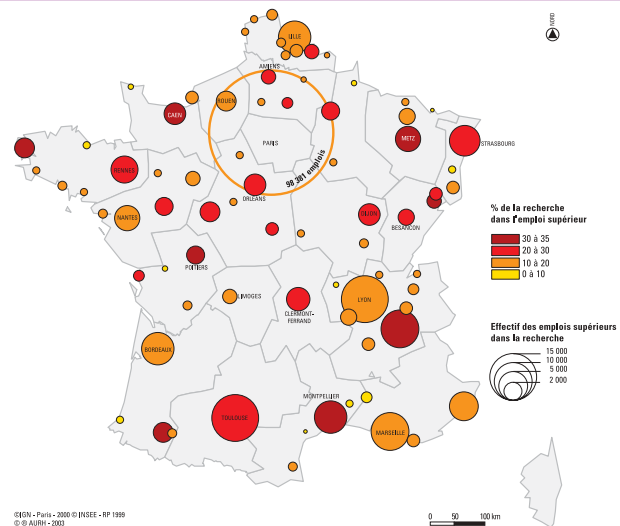
Les services aux entreprises constituent la spécificité d'un nombre réduit d'aires urbaines, dont Cherbourg, Annecy, Paris, Toulon, Nice et Lille. Parmi les aires où cette activité est moins représentée, on rencontre des capitales régionales : Amiens et Poitiers, ainsi que d'autres aires, comme Thionville, Boulogne, Compiègne et Chalon-sur-Saône.



Les EMS " Recherche "

La recherche (intégrant l'enseignement supérieur) est assez largement diffusée. Elle est présente de manière importante dans près d'1 aire urbaine sur 2. La branche est surreprésentée dans 7 d'entre elles. C'est le cas de Pau, Poitiers, Brest, Montbéliard, Grenoble, Montpellier et Nancy.

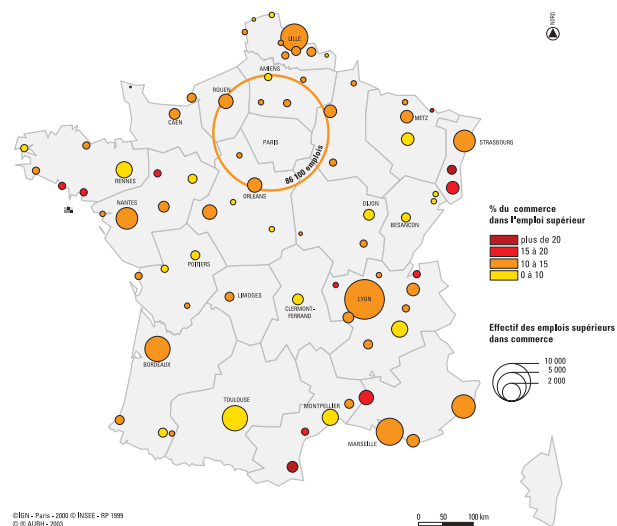
Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, on trouve les aires de Bayonne, Charleville, Nîmes, Forbach, Béziers et Niort.



¹ Voir Tableau en annexes : Les indices de spécificités

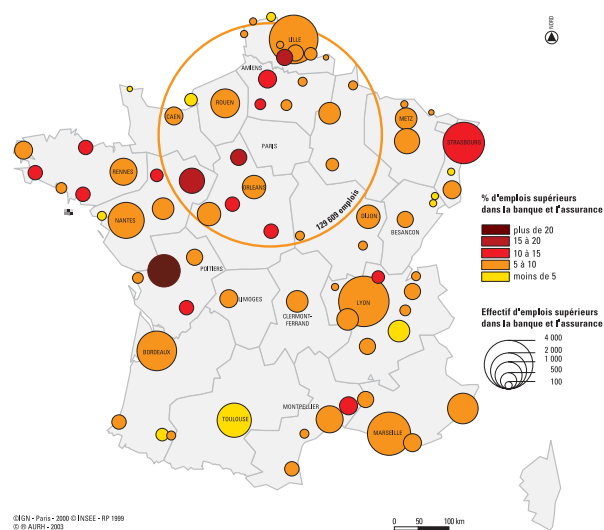
Les EMS " Commerce "

Les EMS du commerce de gros et interindustriel sont présents de manière relativement marquée dans 25 aires urbaines, notamment : Perpignan, Colmar, Béziers, Avignon et Laval. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique on trouve Cherbourg.



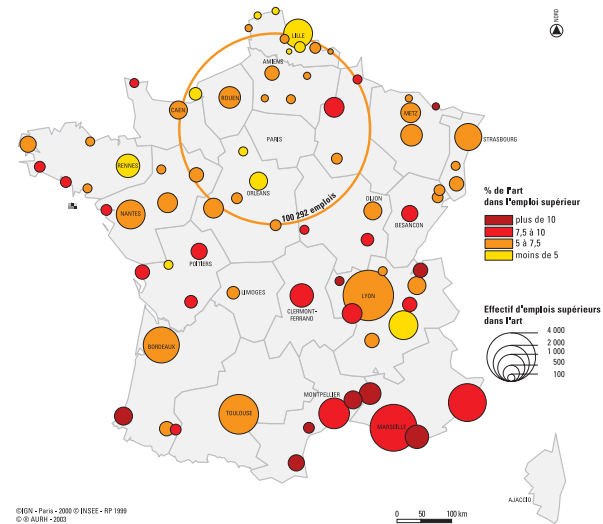
Les EMS " Banque - Assurance "

La branche banque-assurance occupe une place importante dans 27 aires urbaines, voire très présente dans 4 d'entre elles : Niort, Arras, Chartres et Le Mans. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, on trouve Toulouse, Belfort, Grenoble et Montbéliard.



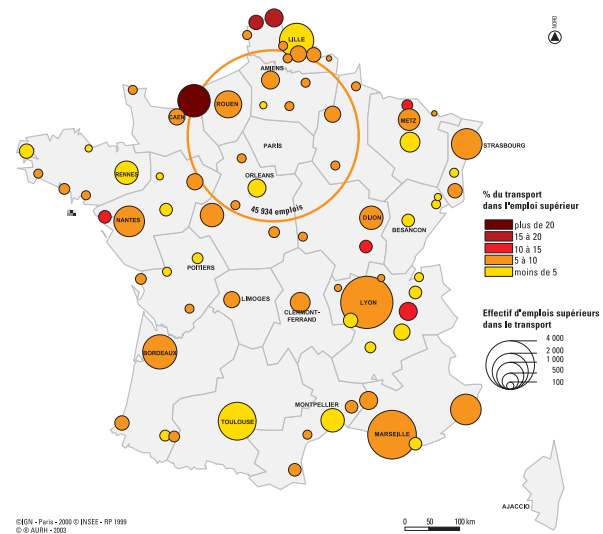
Les EMS " Art "

Les métiers de rang supérieur dans les disciplines artistiques émergent dans 21 aires urbaines, sur lesquelles 7 connaissent une forte spécificité : Béziers, Bayonne, Annemasse, Avignon, Nîmes, Perpignan et Toulon. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, on trouve Arras et Dunkerque.



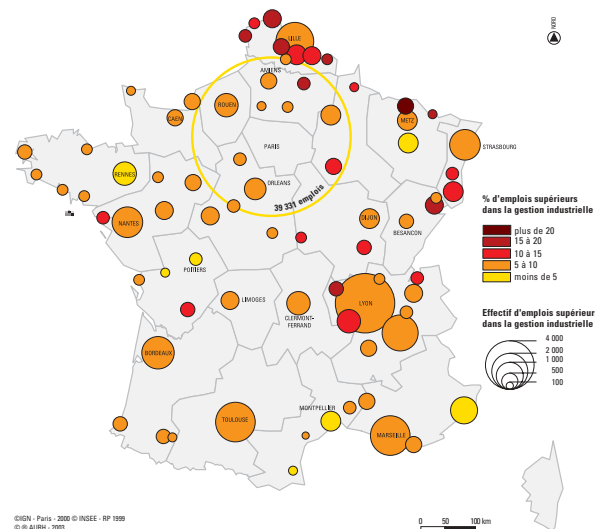
Les EMS " Transport "

Cette branche est bien représentée dans 29 aires urbaines, parmi lesquelles 4 sont l'objet d'une spécificité renforcée, à savoir : Le Havre, Calais, Dunkerque et Chambéry. Parmi les aires où cette activité est moins présente, on trouve Belfort et Grenoble. On relève ici le rôle important joué par les agglomérations portuaires, ainsi que les portes d'entrée sur le territoire ou encore les forts besoins en intermédiaires de la logistique à proximité de centres de production importants (cf. Peugeot à Montbéliard).



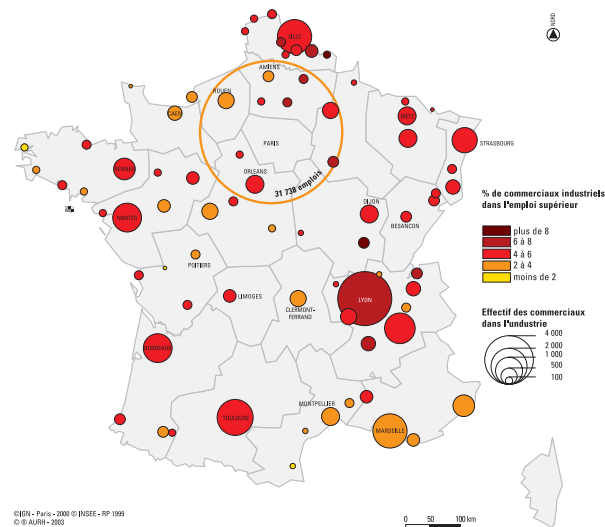
Les EMS " Gestion industrielle "

Les ingénieurs et cadres de la gestion industrielle sont répartis entre 36 aires urbaines sur lesquelles 8 excellent ; il s'agit de Thionville, Roanne, Béthune, Maubeuge, Montbéliard, Forbach, Saint-Quentin et Dunkerque, toutes aires urbaines fortement industrialisées. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, se trouvent Montpellier et Perpignan. On ressent bien ici l'opposition entre une France anciennement industrialisée et une France qui l'était moins.



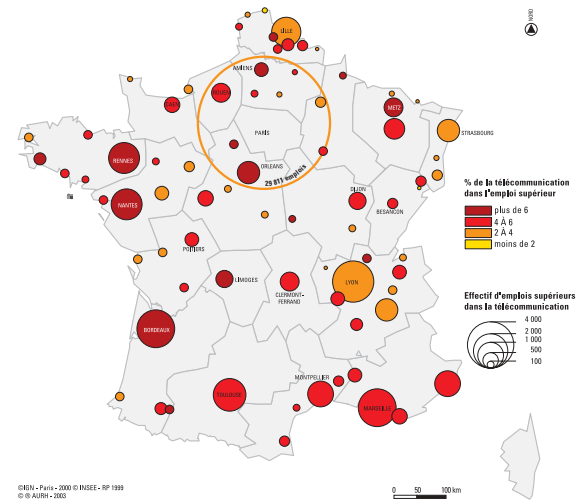
Les EMS " Commercial industriel "

Les ingénieurs et cadres du commerce dans l'industrie sont surtout localisés dans 29 aires urbaines. Quatre d'entre elles connaissent une spécificité renforcée, il s'agit de Maubeuge, Chalon-sur-Saône, Saint-Quentin et Valence. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, se trouvent Perpignan, Niort et Brest.



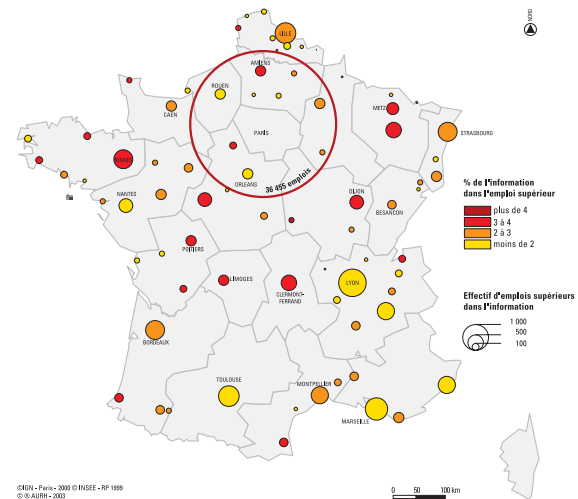
Les EMS " Télécommunications "

Les ingénieurs des télécoms sont surtout présents dans 37 aires urbaines, mais la surreprésentation y est toute relative. Parmi ces aires, seulement 2 connaissent une forte spécificité de cette branche : Quimper et Limoges. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, se trouvent Dunkerque et Montbéliard.



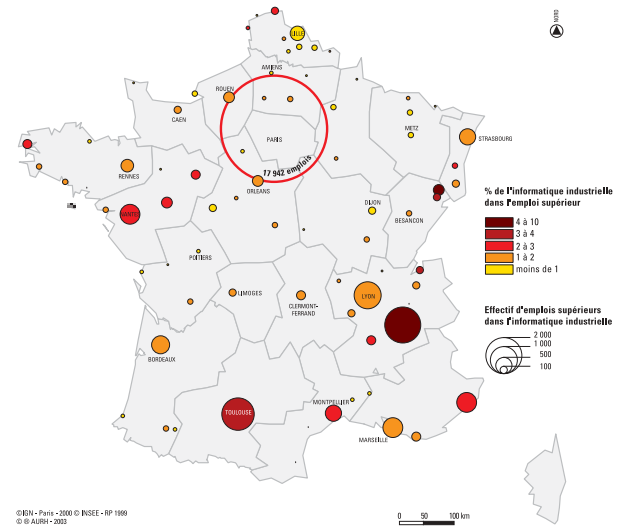
Les EMS " Information "

Les cadres de l'information se trouvent assez peu répartis, avec 12 aires urbaines modérément spécialisées. Parmi celles-ci, 4 excellent en la matière, à savoir Paris, Nevers, Amiens et Limoges. Parmi les aires où cette activité est moins spécifique, on trouve Blois, Valenciennes, Béziers et Maubeuge.



Les EMS " Informatique "

Ces fonctions sont un peu mieux réparties entre 16 aires urbaines, dont 5 manifestent une avance certaine. Il s'agit là de Grenoble, Belfort, Annemasse et Montbéliard. Parmi les aires où cette activité est beaucoup moins spécifique, on trouve Charleville Mezières, Béziers, Vannes, Chambéry et Perpignan.



3.2 LES TENDANCES DE L'EMPLOI METROPOLITAIN SUPERIEUR, UN CADRE DE REFLEXION POUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT

La période intercensitaire 1990-1999 permet de dégager des tendances qui mettent en lumière les dynamiques animant les emplois supérieurs. Il apparaît ainsi que la croissance des EMS, si elle a participé à la progression de l'emploi total, n'y est pas directement liée. Ainsi, l'emploi supérieur se développe dans des zones auparavant peu pourvues. On observe même, pour certaines branches, l'émergence des zones périphériques des métropoles, voire des zones rurales, comme territoires d'EMS. Dès lors, les aires urbaines, objet de notre étude, voient se renouveler la physionomie de leur emploi supérieur; certaines confirmant leur caractère généraliste, d'autres affirmant une dynamique plus technopolitaine. Conséquemment, ce sont les stratégies de développement territorial qui se trouvent ainsi à redéfinir.

3.2.1 EVOLUTIONS ENTRE 1990 ET 1999

La croissance des EMS a été d'autant plus importante que leurs effectifs étaient faibles. **C'est en effet hors des aires urbaines qu'a été observée la plus forte croissance relative**, avec une progression de 16,7 %, soit 2 points de plus que pour l'ensemble des aires urbaines (+14,8%).

La croissance des EMS est plus importante pour les 78 aires de plus de 100 000 habitants (+ 15,2%) que pour les aires dont la population est inférieure à 100 000 habitants (10,6 %). Ces dernières ont connu cependant une augmentation de leur emploi total (+4,6%) supérieure d'un point à celle des aires urbaines ayant plus de 100 000 habitants (+3,6%).

Carte 4

Evolution des emplois supérieurs dans les aires urbaines françaises (1990-1999)

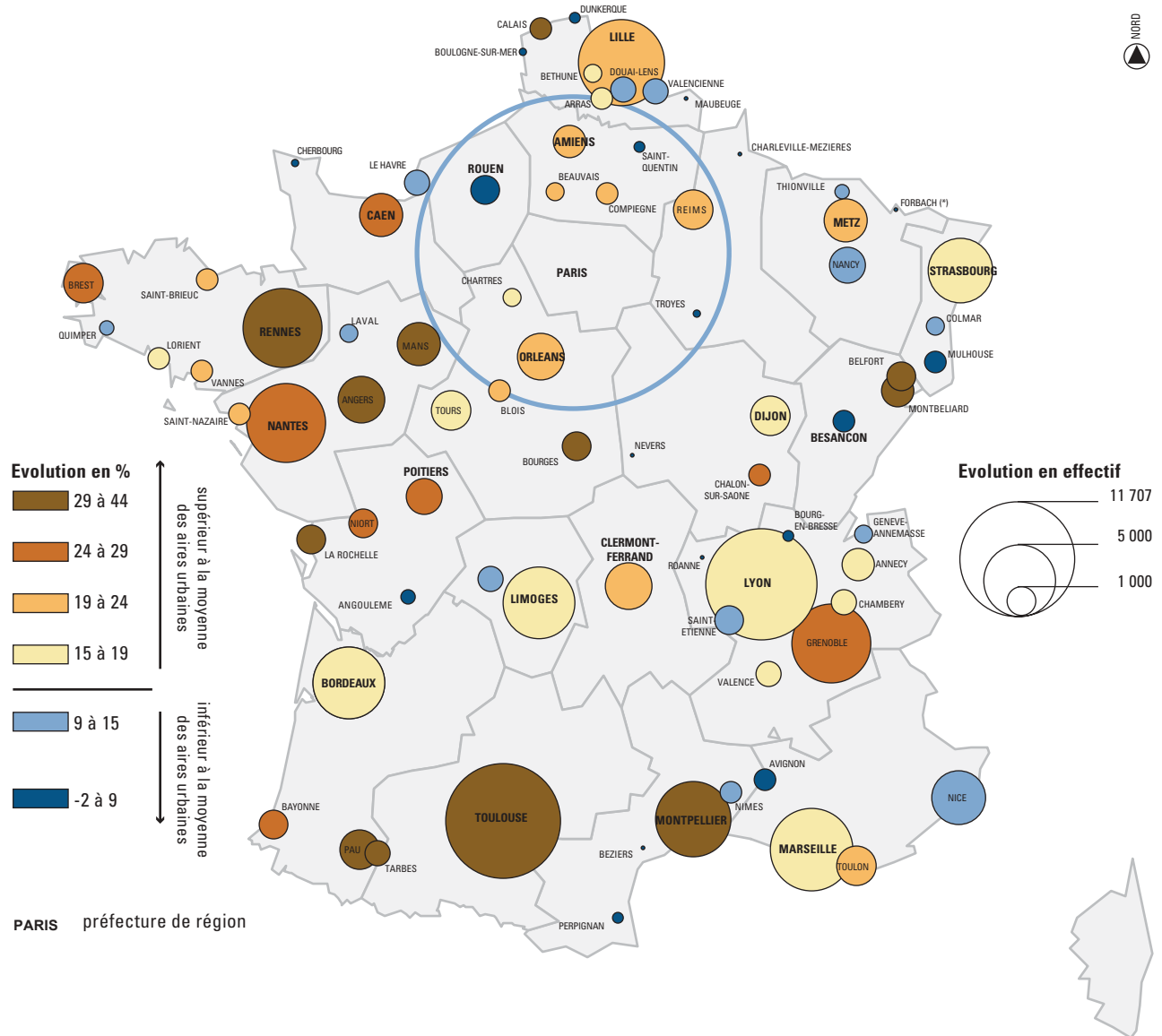


Tableau 9

Evolution de l'emploi total et des Emplois Métropolitains Supérieurs selon la taille de l'aire urbaine (1990-1999)

GROUPE TERRITORIAL	Evolution emploi total	Evolution EMS	Part de EMS dans évol. emploi total
78 aires urbaines de plus de 100 000 hab.	3,6%	15,2%	39,4%
77 aires urbaines hors Paris	6,0%	19,6%	21,3%
aires urbaines de moins de 100 000 hab.	4,6%	10,6%	8,8%
total 354 aires	3,8%	14,8%	31,5%
hors aires urbaines	1,1%	16,7%	41,2%
France métropolitaine	3,2%	13%	32,2%

Source : INSEE RP 1999

Le fait que la croissance des EMS ait tiré la croissance de l'emploi total, vérifié à l'échelle nationale, se vérifie également dans chacun des groupes territoriaux. Pour autant, nous nous trouvons là face à un paradoxe. Ainsi, les aires urbaines de plus de 100 000 habitants et les espaces hors aires urbaines, qui sont les territoires dans lesquels les EMS ont contribué le plus à la croissance de l'emploi total (en assurant environ 4 emplois nouveaux sur 10), sont ceux qui ont connu la croissance de l'emploi total la plus faible (+1,1%, soit 3 fois moins que l'ensemble de la France). A l'inverse, les territoires dans lesquels la force d'entraînement des EMS fut la plus faible, sont ceux dans lesquels la croissance de l'emploi total a été la plus forte.

Par aire urbaine, les évolutions ont été toutefois beaucoup plus diversifiées que ne le laissent paraître des agrégats larges. Le graphique en page suivante répartit les 78 aires urbaines de plus de 100 000 habitants sur les axes nationaux des évolutions des EMS et l'emploi total entre 1990 et 1999 : on y voit que, cependant, gains d'EMS et gains d'emplois total ont été souvent corrélés.

On a donc assisté à une restructuration importante de l'emploi dans ces aires urbaines, où les EMS prennent une part croissante dans l'emploi total.

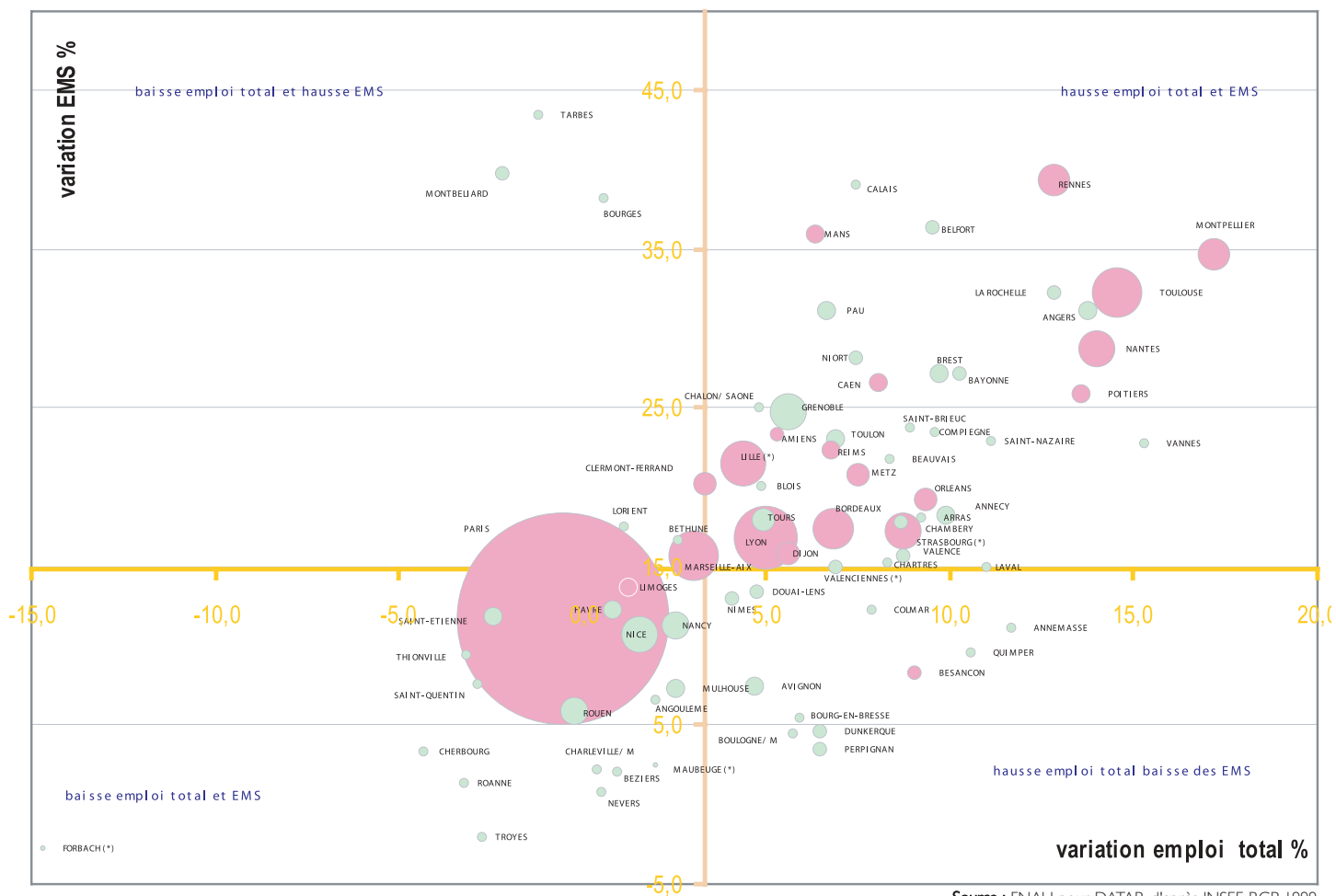
Mais, cette tendance varie d'une aire urbaine à l'autre :

- Des aires urbaines comme Toulouse, Montpellier et Rennes ont vu leurs EMS croître de manière très rapide, alors que leur emploi total croissait également vite.
- Dans 9 cas (dont Paris) la croissance des EMS n'a pas entraîné la croissance de l'emploi total. Tarbes et Montbéliard sont les deux aires urbaines où les EMS ont crû le plus vite (+43% et +40%), mais leur emploi total a diminué dans le même temps (-2% environ). D'autres villes, comme St-Etienne et Cherbourg, ont vu leur emploi total diminuer, alors que leurs EMS croissaient.
- Troyes et Forbach ont perdu à la fois en termes d'EMS et d'emplois totaux.

Figure 7

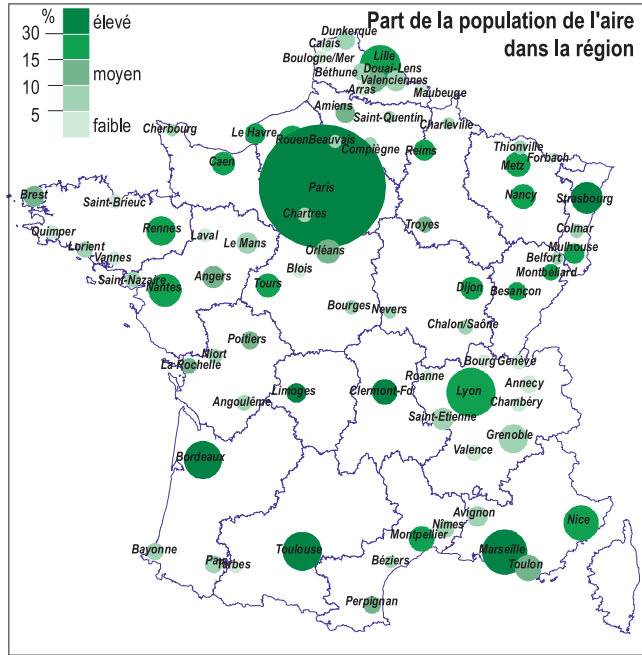
Les évolutions de l'emploi total et des EMS entre 1990 et 1999 dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

Note de lecture :
 La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'EMS en 1999.
 En rose : Capitales régionales
 En vert : autres Aires Urbaines

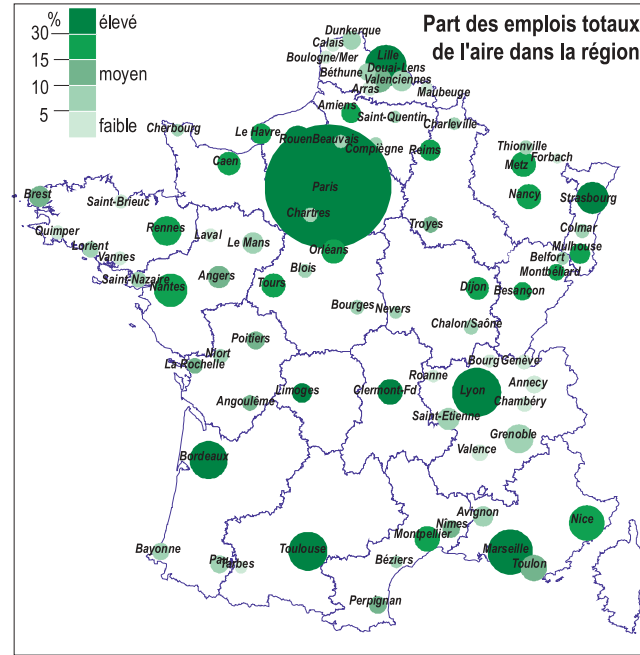


Carte 5a

Note de lecture : la taille des cercles est proportionnelle aux effectifs de 99

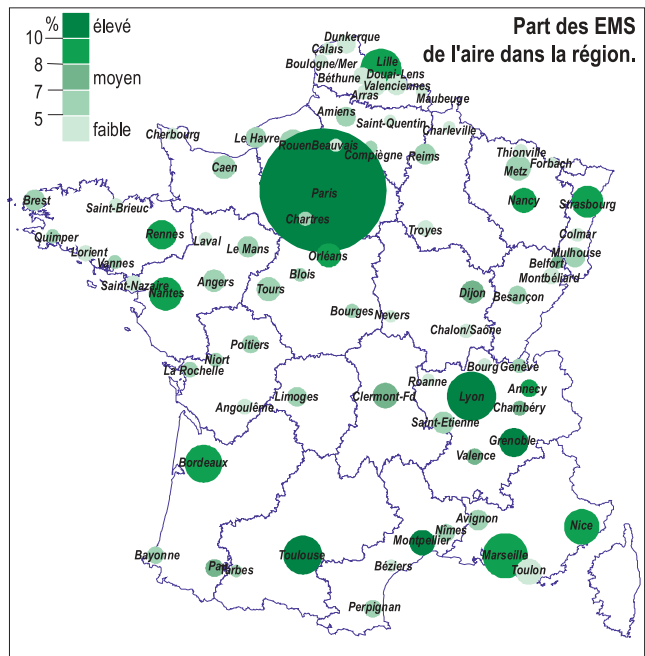


Carte 5b

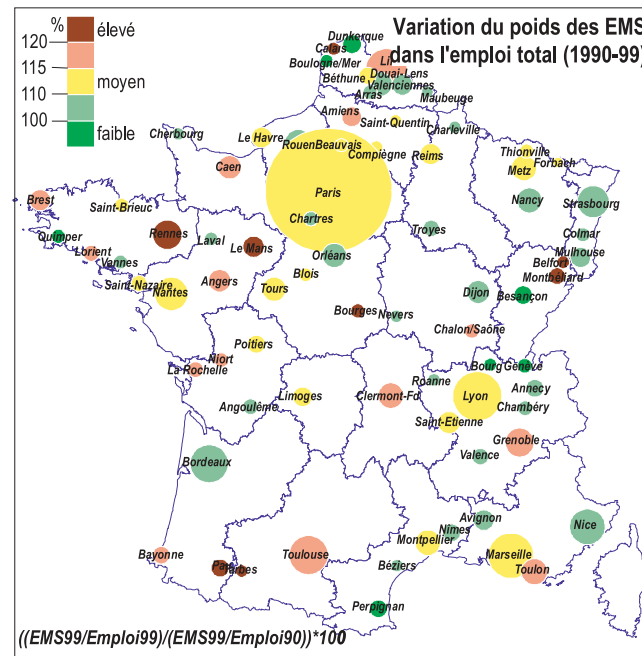


Carte 5c

Note de lecture : la taille des cercles est proportionnelle aux effectifs de 99

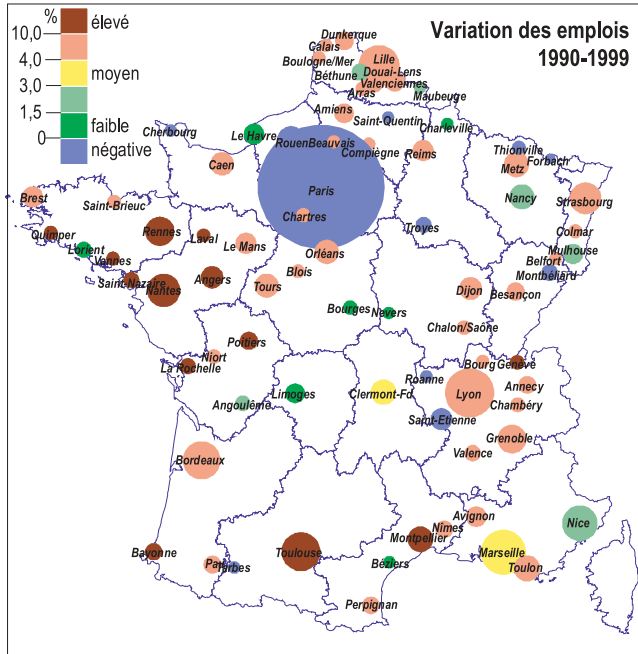


Carte 5d

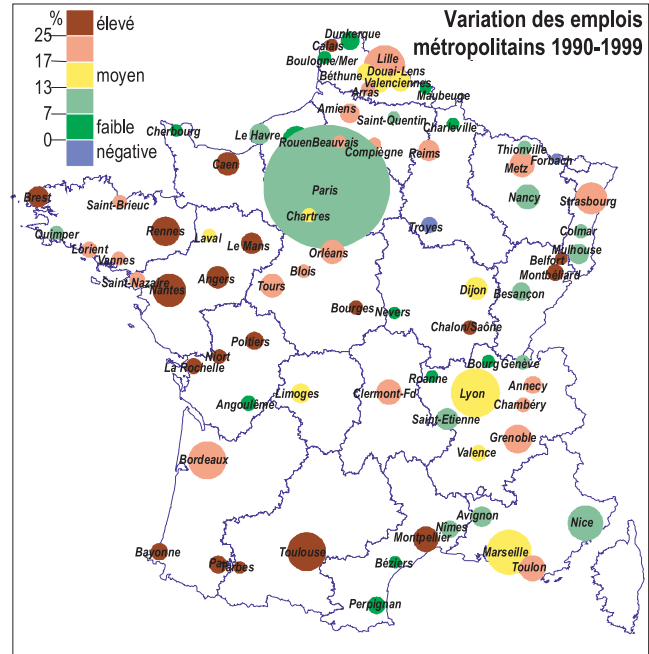


Carte 5e

Note de lecture : la taille des cercles est proportionnelle aux effectifs de 99



Carte 5f



3.2.2 LE NOUVEAU VISAGE DES EMS : CENTRAL, "BANLIEUSARD" OU RURAL

L'emploi supérieur évolue, il se diffuse. Il n'est plus l'apanage des seuls centres-villes. L'enjeu est d'importance pour l'aménagement du territoire : l'emploi métropolitain peut trouver à se développer dans des territoires qui auparavant lui auraient été étrangers. Ainsi, bien que "métropolitains", les EMS sont aujourd'hui tout à la fois "centraux", "banlieusards" et "ruraux".

3.2.2.1 LA DIFFUSION DES EMS EN DEHORS DES VILLES CENTRE

Globalement, si la population se répartit pour moitié entre la ville centre et des "banlieues", constituant ainsi l'intercommunalité, on note une prédominance de la ville centre en termes d'emplois totaux. Concernant les EMS, la concentration dans la ville centre est encore plus importante. Ainsi, alors qu'elle regroupe en moyenne 36% de la population et 49% de l'emploi total de son aire urbaine, la ville centre représente 54% des EMS. La "banlieue" (intercommunalité hors Ville Centre) accueille, quant à elle, 30% des emplois supérieurs. Toutefois, depuis 1990, on observe un certain desserrement de l'emploi métropolitain supérieur. Ainsi, la ville centre a vu sa part d'EMS régresser légèrement, passant de 58,5 à 54,3%. Cette diffusion bénéficie à la "banlieue" et au périurbain qui voient respectivement leurs parts passer de 28 à 30,2% et de 13 à 15,5%.

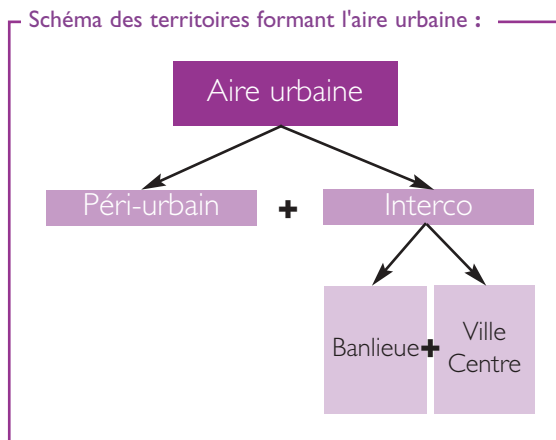


Tableau 10

Répartition des EMS entre les différents territoires de l'aire urbaine

	1999					1990				
	Aire urbaine =	Péri-urbain	+	Interco.		Aire urbaine =	Péri-urbain	+	Interco.	
				dont	Banlieue + Ville Centre				dont	Banlieue + Ville Centre
Population	100	30,1		69,9	34,3 + 35,6	100	29,1		70,9	34,3 + 36,6
Emploi total	100	20,6		79,4	30,8 + 48,6	100	19,2		80,8	29,4 + 51,5
EMS	100	15,5		84,5	30,2 + 54,3	100	13,4		86,6	28,0 + 58,5

Définition des territoires formant l'aire urbaine :

- o L'aire urbaine : l'intercommunalité plus le péri-urbain
- o L'intercommunalité (selon la définition du 01/01/2003) : constituée de la ville centre et de la "banlieue".
- o La ville centre : Commune centre, souvent la plus peuplée.

- Voir Atlas des aires urbaines FNAU/DATAR -2001-.

Source : INSEE RP 1990 et 1999

Comme dans l'approche générale des aires urbaines, les fonctions métropolitaines se structurent dans l'espace entre les diverses composantes de l'aire urbaine. C'est ainsi que les fonctions banque-assurance, information et télécoms sont les plus présentes dans les villes centre ou les intercommunalités. A l'inverse, les fonctions comme la gestion industrielle ou le commercial industriel et le commerce de gros y sont beaucoup moins représentées et, par contre, plus répandues dans le périurbain, confirmant ainsi l'image plus "logistique" de ces fonctions.

Tableau 11

Répartition des EMS par branches d'activités entre les différents territoires de l'aire urbaine

EMS	1999					1990				
	Aire urbaine =	Péri-urbain +	Interco.			Aire urbaine =	Péri-urbain +	Interco.		
			dont	Banlieue +	Ville Centre			dont	Banlieue +	Ville Centre
EMS	100	15,5	84,5	30,2	54,3	100	13,4	86,6	28,0	58,5
art	100	20,0	80,0	22,3	57,7	100	18,6	81,4	20,0	61,4
banque-assurance	100	7,1	92,9	18,3	74,6	100	6,0	94,0	16,3	77,7
commerce	100	23,8	76,2	38,3	37,9	100	19,8	80,2	34,0	46,1
commercial industriel	100	23,4	76,6	43,8	32,9	100	18,7	81,3	40,3	41,1
gestion industrielle	100	24,5	75,5	39,8	35,7	100	20,9	79,1	39,0	40,1
information	100	8,7	91,3	19,1	72,1	100	5,4	94,6	17,8	76,9
informatique	100	16,3	83,7	42,9	40,8	100	14,4	85,6	36,9	48,6
services entreprises	100	14,4	85,6	30,6	55,0	100	12,2	87,8	26,2	61,5
télécoms	100	9,6	90,4	22,9	67,5	100	7,2	92,8	19,6	73,2
transport	100	15,7	84,3	27,3	56,9	100	14,1	85,9	26,1	59,8
recherche	100	11,2	88,8	28,3	60,4	100	9,0	91,0	28,3	62,7

Source : INSEE RP 1990 et 1999

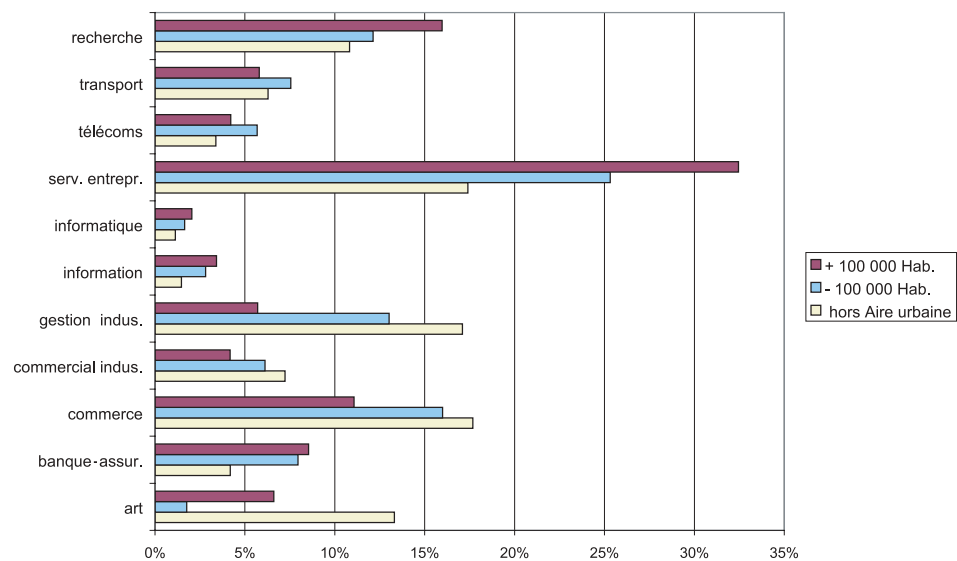
Entre 1990 et 1999, on constate une lente installation des fonctions métropolitaines supérieures dans le tissu périurbain, et ceci quelles que soient d'ailleurs ces fonctions. Ce processus lent se constate également de la ville centre vers la banlieue. Dans l'ensemble, les villes centres perdent un peu de leur "richesse", et celle-ci se propage dans leur environnement.

3.2.2.2 La "banalisation" de certains EMS

Confirmant les constats précédents, **si les EMS se retrouvent désormais hors des villes centre, ils se développent également hors des métropoles.** Ainsi, les taux de croissance des EMS au sein de "l'espace rural" dépassent ceux des aires urbaines (progressions respectives de 16,6% et 14,8%)¹.

Une analyse plus fine permet de dégager des **différences de tendance selon les différentes branches.** Ainsi, certaines se développent de manière privilégiée dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et hors des aires urbaines. On pourrait dès lors parler d'une "banalisation" de certaines fonctions supérieures. Tel est le cas de la recherche, des transports, de la gestion industrielle, de l'art. A l'inverse, certaines branches, plus "élitistes", restent attachées à un contexte métropolitain. Ainsi, les services aux entreprises et l'informatique restent à la fois très présents dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants, comme nous l'avons vu précédemment, mais concentrent également leur croissance sur ces territoires.

Figure 8 : Répartition des branches d'EMS selon la taille de l'aire urbaine (1999)

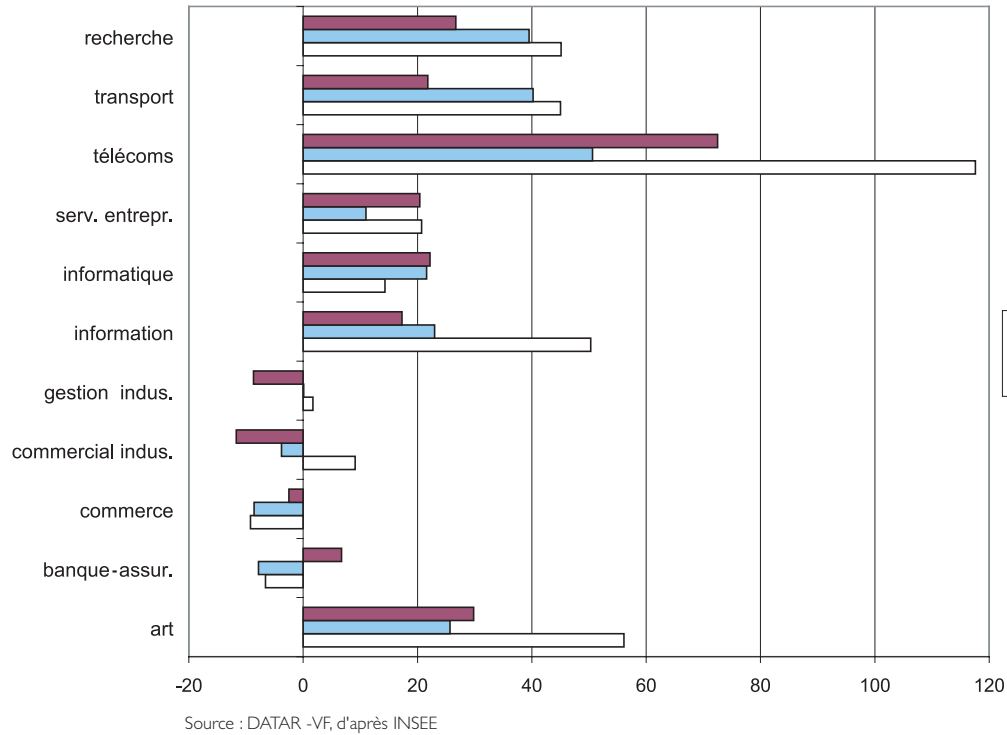


Source : DATAR - VF, d'après INSEE - (100% pour chaque taille d'aire urbaine)

¹Voir Tableau 12 : Evolution de l'emploi total et des Emplois Métropolitains Supérieurs selon la taille de l'aire urbaine (1990-1999)

Figure 9

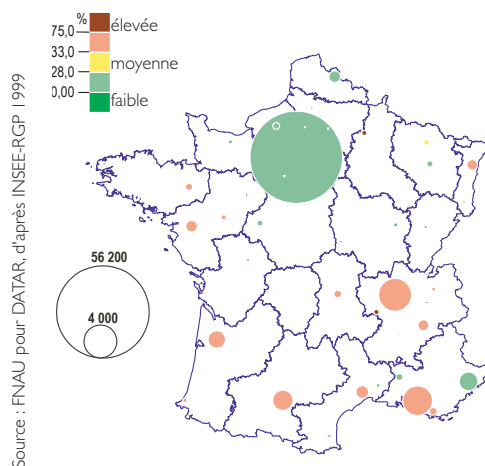
Evolution (en %) des branches d'EMS selon la taille de l'aire urbaine (1990-99)



3.2.3 LES AIRES URBAINES INEGALES FACE AUX EVOLUTIONS DES EMS

Les différentes branches d'emplois métropolitains supérieurs suivent des évolutions disparates. Dès lors, émerge une nouvelle typologie des villes. Certaines, les plus grandes, confortent leur caractère généraliste, alors que d'autres se "spécialisent", obligeant ainsi à renouveler les stratégies de développement territorial.

Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants



Avertissement :

Du fait de la faiblesse des effectifs en présence, certaines aires urbaines n'apparaissent pas sur les cartes.

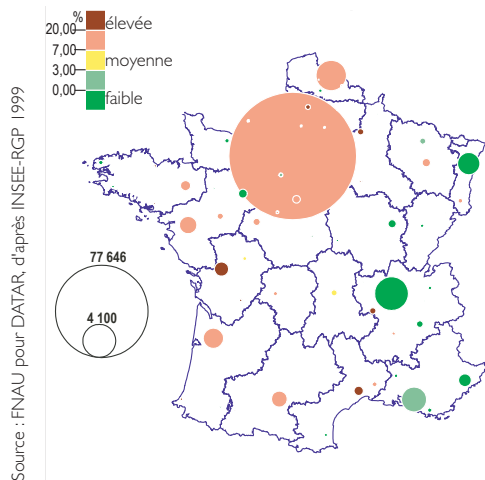
Note de lecture :

La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'EMS en 1999.

En rose : Capitales régionales

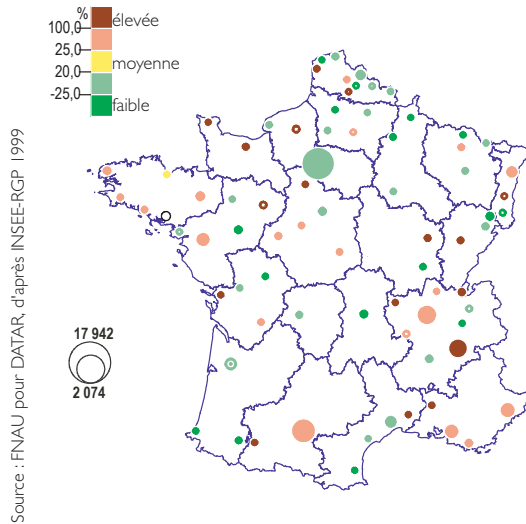
En vert : autres Aires Urbaines

Pour les EMS Art, la plupart des aires urbaines gagnent des emplois, en particulier celles situées en périphérie du pays : Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes. Quelques aires peu nombreuses, en revanche, marquent le pas dans cette branche, en particulier certaines grandes agglomérations, comme Paris, Nice ou Lille.

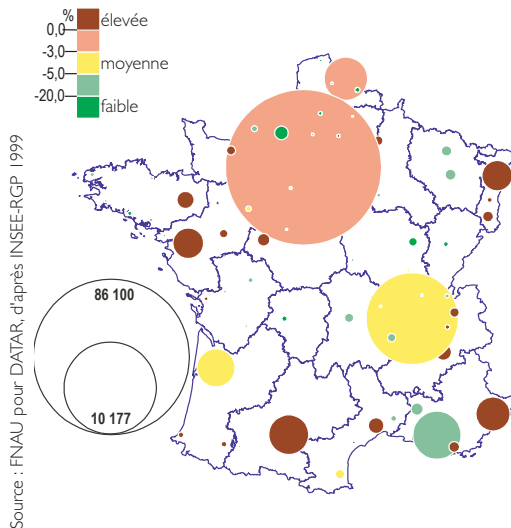


Les EMS Banque, connaissent une baisse dans l'est (Lyon, Nice, Strasbourg) avec quelques exceptions, comme Mulhouse ou Saint-Etienne, tandis qu'une augmentation sensible apparaît dans l'ouest (Niort, Laval, Nantes, Rennes) et à Paris.

Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

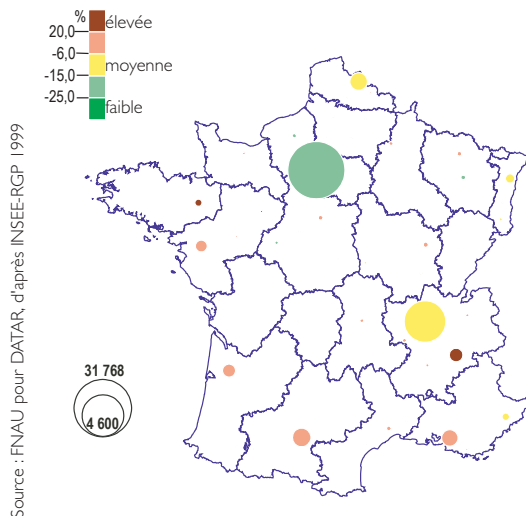


■ **Les EMS Informatique** connaissent des accroissements substantiels dans le Grand Sud, le Grand Ouest et dans le Grand Est, même si certaines des aires inscrites dans ces territoires subissent des baisses ou des accroissements plus modérés (Montpellier, Angers ou Belfort). A l'opposé, le nord ou l'Île-de-France pâtissent d'une augmentation globalement plus faible, en dépit de croissances fortes dans certaines des aires urbaines de leur ressort (Rouen, Boulogne ou Arras).

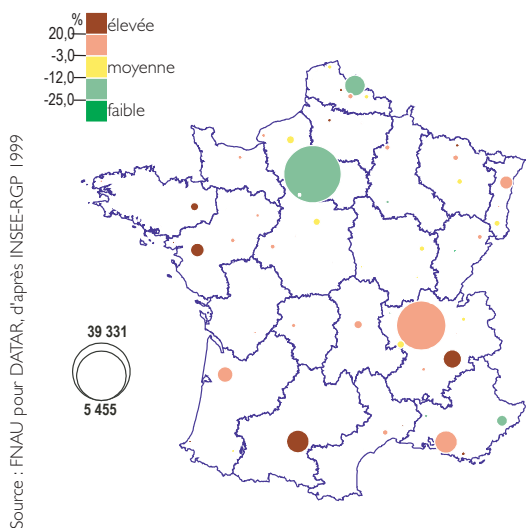


■ **Pour les EMS Commerce**, dans un contexte de baisse générale des emplois de cette branche, de nombreuses aires se placent en contre point, en particulier dans les régions périphériques, que ce soit en Alsace, Rhône-Alpes ou encore Bretagne et Pays de la Loire. Cela concerne à la fois de petites aires urbaines, comme Annecy ou Pau et des aires plus grandes, telles que Nice, Toulouse ou Nantes.

Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

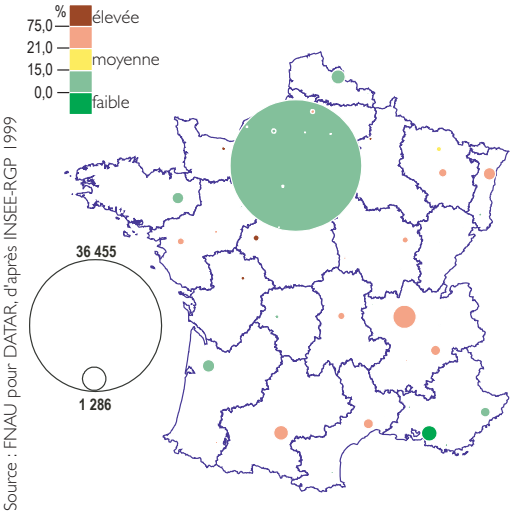


Pour les EMS Commercial industriel, les aires urbaines concernées par la baisse sont relativement nombreuses, comprenant des aires de petite taille ou de taille assez conséquente, comme Tours, et également l'aire urbaine de Paris. On constate par contre une forte croissance dans un certain nombre d'aires, pour une part des aires côtières (Dunkerque, Le Havre, Perpignan) ou des aires où apparaît une "décentralisation" décisionnelle de groupes industriels (ex : Montbéliard, Tarbes, Amiens ou encore Chalon-sur-Saône). Pour autant, de manière générale, ces variations d'effectifs concernent des volumes d'emplois relativement faibles.



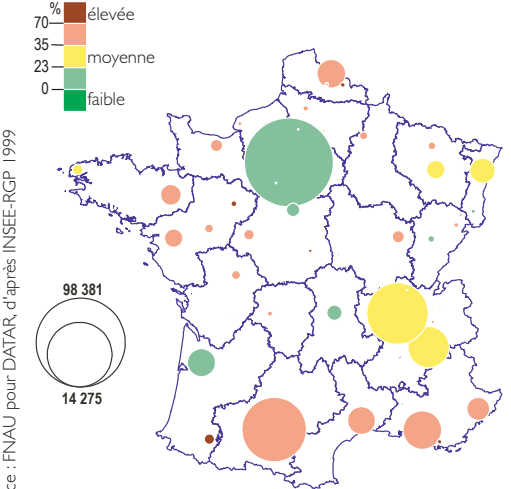
Les EMS Gestion industrielle connaissant, comme dans le cas précédent, des baisses dans la quasi totalité des aires urbaines, avec de plus forts accroissements très ponctuels dans des aires comme Toulouse, Toulon, Amiens, Grenoble, Rennes ou Nantes.

Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants



Source : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 1999

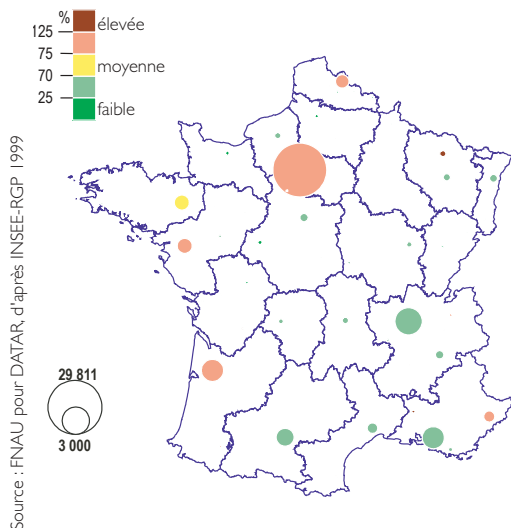
Les EMS Information se caractérisent à la fois par une faible accroissement (Rennes, Lille, Bordeaux), voire par une baisse (Marseille), et par de très forts accroissements ponctuels, comme à Caen, Reims, Tours ou Poitiers. Mais, précisons que ces variations ne concernent que des effectifs relativement modestes.



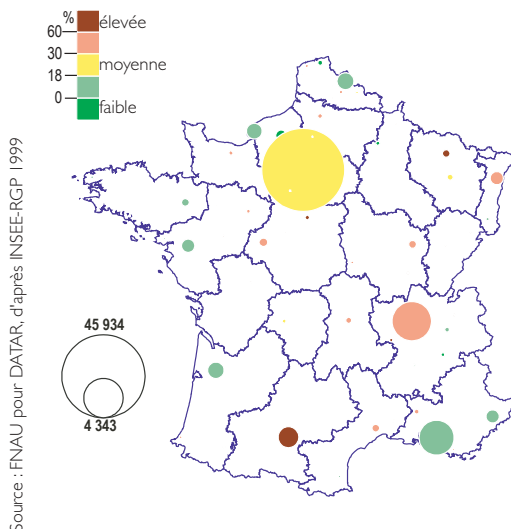
Source : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 1999

Les EMS Recherche se caractérisent par de très forts accroissements au sud d'une ligne Chambéry / Bayonne, à l'exception notable de Paris.

Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants

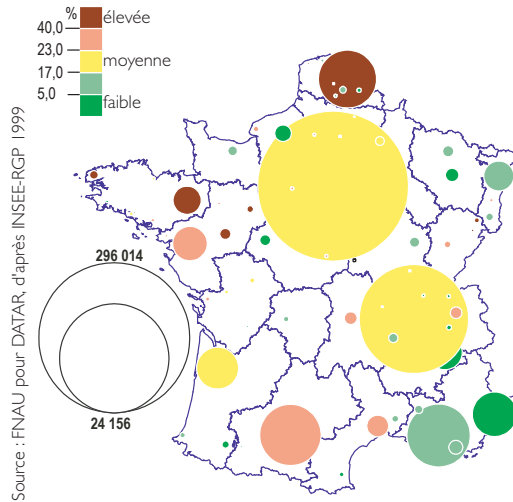


Les EMS Télécoms sont caractérisés par un phénomène de forts accroissements très ponctuels (Marseille, Lyon et Bordeaux), dans un contexte de hausse beaucoup plus faible sur l'ensemble du territoire.



Les EMS Transports bénéficient d'un faible accroissement sur les aires littorales de la Manche (un gain de 9 emplois dans l'aire urbaine du Havre), de l'Atlantique, ou de la Méditerranée (+9,4% à Marseille - Aix-en-Provence), tandis que les aires urbaines plus continentales connaissent des augmentations beaucoup plus importantes (Lyon, Metz).

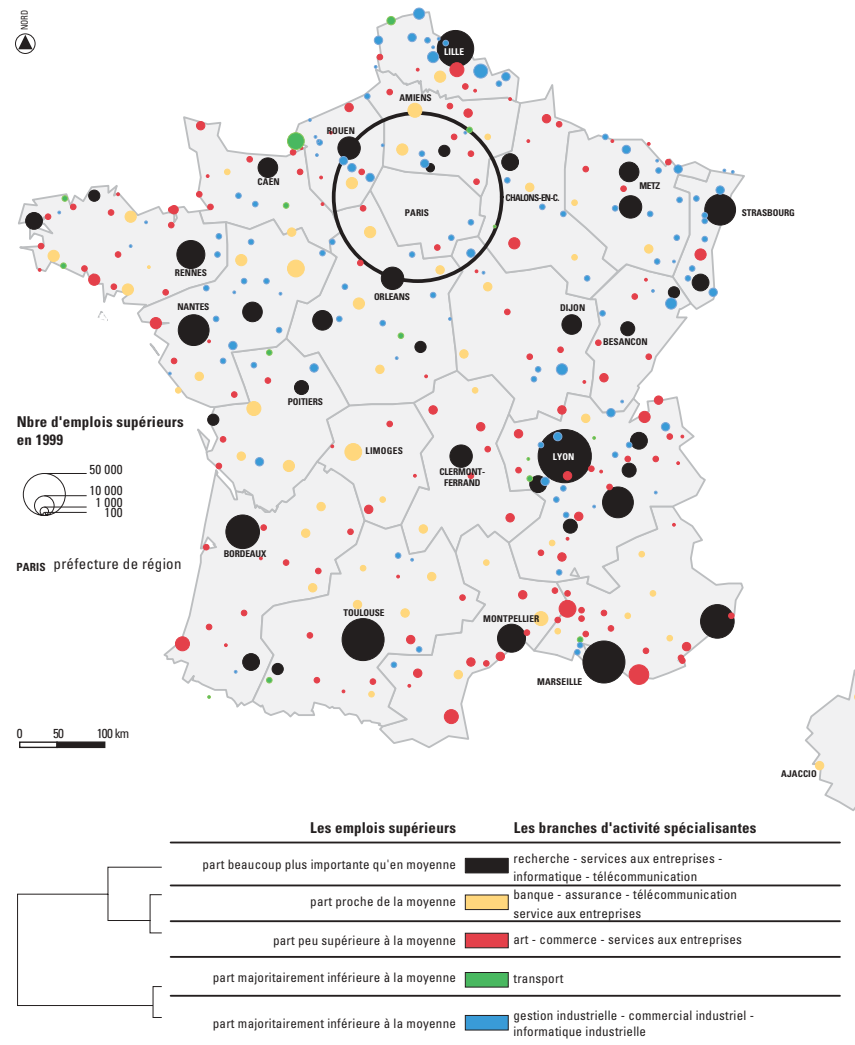
Evolution (90-99) des branches d'EMS dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants



Les EMS Services aux entreprises présentent une évolution assez singulière, où l'on constate une opposition entre une France de l'est, marquée par un accroissement modéré, parfois émaillé de baisses assez fortes, et une France de l'ouest, où la croissance est soutenue. Ce schéma s'agrémente, bien sûr, d'exceptions infirmant la règle, comme Belfort Montbéliard ou Caen, Rouen.

3.2.4.1 Des spécialisations réparties par grappes

Carte 6 Classification des 354 aires urbaines selon leurs activités privilégiées en 1999



Source : FNAU pour DATAR, d'après INSEE-RGP 1999

Appliquer une classification automatique des 354 aires urbaines, selon la part accordée à l'emploi supérieur dans les 11 branches d'activités définies, permet de **mettre en évidence des associations et des phénomènes de spécialisations**. Cette classification est ascendante et hiérarchique :

- La première division opérée entre les aires urbaines distingue celles dominées par les secteurs de l'industrie des autres (notée en bas du graphe).
- Ensuite, parmi les agglomérations les moins industrielles, sont extraites les aires urbaines qualifiant les capitales de région (exceptions faites de Châlons-en-Champagne et Ajaccio) ou de grandes agglomérations. Dans ces aires urbaines, qui correspondent plutôt au profil des métropoles généralistes, la part accordée à l'emploi supérieur est beaucoup plus importante qu'en moyenne, notamment les services aux entreprises et la recherche y sont plus développés.
- Le critère de division suivant détermine cette fois un groupe d'agglomérations mieux caractérisé par des activités bancaires et de télécommunication, d'un autre groupe où l'art et le commerce sont significatifs. Pour ces deux groupes, les services aux entreprises tiennent également une place importante dans l'emploi supérieur.
- La dernière division différencie les aires urbaines pour lesquelles le transport est une activité motrice, des autres tournées plutôt vers la production industrielle et dans lesquels émergent bien souvent l'informatique.

3.2.4.2 La coopération en réseau, enjeu d'avenir

Un fonctionnement "en système" des villes suppose trois types génériques de villes :

- **Celles qui sont dotées de fonctions généralistes** de desserte territoriale en services et en biens pour leur population régionale. Leur importance est liée au volume de population desservie; c'est la conception classique de la métropole régionale.
- **Celles qui s'intègrent dans un processus élargi de division spatiale du travail** entraînant l'existence de fonctions plus développées que dans la moyenne des autres villes. Il en va ainsi de l'exploitation de certains "gisements" ou "rente de localisation" : accessibilité nautique pour les villes portuaires, climat et littoral pour les villes touristiques, vivier de matière grise universitaire pour les technopoles. Les exemples sont multiples et parfois historiquement datés. En France, l'Etat a joué un rôle dans le renforcement de certaines spécialisations fonctionnelles.
- La troisième figure générique, la plus courante, correspond à un **assortiment de fonctions généralistes et spécialisées**.

Les grandes aires urbaines étant plutôt généralistes, les phénomènes de spécialisation concernent essentiellement des aires urbaines de taille moyenne. Deux exceptions apparaissent cependant, portant sur la place de Paris dans les domaines de l'information et des services aux entreprises. Ce dernier point confirme que la région parisienne s'inscrit bien dans un contexte géographique beaucoup plus vaste que les autres métropoles françaises. Le secteur des services aux entreprises est en effet le premier secteur accueillant les investissements étrangers en Ile-de-France.

Une autre forme de spécialisation s'exprime à travers les profils technopolitains de Montpellier, Rennes, Grenoble qui fondent une partie de leurs emplois métropolitains supérieurs sur l'association recherche publique/privée, informatique et télécoms. **Les ports, avec la rupture de charge qu'ils génèrent, sont des vecteurs de spécialisation des aires urbaines qui les abritent** dans le domaine des transports, d'autant plus que leur situation littorale les empêche de développer des fonctions généralistes de desserte territoriale. **C'est parmi les aires urbaines moyennes du nord et de l'est que l'on retrouve les dominantes industrielles fortes** (gestion dans l'industrie). L'art semble, quant à lui, plutôt sensible à l'héliotropisme méditerranéen.

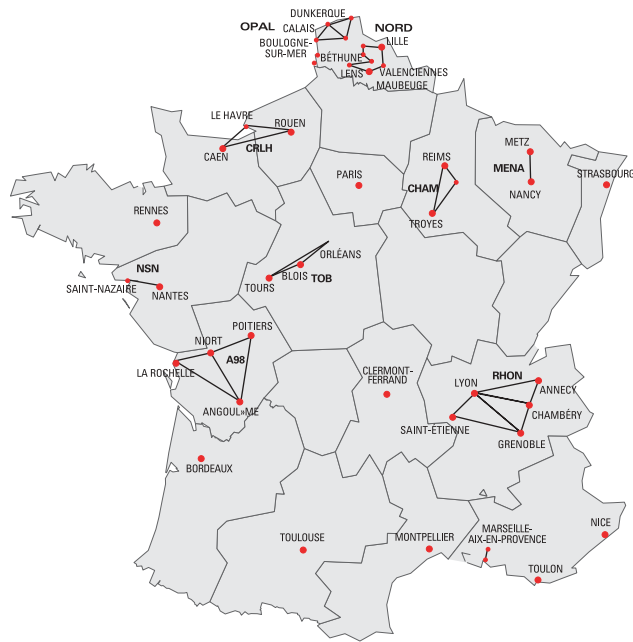
Certaines aires urbaines, y compris parmi les plus importantes, montrent au contraire des lacunes dans la répartition de leurs fonctions métropolitaines. Citons par exemple le secteur banque-assurance pour Toulouse, le commerce pour Grenoble, la gestion dans l'industrie pour Montpellier, l'information pour Nantes, les transports pour Grenoble (mais Chambéry est "spécialisée" dans ce secteur), les services aux entreprises au Havre (mais la proximité de la capitale explique sans doute cela).

Les objectifs stratégiques possibles pourraient consister :

- Pour les métropoles généralistes : à combler les faiblesses fonctionnelles, articuler leur développement avec les villes secondaires de leur aire d'influence dans un contexte de "massification" de l'offre urbaine (réseau de synergie) pouvant déboucher sur des services de niveau supérieur.
- Pour les métropoles spécialisées : à renforcer la spécialisation. La validité du concept de la métropole spécialisée repose également sur une mise en réseau (réseau de complémentarité) avec des villes voisines afin de combler les déficits liés à la spécialisation.

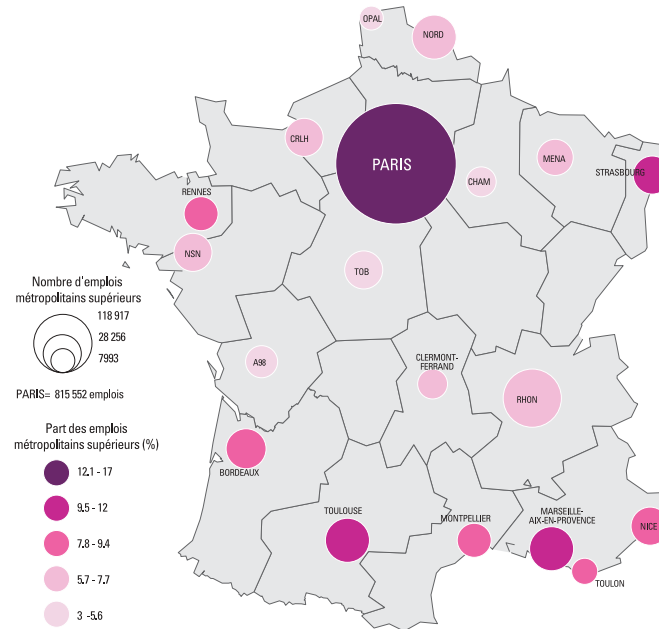
Ceci amène à proposer une autre image de l'organisation métropolitaine, et à s'interroger sur les conditions du passage de réseaux virtuels, tels qu'ils ont été initiés il y a une quinzaine d'années, à des réseaux fonctionnels.

Carte 7 RESEAUX ET AIRES URBAINES
AYANT PLUS DE 8 000 EMS



Source : AURH pour DATAR,

Carte 8 LES EMS DANS LES RESEAUX
DE VILLES ET METROPOLES REGIONALES



Source : AURH pour DATAR,

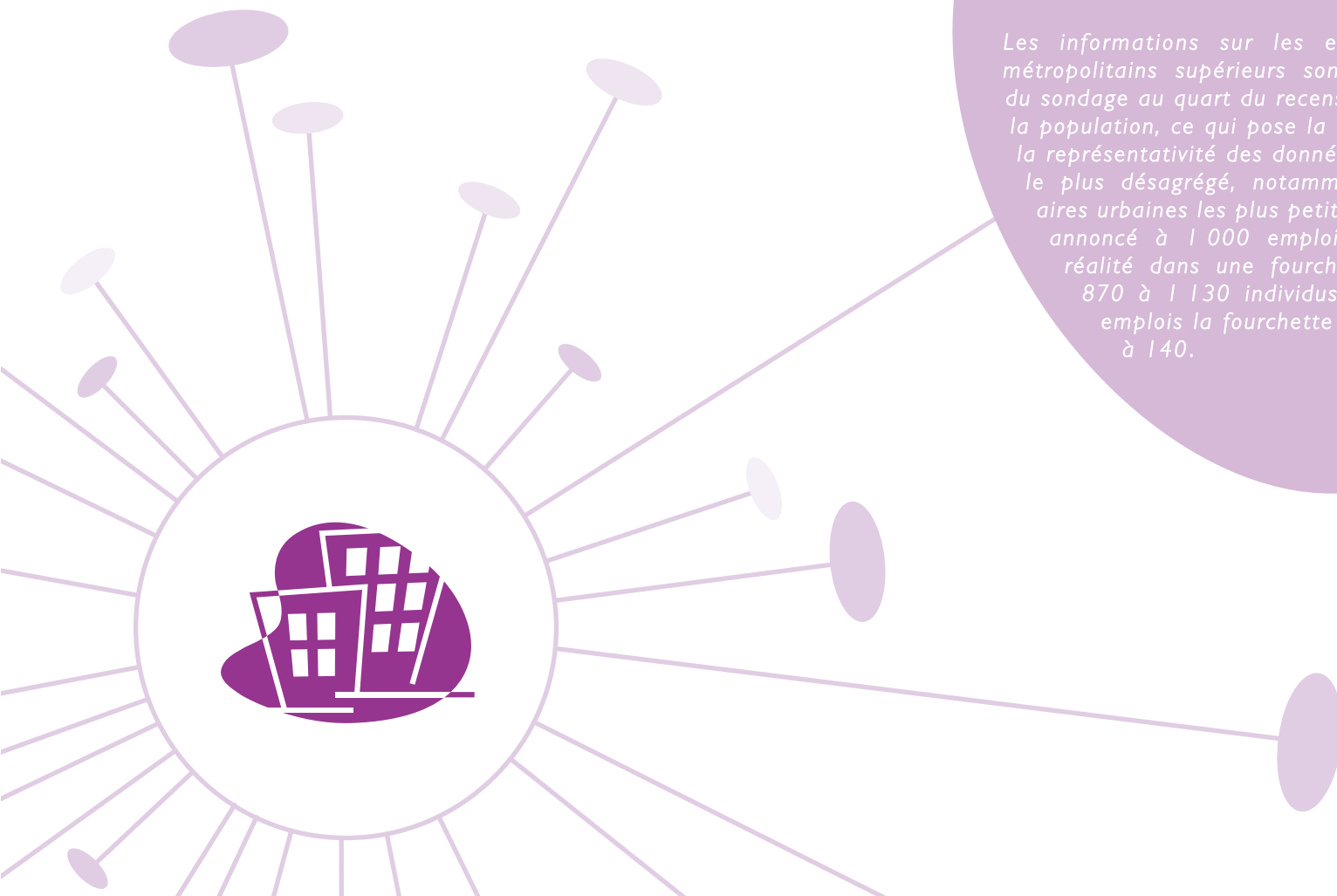
Ainsi, cette mise en commun des forces, entre des aires urbaines au poids parfois modeste, permet de faire émerger des entités à même de compter à une échelle européenne.

ANNEXES

AVERTISSEMENT

quant à la représentativité statistique des données.

Les informations sur les emplois métropolitains supérieurs sont issues du sondage au quart du recensement de la population, ce qui pose la question de la représentativité des données au niveau le plus désagrégé, notamment pour les aires urbaines les plus petites. Un effectif annoncé à 1 000 emplois s'établit en réalité dans une fourchette allant de 870 à 1 130 individus, et pour 100 emplois la fourchette s'étend de 60 à 140.



LES EMS DANS LES RÉGIONS

DONNEES DE BASE REGIONALES 1999

Région	population	emploi total	EMS	art	banque-assurance	commerce	commercial indus.	gestion indus.	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
Ile-de-France	10 951 136	5 041 995	812 044	55 730	77 572	85 583	31 352	38 865	36 406	17 896	295 322	29 769	45 592	97 957
Champagne-Ardenne	1 342 202	518 371	22 067	1 686	1 796	3 017	1 429	2 861	415	233	4 783	1 068	1 590	3 189
Picardie	1 857 105	645 631	28 337	2 066	1 929	3 853	1 968	3 384	611	336	6 063	1 166	2 323	4 638
Haute-Normandie	1 780 439	664 092	32 747	2 067	2 241	3 591	1 560	3 625	622	654	7 721	1 246	3 739	5 681
Centre	2 439 962	940 473	48 490	3 689	3 811	5 991	2 597	4 963	1 041	685	11 211	2 319	3 035	9 148
Basse-Normandie	1 422 436	539 870	20 861	1 703	1 432	2 722	871	2 137	550	202	5 203	945	1 238	3 858
Bourgogne	1 610 407	619 049	28 837	2 403	2 087	3 933	1 750	3 066	885	350	5 805	1 344	2 236	4 978
Nord-Pas-de-Calais	3 995 871	1 344 313	68 372	2 952	5 793	8 936	3 760	6 687	1 331	724	19 940	2 747	4 579	10 923
Lorraine	2 309 974	816 272	38 037	2 445	2 734	4 574	2 049	4 107	1 135	345	8 375	2 142	2 624	7 507
Alsace	1 733 732	687 767	45 816	2 492	3 993	6 923	2 735	4 637	1 070	909	10 713	1 316	2 619	8 409
Franche-Comté	1 117 257	430 446	19 923	1 507	1 033	2 102	1 126	2 652	384	482	4 684	752	899	4 302
Pays de la Loire	3 222 784	1 276 353	63 787	4 436	5 405	8 509	3 720	6 200	1 172	1 307	16 654	3 015	3 643	9 726
Bretagne	2 907 178	1 115 252	57 026	4 196	4 223	7 027	2 642	4 388	1 594	1 072	14 479	3 886	3 352	10 167
Poitou-Charentes	1 640 453	617 282	26 984	2 382	3 486	3 747	1 297	2 617	640	230	5 689	1 191	1 455	4 250
Aquitaine	2 908 953	1 106 620	62 829	5 268	4 548	9 099	2 799	4 491	1 497	840	16 419	3 992	3 678	10 198
Midi-Pyrénées	2 552 696	980 079	70 027	5 206	3 773	8 283	3 068	4 974	1 341	1 775	18 769	3 237	3 352	16 249
Limousin	710 792	271 832	11 174	808	878	1 391	497	1 331	372	123	2 439	905	832	1 598
Rhône-Alpes	5 645 847	2 265 001	168 737	11 082	8 788	21 068	10 609	16 183	2 893	4 246	47 953	6 373	8 889	30 653
Auvergne	1 308 656	502 095	22 090	2 083	1 488	2 756	965	2 479	645	245	4 534	1 272	1 319	4 304
Languedoc-Roussillon	2 296 357	755 345	45 815	5 688	2 983	6 516	1 352	2 486	1 153	645	11 776	2 401	2 439	8 376
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 506 253	1 576 808	108 475	10 091	6 613	14 610	3 720	5 867	2 052	1 712	33 197	5 239	7 517	17 857
Corse	260 149	85 670	3 608	310	230	462	43	157	211	4	948	411	411	421
France Métro	58 520 639	22 800 616	1 806 083	130 290	146 836	214 693	81 909	128 157	58 020	35 015	552 677	76 736	107 361	274 389

Source : INSEE RP 1999

EVOLUTION DES BRANCHES D'EMS DANS LES REGIONS

Mode de lecture :

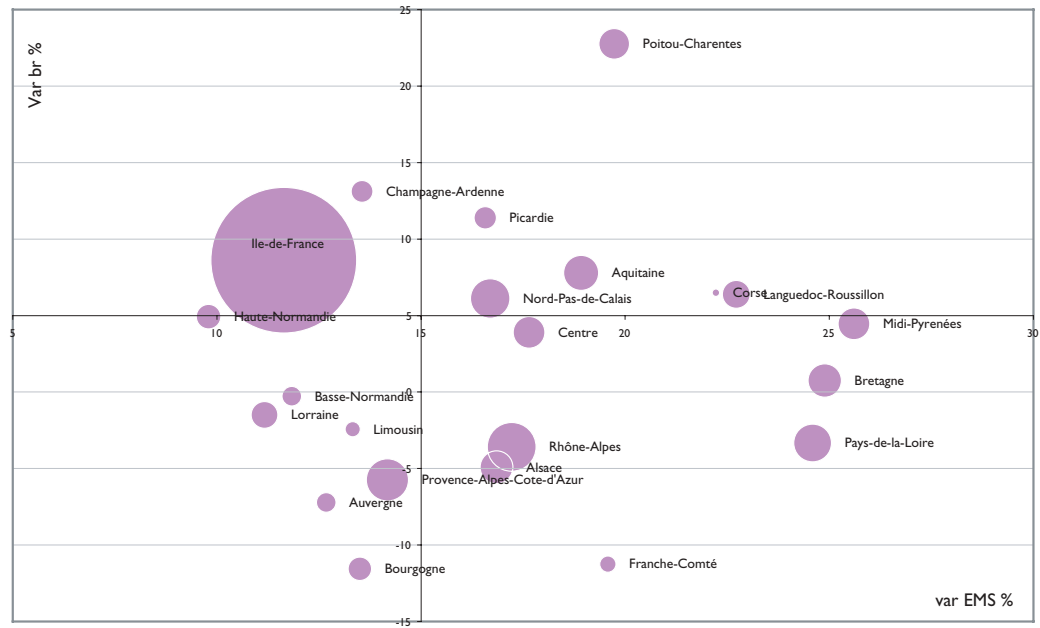
- L'axe horizontal montre la variation des EMS en pourcentage entre 1990 et 1999 : plus la région est située sur la droite plus ses EMS ont augmenté.
- L'axe vertical montre la variation pour la même période de la branche d'EMS (art, recherche, ...) : plus la région est située vers le haut plus son EMS de la branche a augmenté ; a contrario, plus elle est située vers le bas, plus son emploi dans cette branche a baissé.
- La taille du cercle est proportionnelle au volume d'emplois de la branche d'EMS en 1999.
- Enfin, le système d'axes se croise à la valeur moyenne nationale d'évolution des EMS 1990-1999 (14,9 %) et à la valeur moyenne de la branche (ex : Art 32 %).
- Pour les onze graphes suivants, le positionnement horizontal des régions est donc le même d'un graphe à l'autre. Seuls varient le positionnement en vertical et la taille du cercle.

ART



Source : INSEE RP 1990 et 1999

BANQUE-ASSURANCE



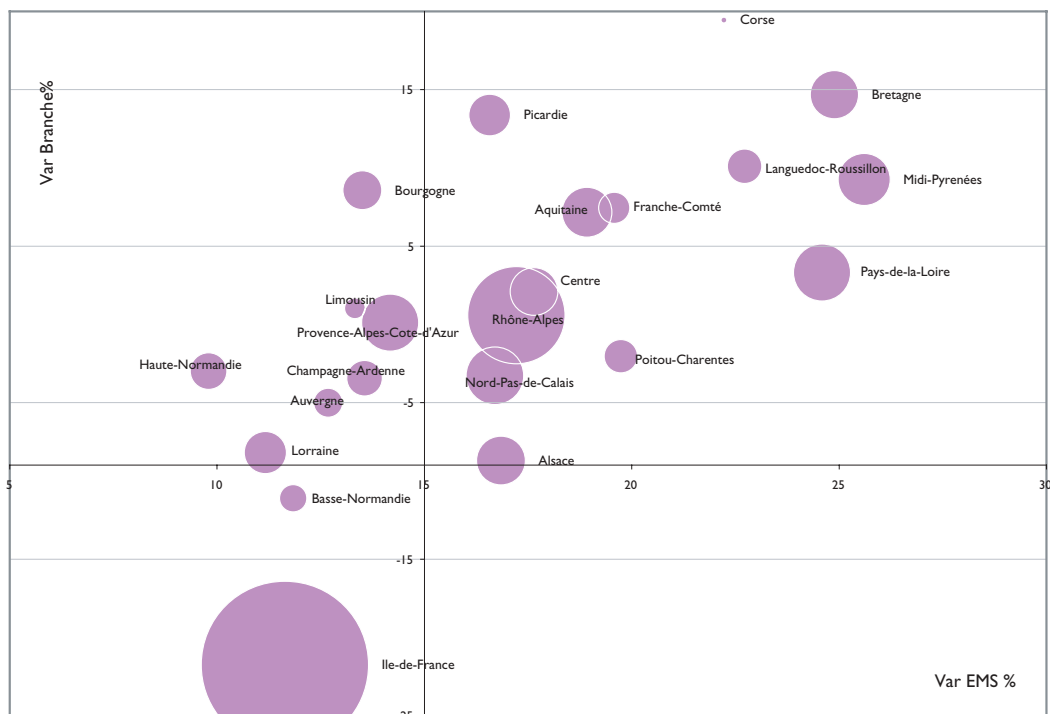
Source : INSEE RP 1990 et 1999

COMMERCE



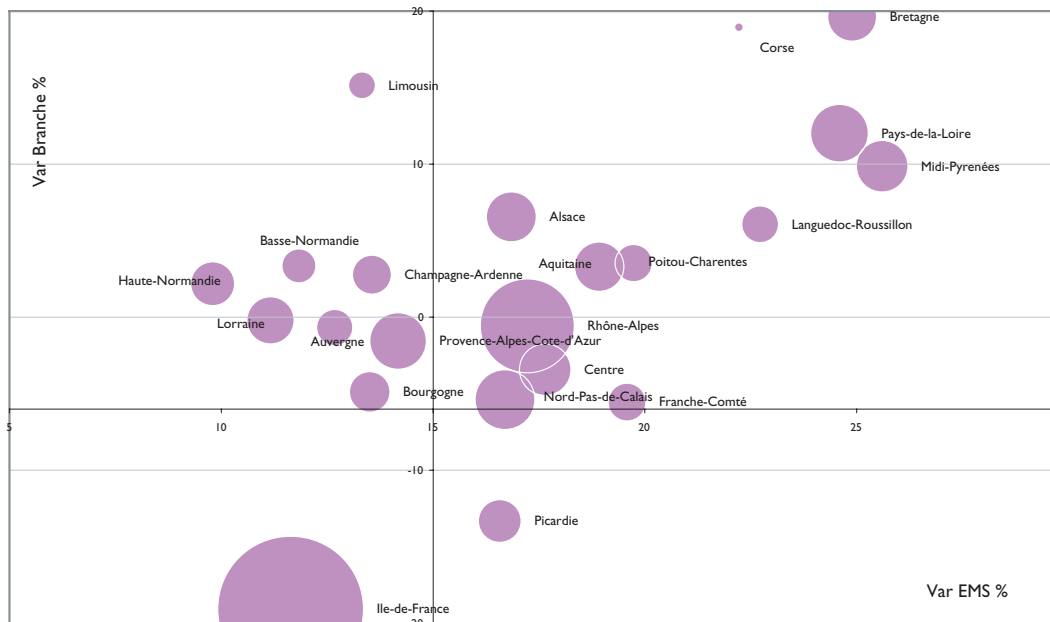
Source : INSEE RP 1990 et 1999

COMMERCIAL INDUSTRIEL



Source : INSEE RP 1990 et 1999

GESTION INDUSTRIELLE



Source : INSEE RP 1990 et 1999

INFORMATION



Source : INSEE RP 1990 et 1999

INFORMATIQUE



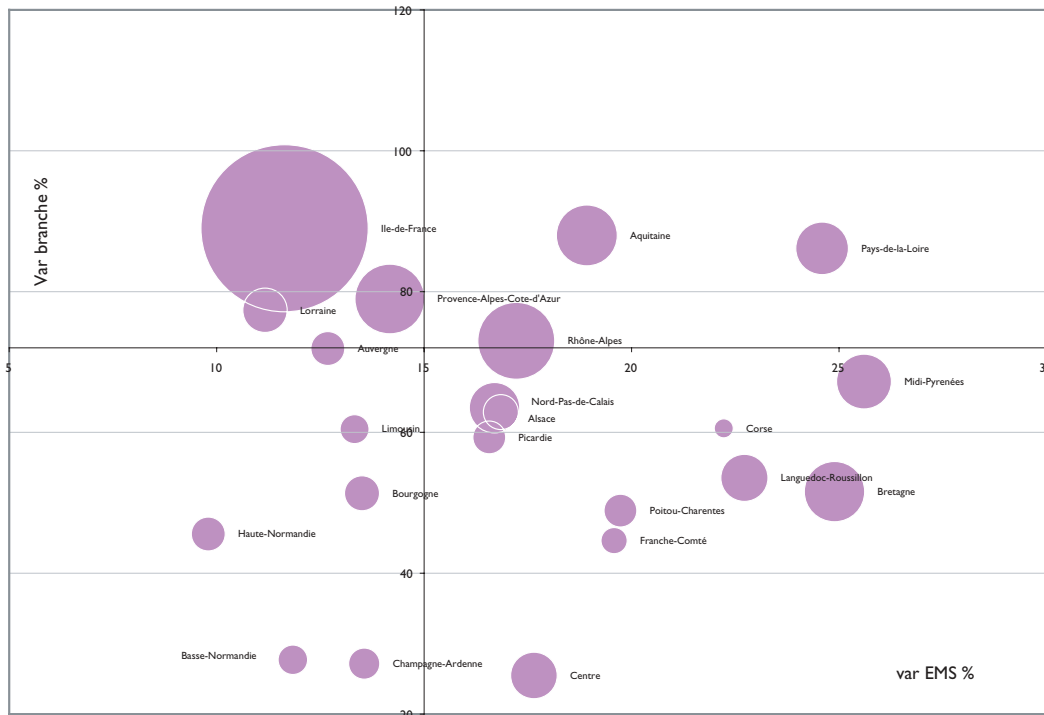
Source : INSEE RP 1990 et 1999

SERVICES AUX ENTREPRISES



Source : INSEE RP 1990 et 1999

TELECOMUNICATION



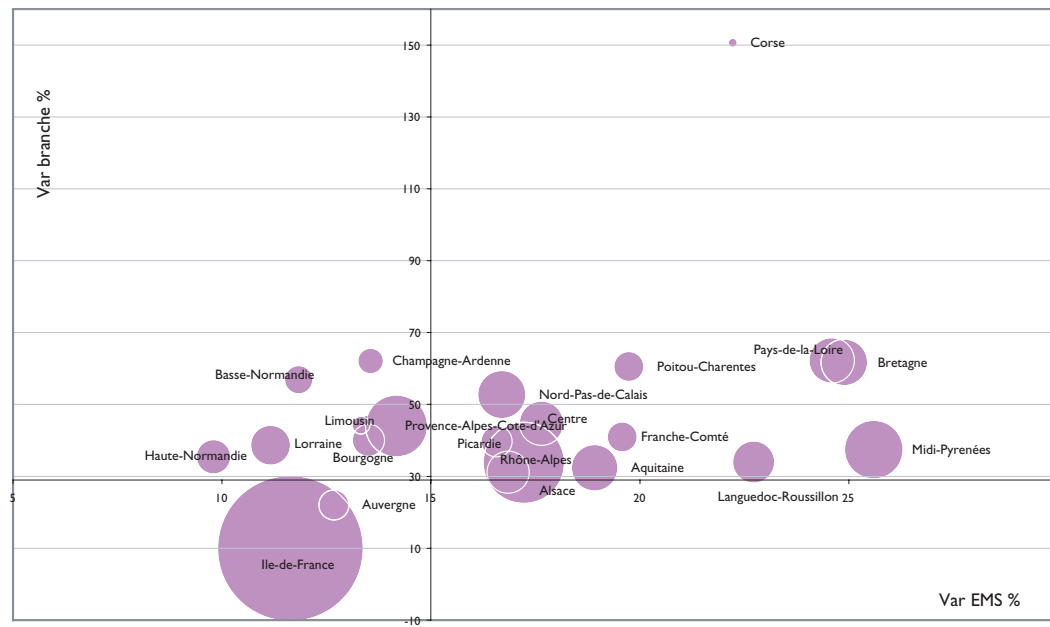
Source : INSEE RP 1990 et 1999

TRANSPORT



Source : INSEE RP 1990 et 1999

RECHERCHE



Source : INSEE RP 1990 et 1999

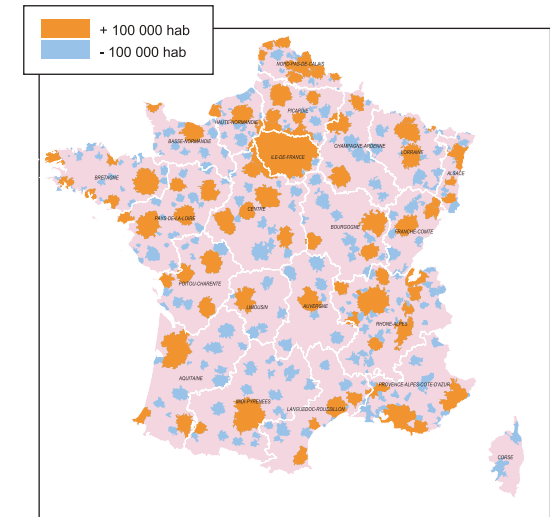
LES EMS DANS LES AIRES URBAINES

Pour ce qui est de l'analyse des aires urbaines, l'étude se limite à celles comptant plus de 100 000 habitants.

Part des aires urbaines de + de 100 000 habitants dans leurs régions (en %)							
région	population	emploi	EMS	région	population	emploi	EMS
Ile-de-France	102,0	100,9	100,4	Centre	45,2	49,7	65,4
Nord-Pas-de-Calais	78,4	80,2	88,3	Franche-Comté	45,4	47,8	62,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	73,3	73,8	83,5	Poitou-Charentes	40,2	44,3	59,8
Rhône-Alpes	60,1	62,9	80,0	Haute-Normandie	45,8	47,6	58,9
Alsace	57,6	62,7	75,9	Champagne-Ardenne	42,6	44,3	58,1
Aquitaine	50,4	53,0	73,1	Auvergne	31,3	34,2	55,2
Pays de la Loire	50,0	51,9	71,6	Limousin	34,9	37,6	52,9
Midi-Pyrénées	37,8	40,9	68,5	Bourgogne	34,7	38,1	51,3
Lorraine	47,6	50,6	67,9	Basse-Normandie	34,3	34,4	50,0
Bretagne	47,2	51,1	66,4	Picardie	31,4	36,2	42,3
Languedoc-Roussillon	46,0	49,9	65,9	Corse	0,0	0,0	0,0

Source : INSEE RP 1999

Les aires urbaines étudiées



Source : INSEE RP 1999

Parmi toutes les régions, la Corse, avec ses deux aires urbaines dont la population est inférieure à 100 000 habitants, n'est pas prise en compte dans cette analyse. Parmi les régions où les EMS sont moins étudiés, nous trouvons la Picardie et la Basse-Normandie où près d'un emploi métropolitain sur deux est exclu du champ de l'étude. Pour l'Ile-de-France, l'aire urbaine de Paris déborde la région dans sa partie ouest et nord; elle est plus réduite à l'est, ce qui explique un taux de couverture supérieur à 100 %. De manière plus marginale, les aires urbaines d'Avignon, Niort, Nevers, Reims, Tarbes et Toulouse, sont à cheval sur plusieurs régions.

Dans les régions frontalières, seule la partie française de l'aire urbaine est prise en compte, ce qui peut traduire un profil différent avec une aire plus continentale en terme de profil, en particulier pour Lille, Strasbourg et surtout Annemasse qui représente une petite partie de l'agglomération genevoise.

DONNEES DE BASE 1999 (par aires urbaines)

aire	1999													
	population	emploi total	EMS	art	banque-assurance	commerce	commercial indus.	gestion indus.	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
PARIS	11 173 886	5 089 179	815 552	56 200	77 646	86 100	31 738	39 331	36 455	17 942	296 014	29 811	45 934	98 381
LYON	1 647 722	714 469	75 935	3 991	4 108	10 177	4 602	5 455	1 286	1 179	24 156	3 015	4 343	13 623
MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	1 516 086	538 133	46 546	3 598	3 035	5 328	1 822	2 483	859	637	13 946	2 449	3 864	8 525
LILLE (*)	1 142 887	455 543	37 717	1 420	3 683	4 786	1 939	2 288	782	332	12 803	1 491	1 859	6 334
TOULOUSE	964 914	400 475	47 955	2 459	1 935	4 397	2 054	2 506	817	1 660	13 556	1 984	2 312	14 275
NICE	933 551	332 935	28 438	2 260	1 535	3 769	817	1 218	542	710	9 845	1 223	1 451	5 068
BORDEAUX	925 429	379 663	32 978	2 110	2 460	4 198	1 443	1 719	688	591	9 275	2 457	1 818	6 219
NANTES	711 241	293 385	25 508	1 403	2 108	3 377	1 308	1 521	391	610	7 620	1 664	1 462	4 044
STRASBOURG (*)	611 971	268 543	25 470	1 276	2 704	3 361	1 023	1 462	680	448	6 629	866	1 462	5 559
TOULON	564 740	180 530	8 611	938	546	1 175	300	475	187	146	3 073	464	303	1 004
DOUAI LENS	552 635	154 666	5 245	233	448	617	242	617	100	45	1 465	292	414	772
RENNES	521 183	228 445	19 935	876	1 228	1 885	800	905	640	281	6 238	1 661	854	4 567
ROUEN	518 340	203 322	13 218	811	1 319	1 496	491	893	239	185	3 674	699	1 200	2 211
GRENOBLE	514 586	221 851	28 202	1 320	814	1 770	1 506	2 027	563	2 074	7 652	918	435	9 123
MONTPELLIER	459 946	172 041	19 577	1 541	1 127	1 724	525	634	556	479	4 822	1 159	854	6 156
METZ	429 544	168 038	9 794	682	743	1 138	536	658	300	77	2 442	683	836	1 699
NANCY	410 405	164 246	13 158	746	1 003	1 202	534	655	469	68	2 965	786	653	4 077
CLERMONT-FERRAND	409 533	171 541	12 190	937	743	1 003	438	926	410	177	2 815	702	669	3 370
VALENCIENNES (*)	399 581	113 311	4 517	245	260	558	291	547	36	45	955	188	324	1 068
TOURS	376 131	152 973	10 533	718	868	1 381	410	567	339	98	2 402	471	947	2 332
CAEN	370 752	144 679	8 982	527	541	988	334	487	233	100	2 132	446	478	2 716
ORLEANS	355 770	155 205	12 494	561	923	1 354	543	824	190	196	3 541	913	509	2 940
ANGERS	332 737	132 853	8 489	636	759	927	290	543	192	183	2 441	330	257	1 931
DIJON	326 886	138 938	10 471	543	980	936	572	630	349	90	2 233	590	860	2 688
SAINT-ETIENNE	321 953	128 582	8 084	637	772	907	463	848	113	113	2 043	326	391	1 471
BREST	303 528	115 948	6 887	418	555	471	118	359	89	154	1 899	158	342	2 324
HAVRE	296 795	113 047	6 075	278	273	660	208	478	78	45	1 214	144	1 737	960
MANS	293 094	119 778	6 518	345	1 072	613	276	436	153	178	1 511	185	454	1 295
REIMS	291 701	117 781	8 185	621	774	1 047	448	614	198	61	1 952	209	461	1 800
AVIGNON	290 524	111 937	6 977	836	468	1 347	281	420	151	36	1 837	365	541	695
MULHOUSE	270 752	109 175	6 660	364	578	1 179	381	689	185	99	1 666	184	370	965
AMIENS	270 809	102 887	5 544	366	590	447	213	442	221	25	1 083	388	523	1 246
BETHUNE	268 435	76 865	2 339	134	117	279	143	436	46	41	460	158	138	387

aire	1999													
	population	emploi total	EMS	art	banque-assurance	commerce	commercia l indus.	gestion indus.	informatio n	informatiq ue	service entreprises	télécom	transport	recherche
DUNKERQUE	265 906	93 701	3 297	91	140	321	143	517	64	94	755	49	547	576
PERPIGNAN	249 041	82 515	4 321	485	399	1 006	77	142	153	4	1 030	207	296	522
LIMOGES	247 881	102 180	5 911	318	531	595	246	523	234	86	1 213	544	457	1 164
BESANCON	222 388	89 976	5 683	437	449	551	240	348	129	72	1 474	245	246	1 492
NIMES	221 380	80 893	4 452	508	590	642	136	269	90	32	1 473	207	248	257
PAU	216 868	85 990	6 465	374	275	630	218	379	151	79	1 602	274	237	2 246
BAYONNE	214 039	79 346	4 216	541	333	620	181	366	150	32	1 174	160	343	316
GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*)	212 451	56 791	2 933	356	160	454	184	294	90	112	766	88	125	304
POITIERS	209 250	86 908	5 821	443	480	559	177	259	227	31	1 129	324	207	1 985
ANNECY	189 654	84 087	6 975	514	456	1 036	367	512	108	109	2 582	341	252	698
LORIENT	186 207	69 038	3 034	244	221	478	138	234	91	55	871	144	198	360
MONTBELLIARD	180 155	72 905	3 332	185	82	220	185	571	40	122	658	36	127	1 106
TROYES	172 416	69 338	3 044	228	294	434	200	416	68	37	725	152	158	332
SAINT-NAZAIRE	172 421	67 082	2 748	232	130	286	123	319	63	52	703	150	283	407
LA ROCHELLE	171 337	66 215	3 477	333	230	444	157	237	67	24	919	138	231	697
VALENCE	167 088	71 131	5 008	321	432	581	384	454	148	137	1 276	267	244	764
THIONVILLE	156 383	52 113	2 089	124	114	231	116	437	41	37	404	62	216	307
ANGOULEME	153 694	64 036	2 999	288	368	330	163	329	104	48	586	174	176	433
BOULOGNE-SUR-MER	135 118	45 405	1 597	100	104	238	80	248	52	36	308	84	144	203
CHAMBERY	131 267	58 937	4 149	343	233	512	163	283	84	4	1 074	145	539	769
CHALON-SUR-SAONE	130 792	55 574	2 700	262	156	337	222	330	66	51	490	87	273	426
CHARTRES	130 715	54 437	2 851	142	479	327	121	279	101	28	752	176	147	299
NIORT	125 575	56 342	3 833	162	1 724	361	37	155	63	16	876	143	136	160
CALAIS	125 563	45 712	1 931	81	105	147	88	217	37	12	565	59	372	248
BEZIERS	125 200	41 139	1 863	245	153	371	56	95	24	4	626	83	125	81
ARRAS	124 137	55 783	2 641	61	447	363	110	230	16	25	733	151	151	354
BOURGES	123 519	54 349	3 190	200	322	286	116	237	82	57	738	114	197	841
SAINT-BRIEUC	121 248	52 635	2 515	174	330	361	127	227	92	24	721	131	117	211
QUIMPER	120 516	52 165	2 872	232	379	341	108	234	110	47	646	292	163	320
VANNES	118 054	51 258	2 646	160	329	398	98	186	39	4	835	114	154	329
CHERBOURG	117 818	40 820	1 456	127	69	78	36	126	57	8	637	46	131	141
MAUBEUGE (*)	117 533	36 743	1 107	56	70	104	102	195	4	17	259	36	74	190
BLOIS	116 459	50 445	2 636	185	336	253	158	250	24	44	814	93	150	329
COLMAR	116 244	53 206	2 649	175	124	554	140	307	50	66	775	69	129	260
TARBES	110 084	41 859	2 284	193	154	293	105	164	62	20	559	164	188	382

aire	1999													
	population	emploi total	EMS	art	banque-assurance	commerce	commercial indus.	gestion indus.	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
COMPIEGNE	108 200	45 895	2 683	140	217	360	176	235	49	52	510	64	157	723
CHARLEVILLE-MEZIERES	107 761	42 265	1 587	132	149	230	69	173	18	5	459	106	133	113
BELFORT	104 945	42 988	3 405	194	116	232	166	230	76	191	1 123	194	90	793
ROANNE	104 887	42 640	1 688	172	99	275	75	323	18	27	431	42	87	139
FORBACH (*)	104 038	28 576	801	85	60	137	42	132	14	8	194	32	52	45
SAINT-QUENTIN	103 733	38 895	1 623	101	133	204	126	264	48	8	344	72	153	170
LAVAL	102 560	49 697	2 391	126	272	427	102	201	69	18	670	106	98	302
BOURG-EN-BRESSE	100 960	45 668	2 098	137	260	262	78	201	28	16	658	134	105	219
BEAUVAIS	100 738	46 013	2 129	117	233	305	114	162	36	36	662	108	99	257
NEVERS	100 560	41 616	1 629	138	157	165	69	189	69	11	333	118	161	219
FRANCE MÉTROPOLITAINE	58 520 639	22 800 616	1 806 083	130 290	146 836	214 693	81 909	128 157	58 020	35 015	552 677	76 736	107 361	274 389

Source : INSEE RP 1999

Les coefficients de spécialisation en 1990 par aire urbaine, selon leur part totale dans les EMS nationaux

NB : en rouge les valeurs supérieures à la moyenne, en blanc celles proches, en bleu les valeurs inférieures à la moyenne

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
STRASBOURG (*)	99	110	84	97	77	142	116	114	76	97	90
MULHOUSE	67	71	114	138	96	45	66	105	96	87	118
COLMAR	95	83	107	84	69	70	55	105	129	161	105
BORDEAUX	60	116	111	117	102	74	63	98	93	94	108
PAU	78	54	83	88	60	55	170	94	114	67	213
BAYONNE	135	74	97	64	66	63	79	128	81	90	99
TARBES	78	86	109	87	68	70	105	93	165	105	141
CLERMONT-FERRAND	78	108	110	107	72	49	94	100	143	122	105
CAEN	62	145	99	90	80	61	86	92	85	84	144
CHERBOURG	160	98	102	33	58	79	66	136	171	59	60
DIJON	84	91	97	94	158	61	118	92	180	112	83
CHALON-SUR-SAONE	72	88	88	80	53	126	63	93	238	100	156
NEVERS	82	109	108	85	86	59	35	98	150	184	88
RENNES	56	49	49	78	81	51	250	111	85	44	221
BREST	115	65	67	54	49	77	217	81	192	77	223
LORIENT	104	100	113	104	91	100	30	97	127	117	93
SAINT-BRIEUC	83	84	86	100	74	92	30	85	149	85	189
QUIMPER	90	78	79	70	103	94	140	68	148	84	212
VANNES	49	67	128	121	182	56	78	80	136	117	95
TOURS	108	98	96	99	72	68	32	90	172	132	131
ORLEANS	98	97	89	76	72	58	25	88	206	88	172
CHARTRES	59	83	91	81	100	60	104	85	243	55	176
BOURGES	116	117	99	76	93	75	230	87	113	45	132
BLOIS	76	132	94	97	84	75	22	74	164	118	159
REIMS	80	96	104	109	156	43	67	87	121	59	125
TROYES	92	140	68	48	68	38	113	70	62	101	237
CHARLEVILLE-MEZIERES	53	52	103	56	100	45	61	59	73	584	85
BESANCON	65	281	93	82	91	94	36	75	97	124	74
MONTBELIARD	81	105	106	122	101	52	85	84	84	147	120
BELFORT	174	110	154	82	90	71	13	86	52	114	70
ROUEN	76	93	122	118	140	95	130	83	77	94	100
LE HAVRE	89	117	88	56	94	94	58	74	247	163	136
PARIS	80	78	128	154	198	51	87	73	141	84	79
MONTPELLIER	53	57	114	53	207	41	173	70	45	358	62
PERPIGNAN	124	145	178	27	50	105	10	92	98	111	64

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
NIMES	114	106	101	75	111	128	105	69	249	124	111
BEZIERS	106	98	95	72	122	76	29	76	150	46	180
LIMOGES	172	149	133	59	59	55	22	111	132	89	37
METZ	93	71	82	94	100	70	155	110	97	51	141
NANCY	166	79	127	78	93	85	119	105	119	124	45
THIONVILLE	138	54	136	122	110	68	17	103	96	94	73
FORBACH (*)	98	112	91	51	66	75	71	68	256	25	221
TOULOUSE	80	107	114	107	112	59	119	120	91	46	66
LILLE (*)	114	97	181	73	88	55	93	94	109	136	38
DOUAI-LENS	80	56	70	88	240	48	266	53	35	43	212
VALENCIENNES (*)	86	79	118	135	187	66	77	92	159	78	56
BETHUNE	151	64	65	97	124	63	166	83	120	200	113
DUNKERQUE	139	82	114	85	98	68	17	95	166	150	81
BOULOGNE-SUR-MER	81	101	122	157	122	83	187	79	124	90	85
CALAIS	74	82	102	114	196	13	264	72	96	196	75
ARRAS	141	115	92	129	117	87	70	105	85	70	69
MAUBEUGE (*)	59	106	155	110	175	25	29	77	129	192	40
NANTES	80	103	86	74	80	77	31	102	104	243	97
ANGERS	130	69	115	126	184	89	182	61	65	125	99
MANS	93	214	98	122	123	47	27	84	239	68	48
SAINT-NAZAIRE	70	455	87	35	68	56	29	82	89	76	12
LAVAL	97	49	75	96	210	56	95	71	71	364	68
AMIENS	154	94	213	35	104	85	12	96	131	68	16
COMPIEGNE	23	273	119	72	89	34	10	101	176	69	43
SAINT-QUENTIN	144	154	107	88	90	83	85	89	116	38	101
BEAUVAIS	107	141	140	100	102	57	54	101	173	94	27
POITIERS	98	206	112	96	86	64	75	83	269	75	53
LA ROCHELLE	104	135	141	130	66	54	0	106	170	109	34
ANGOULEME	122	70	72	35	115	155	16	128	100	213	50
NIORT	41	87	99	149	205	36	101	79	104	81	114
MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	87	151	109	115	116	59	70	107	128	73	51
NICE	84	97	161	157	131	93	65	84	107	81	50
TOULON	92	73	113	57	142	121	14	104	150	115	81
AVIGNON	88	70	109	109	138	24	70	70	45	81	194
LYON	70	153	147	90	140	25	70	85	218	109	34
GRENOBLE	67	58	80	98	119	77	701	68	62	59	172

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
SAINT-ETIENNE	84	86	120	181	292	31	26	79	93	44	35
GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*)	124	60	123	93	252	31	53	76	34	169	57
ANNECY	80	104	95	153	205	102	29	89	93	151	35
VALENCE	95	209	116	91	124	117	63	79	142	67	54
CHAMBERY	80	217	107	81	135	39	33	114	120	66	13
ROANNE	77	141	111	60	148	44	125	94	129	109	72
BOURG-EN-BRESSE	59	136	110	82	146	95	27	79	174	127	93
MINIMUM	23	49	49	27	49	13	0	53	34	25	12
MAXIMUM	174	455	213	181	292	155	701	136	269	584	237

Source : INSEE RP 1999

Notes de lecture :

Toutes les aires urbaines sont regroupées par régions.

Le coefficient se lit ainsi : une valeur de 100 indique que le poids de la branche d'EMS dans la région est strictement identique à la moyenne de toutes les aires urbaines. Une valeur supérieure (ou respectivement inférieure) à 100 témoigne d'une sur-représentation (sous-représentation) dans cette branche dans l'aire urbaine étudiée.

Les coefficients de spécialisation d'EMS en 1999 par aire urbaine, selon leur part totale dans les EMS nationaux

NB : en rouge les valeurs supérieures à la moyenne, en blanc celles proches en bleu les valeurs inférieures à la moyenne

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
STRASBOURG (*)	69	131	111	89	81	83	91	85	80	97	144
MULHOUSE	76	107	149	126	146	86	77	82	65	93	95
COLMAR	92	58	176	117	163	59	129	96	61	82	65
BORDEAUX	89	92	107	96	73	65	92	92	175	93	124
PAU	80	52	82	74	83	73	63	81	100	62	229
BAYONNE	178	97	124	95	122	111	39	91	89	137	49
TARBES	117	83	108	101	101	84	45	80	169	138	110
CLERMONT-FERRAND	107	75	69	79	107	105	75	75	136	92	182
CAEN	81	74	93	82	76	81	57	78	117	90	199
CHERBOURG	121	58	45	55	122	122	28	143	74	151	64
DIJON	72	115	75	120	85	104	44	70	133	138	169
CHALON-SUR-SAONE	135	71	105	181	172	76	97	59	76	170	104
NEVERS	117	119	85	93	164	132	35	67	170	166	88
RENNES	61	76	80	88	64	100	73	102	196	72	151
BREST	84	99	58	38	73	40	115	90	54	84	222
LORIENT	111	90	133	100	109	93	94	94	112	110	78
SAINT-BRIEUC	96	161	121	111	127	114	49	94	123	78	55
QUIMPER	112	162	100	83	115	119	84	74	239	95	73
YANNES	84	153	127	82	99	46	8	103	101	98	82
TOURS	94	101	110	86	76	100	48	75	105	151	146
ORLEANS	62	91	91	96	93	47	81	93	172	69	155
CHARTRES	69	207	96	94	138	110	51	86	145	87	69
BOURGES	87	124	75	80	105	80	92	76	84	104	174
BLOIS	97	157	81	132	134	28	86	101	83	96	82
REIMS	105	116	108	121	106	75	38	78	60	95	145
TROYES	104	119	120	145	193	70	63	78	118	87	72
CHARLEVILLE-MEZIERES	115	115	122	96	154	35	16	95	157	141	47
BESANCON	107	97	82	93	86	71	65	85	101	73	173
MONTBELIARD	77	30	56	122	242	37	189	65	25	64	218
BELFORT	79	42	57	107	95	69	289	108	134	44	153
ROUEN	85	123	95	82	95	56	72	91	124	153	110
HAVRE	63	55	91	75	111	40	38	65	56	481	104
PARIS	96	117	89	86	68	139	113	119	86	95	79
MONTPELLIER	109	71	74	59	46	88	126	80	139	73	207
PERPIGNAN	156	114	196	39	46	110	5	78	113	115	80

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
NIMES	158	163	121	67	85	63	37	108	109	94	38
BEZIERS	182	101	168	66	72	40	11	110	105	113	29
LIMOGES	75	110	85	92	125	123	75	67	217	130	130
METZ	97	93	98	121	95	95	41	81	164	144	114
NANCY	79	94	77	89	70	111	27	74	141	83	204
THIONVILLE	82	67	93	122	295	61	91	63	70	174	97
FORBACH (*)	147	92	144	116	232	54	52	79	94	109	37
TOULOUSE	71	50	77	94	74	53	179	92	97	81	196
LILLE (*)	52	120	107	113	85	65	45	111	93	83	111
DOUAI-LENS	62	105	99	102	166	59	44	91	131	133	97
VALENCIENNES (*)	75	71	104	142	171	25	51	69	98	121	156
BETHUNE	79	62	100	135	263	61	90	64	159	99	109
DUNKERQUE	38	52	82	96	221	60	147	75	35	279	115
BOULOGNE-SUR-MER	87	80	125	110	219	101	116	63	124	152	84
CALAIS	58	67	64	100	158	60	32	96	72	324	85
ARRAS	32	208	116	92	123	19	49	91	135	96	88
MAUBEUGE (*)	70	78	79	203	248	11	79	76	77	112	113
NANTES	76	102	111	113	84	48	123	98	154	96	104
ANGERS	104	110	92	75	90	70	111	94	91	51	150
MANS	73	202	79	93	94	73	141	76	67	117	131
SAINT-NAZAIRE	117	58	88	99	164	71	98	84	128	173	97
LAVAL	73	140	150	94	118	90	39	92	104	69	83
AMIENS	92	131	68	85	112	124	23	64	165	159	148
COMPIEGNE	72	99	113	145	123	57	100	62	56	98	177
SAINT-QUENTIN	86	101	106	171	229	92	25	69	104	159	69
BEAUVAIS	76	135	121	118	107	53	87	102	119	78	79
POITIERS	105	101	81	67	63	121	27	63	131	60	224
LA ROCHELLE	133	81	107	100	96	60	36	86	93	112	132
ANGOULEME	133	151	93	120	155	108	83	64	137	99	95
NIORT	59	553	79	21	57	51	22	75	88	60	27
MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	107	80	96	86	75	57	71	98	124	140	121
NICE	110	66	111	63	60	59	129	113	101	86	117
TOULON	151	78	115	77	78	68	87	117	127	59	77
AVIGNON	166	83	162	89	85	67	27	86	123	130	66
LYON	73	67	113	134	101	53	80	104	93	96	118
GRENOBLE	65	36	53	118	101	62	379	89	77	26	213

	art	banque assurance	commerce industriel	commercial industriel	gestion industrielle	information	informatique	service entreprises	télécom	transport	recherche
SAINT-ETIENNE	109	117	94	126	148	44	72	83	95	81	120
GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*)	168	67	130	138	141	96	197	85	71	72	68
ANNECY	102	80	125	116	103	48	81	121	115	61	66
VALENCE	89	106	98	169	128	92	141	83	125	82	100
CHAMBERY	115	69	104	87	96	63	5	85	82	219	122
ROANNE	141	72	137	98	270	33	83	83	59	87	54
BOURG-EN-BRESSE	91	152	105	82	135	42	39	102	150	84	69
MINIMUM	32	30	45	21	46	11	5	59	25	26	27
MAXIMUM	182	553	196	203	295	139	379	143	239	481	229

Source : INSEE RP 1999

Notes de lecture :

Les aires urbaines sont regroupées par régions.

Le coefficient se lit ainsi : une valeur de 100 indique que le poids de la branche d'EMS dans la région est strictement identique à la moyenne de toutes les aires urbaines. Une valeur supérieure (ou respectivement inférieure) à 100 témoigne d'une sur-représentation (sous-représentation) dans cette branche dans l'aire urbaine étudiée.

LES EMPLOIS METROPOLITAINES SUPERIEURES SUIVANT LA TAILLE DES AIRES, PAR FONCTION

		EMS	art	banque- assurance	commerce	commercial industriel	gestion industrielle	information	infor- matique	services entreprises	télécom- munications	transport	Recherche
1999	hors Aire urbaine	130 630	17 390	5 465	23 094	9 449	22 333	1 918	1 481	22 732	4 422	8 216	14 130
	ensemble	1 675 453	112 900	141 371	191 599	72 460	105 824	56 102	33 534	529 945	72 314	99 145	260 259
	+ 100 000 Hab.	1 517 543	100 292	129 609	167 936	63 408	86 572	51 943	31 103	492 491	63 904	87 971	242 314
	- 100 000 Hab.	157 910	12 608	11 762	23 663	9 052	19 252	4 159	2 431	37 454	8 410	11 174	17 945
	total France métro	1 806 083	130 290	146 836	214 693	81 909	128 157	58 020	35 015	552 677	76 736	107 361	274 389
1990	hors Aire urbaine	111 913	11 140	5 852	25 440	8 661	21 968	1 276	1 296	18 840	2 032	5 668	9 740
	ensemble	1 459 640	87 290	134 208	198 168	81 224	114 044	47 656	27 452	442 689	42 620	80 189	204 100
	+ 100 000 Hab.	1 316 806	77 261	121 452	172 288	71 812	94 808	44 276	25 452	408 961	37 036	72 221	191 239
	- 100 000 Hab.	142 834	10 029	12 756	25 880	9 412	19 236	3 380	2 000	33 728	5 584	7 968	12 861
	total France métro	1 571 553	98 430	140 060	223 608	89 885	136 012	48 932	28 748	461 529	44 652	85 857	213 840
variation	hors Aire urbaine	16,7	56,1	-6,6	-9,2	9,1	1,7	50,3	14,3	20,7	117,6	45,0	45,1
	ensemble	14,8	29,3	5,3	-3,3	-10,8	-7,2	17,7	22,2	19,7	69,7	23,6	27,5
	+ 100 000 Hab.	15,2	29,8	6,7	-2,5	-11,7	-8,7	17,3	22,2	20,4	72,5	21,8	26,7
	- 100 000 Hab.	10,6	25,7	-7,8	-8,6	-3,8	0,1	23,0	21,6	11,0	50,6	40,2	39,5
	total France métro	14,9	32,4	4,8	-4,0	-8,9	-5,8	18,6	21,8	19,7	71,9	25,0	28,3

LES AIRES URBAINES DE + DE 100 000 HABITANTS, CAPITALES REGIONALES OU CHEFS LIEUX DE DEPARTEMENT 1999

	Total	Chef lieu de région	Chef lieu de département	Autres aires urbaines
nombre d'aires urbaines de + de 100 000 habitants	78	20	34	24
Population	35 514 830	23 036 418	7 538 392	4 940 020
Emploi	14 616 271	9 903 550	2 986 021	1 726 700
EMS :	1 517 543	1 237 281	198 704	81 558
<i>Services aux entrep</i>	492 491	416 795	55 624	20 072
<i>Recherche</i>	242 314	189 194	38 536	14 584
<i>Commerce gros</i>	167 936	134 400	23 590	9 946
<i>Banque</i>	129 609	107 333	16 796	5 480
<i>Art</i>	100 292	80 499	14 115	5 678
<i>Transport</i>	87 971	70 747	9 636	7 588
<i>Gestion</i>	86 572	64 294	13 600	8 678
<i>Télécoms</i>	63 904	52 091	9 125	2 688
<i>Commercial Ind.</i>	63 408	51 044	8 377	3 987
<i>Information</i>	51 943	45 686	4 585	1 672
<i>Informatique</i>	31 103	25 198	4 720	1 185

Source : INSEE RP 1999

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

- 12 **TABLEAU 1**
Les fonctions métropolitaines supérieures sur 1 806 091 emplois métropolitains supérieurs (Définition de l'INSEE)
- 16 **TABLEAU 2**
Evolution de l'emploi (Total, EMS et autres) entre 1990 et 1999 en France métropolitaine
- 17 **TABLEAU 3**
Les effectifs et le poids des branches d'EMS
- 19 **TABLEAU 4**
Taux de progression et parts respectives des branches d'EMS
- 26 **TABLEAU 5**
L'effritement de la suprématie parisienne
- 30 **TABLEAU 6**
Evolution de la part de chaque région dans le total national des Emplois métropolitains supérieurs de 1990 à 1999
- 32 **TABLEAU 7**
Coefficients de spécialisation d'EMS en 1999 par région, selon leur part totale dans les EMS nationaux
- 36 **TABLEAU 8**
Part des EMS dans l'emploi total selon la taille de l'aire urbaine - 1999
- 53 **TABLEAU 9**
Evolution de l'emploi total et des Emplois Métropolitains Supérieurs selon la taille de l'aire urbaine (1990-1999)
- 58 **TABLEAU 10**
Diffusion des EMS en dehors des villes
- 59 **TABLEAU 11**
Répartition des EMS par branches d'activités entre les différents territoires de l'aire urbaine

FIGURES

- 17 **FIGURE 1**
Répartition des EMS en 1999 par branche d'activité
- 18 **FIGURE 2**
Variation des branches d'EMS entre 1990 et 1999 (en %)
- 25 **FIGURE 3**
Parts de l'Ile-de-France dans les EMS nationaux : le constat en 1999 (en %)
- 25 **FIGURE 4**
Parts de l'Ile-de-France dans les EMS nationaux : variation 1990-99 (en %)

- 27** **FIGURE 5**
Variations de l'emploi total et des emplois supérieurs par région, 1990
- 41** **FIGURE 6**
Répartition des effectifs d'EMS situés dans les aires urbaines, entre les capitales régionales (en bleu), les chefs lieu de département (en orange) et celles qui ne sont pas chef-lieu (en vert) en 1999
- 54** **FIGURE 7**
Les évolutions de l'emploi total et des EMS entre 1990 et 1999 dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants
- 60** **FIGURE 8**
Répartition des branches d'EMS selon la taille de l'aire urbaine (1999)
- 61** **FIGURE 9**
Evolution (en %) des branches d'EMS selon la taille de l'aire urbaine (1990-99)

CARTES

- 28** **CARTE 1**
L'inégalité des régions face aux EMS
- 37** **CARTE 2**
Les EMS dans les 354 aires urbaines
- 39** **CARTE 3**
La répartition des EMS dans les régions, entre les aires urbaines de plus de 100 000 hab. , les aires urbaines de moins de 100 000 hab. et les espaces ruraux (1999)
- 52** **CARTE 4**
Evolution des emplois supérieurs dans les aires urbaines françaises (1990-1999)
- 55** **CARTES 5**
CARTES 5a Part de la population de l'aire dans la région
CARTES 5b Part des emplois totaux de l'aire dans la région
CARTES 5c Part des EMS de l'aire dans la région
CARTES 5d Variation du poids d'EMS dans l'emploi total (1990-99)
CARTES 5e Variation des emplois 1990-1999
CARTES 5f Variation des emplois métropolitains 1990-1999
- 68** **CARTE 6**
Classification des 354 aires urbaines selon leur activités privilégiées en 1999
- 71** **CARTE 7**
Réseaux et aires urbaines ayant plus de 8 000 EMS
- 71** **CARTE 8**
Les EMS dans les réseaux de villes et métropoles régionales
- 42** **GRAPHIQUES PAR GRANDS BASSINS INTERRÉGIONAUX**
Les aires urbaines d'une même couleur appartiennent à une même région

Dans la collection « *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises* » (responsable DATAR : Vincent FOUCHIER), la DATAR propose une série de fascicules ressources :

- **DATAR**, « *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises* », CIADT du 18 décembre 2003
- **ROZENBLAT, Céline et CICILLE, Patricia**, « *Les villes européennes. Etude comparative* », Paris : La Documentation Française (DATAR), 2003
- **LE FEVRE, Christian**, « *Les coopérations métropolitaines en Europe* », (DATAR), juin 2004

L'ensemble des éléments relatifs au présent appel à coopération métropolitaine et à la politique nationale de soutien au rayonnement européen des métropoles françaises sont également en ligne sur les sites www.metropoles.org et www.datar.gouv.fr

Ces pages seront enrichies progressivement et contiennent dès aujourd'hui les documents complémentaires suivants :

- **RE BULARD, Mathilde**, pour la DATAR, fiches « *Le positionnement européen des villes françaises* ».
- **DATAR / FNAU**, fiches monographiques sur l'offre métropolitaine française vue par les emplois métropolitains supérieurs, 2004.
- **FNAU**, « *Les forces et faiblesses de l'offre métropolitaine française* », mai 2004.
- **BURY, Jean-Claude**, *Conseil économique et social*, « *Métropoles et structuration des territoires* », 2004.
- **HALBERT, Ludovic**, pour la DATAR, « *La spécialisation économique des villes françaises* ».



FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
1, rue de Narbonne
75007 Paris



Délégation
à l'aménagement
du territoire
et à l'action régionale
1, av. Charles Floquet
75343 Paris Cedex 07

Prix : 20 euros
ISBN : 2-11-095129-X

Conception graphique : SITER (groupe RCT)